

Document de  
La Banque mondiale

**TRADUCTION**  
**VERSION NON OFFICIELLE**

Rapport n° : 59404-AFR

DOCUMENT D'ÉVALUATION DE PROJET

SUR UNE

PROPOSITION DE DON  
DU FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

D'UN MONTANT DE 13 MILLIONS DE DOLLARS EU

À LA

COMMISSION DES FORETS D'AFRIQUE CENTRALE (COMIFAC)

POUR UN

RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES EN MATIERE DE REDD+  
POUR UNE GESTION DURABLE DES FORETS DANS LE BASSIN DU CONGO

17 juin 2011

La diffusion de ce document est restreinte et les destinataires ne peuvent l'utiliser que dans le cadre de leurs devoirs officiels. Son contenu ne peut, dans tout autre cas, être divulgué sans l'autorisation de la Banque mondiale.

## ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

AFD	Agence française de développement
BAD	Banque Africaine de Développement
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CEEAC	Communauté économique des États de l’Afrique centrale
CEFDHAC	Conférence sur les écosystèmes des forêts denses et humides d’Afrique centrale
CGP	Cellule de gestion de projet
CI	<i>Conservation International</i>
CIFOR	<i>Center for International Forest Research</i> (Centre de recherche forestière internationale)
COMIFAC	Commission des forêts d’Afrique centrale
CPP	Comité de pilotage de projet
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EESR	Évaluation environnementale et sociale régionale
ESES	Évaluation stratégique environnementale et sociale
FAO	Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture ( <i>Food and Agriculture Organization</i> )
FEM	Fonds pour l’environnement mondial
FFBC	Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo
FIP	Programme d’investissement pour la forêt
FPCF	Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier
GDF	Gestion durable des forêts
GIEC	Groupe intergouvernemental d’experts sur l’évolution du climat
GTC	Groupe de travail Climat
GTZ	<i>Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit</i> (l’agence pour la coopération technique allemande)
MEP	Manuel d’Exécution du Projet
MNV	Monitoring, Notification et Vérification
OFAC	Observatoire des forêts d’Afrique centrale
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l’environnement
REPALEAC	Réseau des populations autochtones et locales pour la gestion durable des forêts denses et humides d’Afrique centrale
REPAR	Réseau des parlementaires pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d’Afrique centrale
SAIR	Stratégie d’Assistance à l’Intégration Régionale
SAP	Stratégie d’Assistance Pays
S&E	Suivi et évaluation
UTCATF	Utilisation des terres, changement d’affectation des terres et foresterie

Vice-président régional :	Obiageli Ezekwesili
Directeur intégration régionale :	Yusupha Crookes
Directeur secteur :	Jamal Saghir
Responsable secteur :	Idah Pswarayi-Riddihough
Chef de projet :	Carole Megevand

## Table des matières

I.	Contexte stratégique.....	1
A.	<i>Contexte national</i> .....	1
B.	<i>Contexte sectoriel et institutionnel</i> .....	1
C.	<i>Objectifs de plus haut niveau auxquels le projet contribue</i> .....	4
II.	Objectifs de développement du projet.....	6
A.	<i>Bénéficiaires du projet</i> .....	7
B.	<i>Indicateurs de résultats au niveau de l'ODP</i> .....	7
III.	Description du projet.....	8
A.	<i>Composantes du projet</i> .....	8
B.	<i>Financement du projet</i> .....	12
1.	Instrument de prêt .....	12
2.	Financement séparé .....	12
C.	<i>Leçons tirées et intégrées dans la conception du projet</i> .....	13
IV.	Mise en œuvre .....	14
A.	<i>Modalités de mise en œuvre et dispositions institutionnelles</i> .....	14
B.	<i>Suivi et évaluation des résultats</i> .....	17
C.	<i>Soutenabilité</i> .....	18
V.	Principaux risques .....	19
VI.	Résumé de l'évaluation .....	21
A.	<i>Analyse économique et financière</i> .....	21
B.	<i>Technique</i> .....	22
C.	<i>Gestion financière</i> .....	23
D.	<i>Passation des marchés</i> .....	25
E.	<i>Social</i> .....	26
F.	<i>Environnemental</i> .....	28
G.	<i>Exceptions aux politiques et préparation</i> .....	28
	Annexe 1 : Cadre des résultats et suivi .....	31
	Annexe 2 : Description détaillée du projet .....	35
	Annexe 3: Modalités de mise en œuvre .....	52
	Annex 4: Operational Risk Assessment Framework (ORAF) - <i>non traduit</i>	
	Annex 5: Implementation Support Plan - <i>non traduit</i>	
	Annex 6: Team Composition- <i>non traduit</i>	
	Annex 7: Incremental Cost Analysis- <i>non traduit</i>	
	Annex 8: REDD+ in the Congo Basin - How can thus contribute to Sustainable Forest Management - <i>non traduit</i>	

**RÉGIONAL**  
**RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES EN MATIÈRE**  
**DE REDD+ POUR UNE GESTION DURABLE DES FORÊTS DANS LE**  
**BASSIN DU CONGO**

**DOCUMENT D'ÉVALUATION DU PROJET**

**RÉGION AFRIQUE**

**GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES NATURELLES**

Date : 17 juin 2011 Directeur Intégration régionale : Yusupha Crookes Directeur sectoriel : Jamal Saghir Responsable sectoriel : Idah Pswarayi-Riddihough Chef d'équipe : Carole Megevand Identifiant du projet : P113167 Instrument de prêt : Don d'assistance technique	Secteur(s) : Foresterie (100 %) Thème(s) : Politiques et institutions environnementales Catégorie d'évaluation environnementale (EE) : Évaluation partielle – B
---	---

**Données sur le financement du projet :**

Conditions proposées : Don FEM d'un montant de 13 millions de dollars EU

Prêt  Crédit  Don  Garantie  Autre :

Source	Montant total (en millions de dollars EU)
Coût total du projet :	16,0
Cofinancement :	0,0
Bénéficiaire : en nature	3,0
Financement total de la Banque :	13,0
FEM	13,0

Bénéficiaire : Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC)

Organisme responsable : Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC)

  Personne à contacter : Raymond Mbitikon

  Téléphone : +237-2221-3510

  Email : comifac@comifac.org

**Décaissements prévus en millions de dollars EU (Exercice de la Banque)**

Exercice	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Annuel	0,88	2,56	3,61	3,51	2,04	0,40
Cumulé	0,88	3,44	7,05	10,56	12,60	13,00

Période de mise en œuvre du projet : Démarrage : 14 juillet 2011 Clôture : 28 février 2016 Date d'entrée en vigueur prévue : 1 septembre 2011 Date de clôture prévue : 31 août 2016	
Le projet s'écarte-t-il dans son contenu ou dans d'autres aspects importants de la stratégie d'aide-pays (SAP) ?	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non
Si oui, veuillez expliquer.	
Le projet requiert-t-il une quelconque exception aux politiques de la Banque ?	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non
Ces exceptions ont-elles été approuvées par la direction de la Banque ?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Une approbation est-elle demandée au Conseil pour une quelconque exception ?	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non
Si oui, veuillez expliquer.	
Le projet répond-il aux critères régionaux de préparation de la mise en œuvre ?	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Si non, veuillez expliquer.	
<b>L'objectif de développement du projet</b> est de renforcer les capacités des pays du bassin du Congo en matière de REDD+ et de mesurer en particulier les stocks de carbone forestier.	
<b>Description du projet</b>	
<b>Composante 1 : Amélioration des connaissances et de la coordination de la REDD+ dans le bassin du Congo (4,7 millions de dollars EU)</b> Cette composante appuiera, améliorera et accélèrera l'acquisition de connaissances et la coordination régionales de la REDD+ par : i) le renforcement du dialogue régional sur la REDD+ dans l'ensemble des pays du bassin du Congo, avec un accent particulier sur l'apprentissage et l'échange des connaissances entre les niveaux politique et technique ; ii) la promotion de la participation inclusive et de la représentation des groupes de parties prenantes dans les discussions politiques et stratégiques au niveau régional ; et iii) la satisfaction des besoins de renforcement des capacités supplémentaires requises pour maintenir la cohésion régionale.	
<b>Composante 2 : Renforcement des capacités techniques de mesure et de suivi des stocks de carbone dans les forêts du bassin du Congo (4,0 millions de dollars EU).</b> Cette composante portera sur : i) l'établissement d'un partenariat scientifique pour la mesure et la surveillance du carbone forestier ; et ii) l'élaboration d'équations allométriques spécifiques pour les forêts du bassin du Congo afin de permettre aux pays de déclarer avec précision l'évolution des stocks de carbone forestier en vue d'un futur système d'incitations financières basé sur les résultats, destiné à la REDD+. D'autres aspects de la surveillance, de l'établissement des rapports et de la vérification (MNV) bénéficieront de l'appui d'autres partenaires (ex : le FFBC géré par la BAD,	

l'AFD) avec lesquels le projet travaillera en étroite collaboration.

**Composante 3 : Intégration du concept REDD+ dans les projets GDF (3,0 millions de dollars EU)**

Cette composante vise à accroître la capacité des promoteurs de projets REDD+ à travers des échanges d'information ainsi que l'élaboration de méthodologies et de directives techniques pour la préparation et la mise en œuvre de projets REDD+.

**Composante 4 : Gestion de projet (1,3 million de dollars EU).**

Cette composante soutiendra la mise en œuvre, le suivi et évaluation régulier du projet, et garantira la redevabilité globale de la Banque en matière de production des rapports, d'aspects fiduciaires et d'audit.

Quelles sont les politiques de sauvegarde déclenchées ?

Évaluation environnementale (OP/BP 4.01)

Habitats naturels (OP/BP 4.04)

Forêts (OP/BP 4.36)

Gestion des organismes nuisibles (OP 4.09)

Ressources culturelles physiques (OP/BP 4.11)

Populations autochtones (OP/BP 4.10)

Réinstallation involontaire (OP/BP 4.12)

Sécurité des barrages (OP/BP 4.37)

Projets sur des eaux internationales (OP/BP 7.50)

Projets dans des zones contestées (OP/BP 7.60)

Oui  Non

Oui  Non

Oui  Non

Oui  Non

Oui  Non

Oui  Non

Oui  Non

Oui  Non

Oui  Non

Oui  Non

**Conditions et clauses juridiques :**

Référence de l'Accord de financement	Description de la condition/clause.	Date d'échéance
Article V, § 5.01 a	La signature et remise de cet Accord au nom du Bénéficiaire a été dûment autorisée ou ratifiée grâce à toutes les mesures institutionnelles nécessaires ;	Entrée en vigueur
Article V, § 5.01 b	Le manuel d'exécution du projet a été adopté par le Bénéficiaire sous une forme et avec un fond jugés satisfaisants par la Banque mondiale;	Entrée en vigueur

Article V, § 5.01 c	Un Protocole d'Accord, sous une forme et avec un fond jugés satisfaisants par la Banque mondiale, entre le Bénéficiaire et au moins trois des pays du bassin du Congo a été signé et remis par le Bénéficiaire et chacun desdits pays ;	Entrée en vigueur
Article V, § 5.01 d	Le Bénéficiaire a engagé pour son secrétariat exécutif, un spécialiste de la gestion financière et un spécialiste de la passation des marchés conformément aux termes de référence, qualifications et expérience jugés acceptables par la Banque mondiale, et en accord avec la Section III de l'Annexe 2 du présent Accord ;	Entrée en vigueur
Article V, § 5.01 e	Le Bénéficiaire a mis en place une Commission de Passation de Marchés, d'une manière et avec des fonctions et ressources jugées satisfaisantes par la Banque mondiale.	Entrée en vigueur



<p>Article V, § 5.02</p>	<p>Parmi les preuves à fournir conformément à la Section 5.01 (a) et (c) de l'Accord de financement, il faudra fournir à la Banque mondiale un ou des avis jugés satisfaisants par cette dernière, émis par un juriste acceptable pour la Banque mondiale et portant sur les points suivants :</p> <p>(a) Au nom du Bénéficiaire, que le présent Accord a été dûment autorisé ou ratifié ainsi que signé et remis en son nom, et qu'il a force exécutoire pour lui conformément à ses termes.</p> <p>(b) Au nom du Bénéficiaire et de chacun des pays concernés du bassin du Congo, pour le Protocole d'Accord concerné, que ledit Accord de mise en œuvre a été dûment autorisé ou ratifié ainsi que signé et remis en leurs noms, et qu'il a force exécutoire pour lesdits pays conformément à ses termes.</p>	<p>Preuves à fournir conformément à la Section 5.01 (a) et (c)</p>
<p>Annexe 2, Section B.5 c</p>	<p>Aucune activité des sous-Composante 1(c) et 2(b) du Projet ne sera entreprise au sein du territoire d'un pays du bassin du Congo si le Protocole d'Accord relatif à ce pays n'est pas juridiquement valable et applicable conformément à ses termes dans la forme et avec le fond jugés acceptables par la Banque mondiale au moment où cette activité doit être mise en œuvre.</p>	<p>Condition légale</p>

Annexe 2, Section V, 1	Le Bénéficiaire mettra en place et exploitera un système informatique pour la gestion financière du projet d'une manière et avec un fond jugés satisfaisants par la Banque mondiale, dans les deux mois suivant la date d'entrée en vigueur du projet.	Dans les deux mois suivant la date d'entrée en vigueur
Annexe 2, Section V, 2	Le Bénéficiaire mettra en place la Cellule de Gestion du Projet (CGP) avec le personnel, les fonctions et les ressources jugées satisfaisantes par la Banque mondiale, notamment un coordonateur de projet, un coordonateur de projet adjoint/spécialiste du S&E, un responsable financier du projet, un comptable et un spécialiste de la passation des marchés, endéans les trois mois suivant la date d'entrée en vigueur.	Dans les trois mois suivant la date d'entrée en vigueur
Annexe 2, Section V, 3	Le Bénéficiaire fournira le Plan de travail et le budget annuels pour la première année de mise en œuvre du projet endéans les trois mois suivant la date d'entrée en vigueur.	Dans les trois mois suivant la date d'entrée en vigueur
Annexe 2, Section V, 4	Le Bénéficiaire recrutera, au plus tard quatre mois après la date d'entrée en vigueur du projet, un auditeur externe pour le projet, conformément aux termes de référence, qualifications et expérience jugés acceptables par la Banque mondiale et en accord avec la Section III de l'Annexe 2 au présent Accord.	Dans les quatre mois suivant la date d'entrée en vigueur
Annexe 2, Section V, 5	Le Bénéficiaire mettra en place le Comité de Pilotage du Projet (CPP) d'une manière et avec des fonctions et ressources jugées satisfaisantes par la Banque mondiale, endéans les deux mois suivant la date d'entrée en vigueur.	Dans les deux mois suivant la date d'entrée en vigueur

Annexe 2, Section V, 6	Le Bénéficiaire fournira, dans la forme et avec le fond jugés satisfaisants par la Banque, la preuve du démarrage de l'élaboration de l'Évaluation environnementale et sociale régionale dans les six mois suivant la date d'entrée en vigueur.	Dans les six mois suivant la date d'entrée en vigueur
Annexe 2, Section V, 7	Le Bénéficiaire fournira des copies des Protocole d'Accords signés et remis par le Bénéficiaire et chacun des trois pays du bassin du Congo supplémentaire (autres que ceux indiqués dans la Section 5.01(c) du présent Accord), toutes dans la forme et avec le fond jugés acceptables par la Banque, ainsi que les avis juridiques respectifs conformément à la Section 5.02 du présent Accord, endéans les six mois suivant la date d'entrée en vigueur.	Dans les six mois suivant la date d'entrée en vigueur
Annexe 2, Section V, 8	Le Bénéficiaire fournira, pour la première demande de retrait relative à l'enveloppe propre à un pays du bassin du Congo relevant de la Catégorie 2 indiquée dans la Section IV.A de l'Annexe 2 du présent Accord, la preuve que le Protocole d'Accord relatif audit pays est signé entre celui-ci et le Bénéficiaire comme mentionné dans la Section B.5. (c) de l'Annexe 2 au présent Accord.	

## I. Contexte stratégique

### A. Contexte national

1. **L'écosystème forestier du bassin du Congo est la deuxième plus grande zone continue de forêt tropicale de la planète**, avec une biodiversité extraordinaire et un niveau élevé d'endémisme. Il forme une unité écologique intégrée comprenant les territoires très boisés des pays du bassin du Congo. Les « pays du bassin du Congo » comprennent : la République du Congo, la République démocratique du Congo, la République de Guinée équatoriale, la République du Gabon, la République centrafricaine et la République du Cameroun, faisant tous partie du traité de la COMIFAC. La forêt du bassin du Congo rend de précieux services écologiques, tels que la prévention des inondations et la régulation du climat au niveau local et régional. Grâce à l'énorme quantité de carbone stockée dans son abondante végétation, il constitue également une zone tampon vis-à-vis du changement climatique. La zone forestière du bassin du Congo abrite plus de 24 millions de personnes dont, pour la plupart, les moyens d'existence dépendent de la forêt. Dans les six pays du bassin, la foresterie est un secteur économique important, fournissant des emplois et des moyens de subsistance locaux à partir des produits forestiers ligneux et non-ligneux. Elle contribue en outre de manière significative aux recettes d'exportation et aux recettes publiques.

**Tableau 1: Superficie des forêts, déforestation, et utilisation des terres dans les pays du bassin du Congo**

	Superficie des forêts (ha)	Superficie totale des terres (ha)	Taux brut de déforestation (1990-2000)	Taux brut de dégradation (1990-2000)	Forêts de production (ha)	Forêts sous plan d'aménagement (ha) (décidé ou prévu)	Part du PIB des produits ligneux
CAMEROUN	16 876 143	47 544 200	0,14%	0,07%	6 074 033	6 074 033	6,0%
CONGO	18 493 992	34 182 100	0,07%	0,04%	11 975 670	8 279 561	5,6%
GABON	21 086 856	26 766 700	0,09%	0,09%	9 467 728	9 467 728	4,3%
GUINÉE ÉQ.	2 002 464	2 805 100	0,10%	0,00%	50 000	N/A	0,2%
RDC	98 912 205	234 500 000	0,21%	0,19%	22 200 962	6 590 628	1,0%
RCA	4 616 199	62 298 400	0,19%	0,06%	2 321 844	2 321 844	6,3%
Total	161 987 859	408 096 500	0,17%	0,15%	52 090 237	26 143 166	3,8%

Source : État des forêts 2008

2. **Les forêts du bassin du Congo représentent un stock de carbone considérable.** On estime qu'à elle seule, la végétation de surface stocke entre 24 et 39 gigatonnes de carbone. La prévention de la déforestation et de la dégradation ne permettra pas seulement de préserver les stocks de carbone, mais elle aura d'autres bénéfices importants tels que la conservation de la biodiversité, la constitution d'une zone tampon contre les impacts du changement climatique, la réduction et l'inversion de la dégradation des sols, et la fourniture de services hydrographiques.

### B. Contexte sectoriel et institutionnel

3. **En 2007, les parties prenantes à la CCNUCC ont pour la première fois adopté le concept d'une indemnisation des pays en développement pour le ralentissement de la déforestation et donc la réduction des émissions de carbone dans l'atmosphère.** L'idée de la mise en place d'un mécanisme incitatif, connu sous le nom de « Mécanisme REDD+ » (Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts), dans le but de

réduire la déforestation dans les pays en développement a depuis été largement débattue et a progressivement pris forme au cours des cinq dernières années. Ce concept, initialement centré sur la réduction des émissions dues à la déforestation (RED), a été élargi et englobe désormais la réduction de la dégradation des forêts ainsi que la promotion de la conservation, la gestion durable des forêts et l'augmentation des stocks de carbone. Il s'appelle aujourd'hui REDD+. La REDD+ est désormais susceptible d'être un des piliers du futur régime climatique post-2012 (il est désormais inscrit dans l'accord international adopté lors de la COP-16 tenue à Cancún en décembre dernier).

4. **Malgré leurs faibles taux de déforestation, les pays du bassin du Congo ont immédiatement manifesté un vif intérêt pour la REDD+.** Le taux annuel de déforestation brut s'élevait à 0,17 % et celui de la dégradation brute à 0,15 % en Afrique centrale pour la période de 1990 à 2000<sup>1</sup>, mais ils pourraient fortement augmenter dans les prochaines décennies (voir Tableau 1 ci-dessus). Malgré des taux de déforestation historiquement faibles dans le bassin du Congo par rapport aux autres grandes zones de forêt (Amazonie, Asie du Sud-Est), les pressions exercées sur les forêts de la région pourraient s'intensifier sous l'influence de diverses forces telles que le développement du réseau routier, l'expansion de l'agriculture (tant pour les cultures vivrières que les cultures de rente), et l'exploitation minière et pétrolière. Ces facteurs devaient être intensifiés par la rapide croissance démographique ainsi que la mondialisation accélérée des forces du marché mondial.

5. **Le futur Mécanisme REDD+ a le potentiel de générer des flux financiers substantiels pour soutenir les pays du bassin du Congo dans le développement d'une vision commune et à long terme concernant la gestion durable des forêts** et dans la prise de décisions politiques éclairées en matière d'utilisation des terres en trouvant de nouvelles manière de réconcilier des utilisations des terres longtemps perçues comme conflictuelles. À l'heure où les pays du bassin du Congo doivent faire face à des besoins essentiels en matière de croissance économique et de réduction de la pauvreté, qui risquent d'accroître la déforestation, le Mécanisme REDD+ représente un outil extrêmement puissant, potentiellement soutenu par d'importantes ressources financières, permettant d'ouvrir de nouvelles voies de développement durable qui tient compte de l'importance de préserver les zones forestières.

6. **Toutefois, les pays du bassin du Congo ont encore d'importants défis à relever avant de pouvoir bénéficier du mécanisme REDD+.** Pour se préparer à la REDD+, les pays devront renforcer leurs capacités institutionnelles, remplir les conditions techniques préalables, et trouver des solutions à différents problèmes sociaux et environnementaux. En outre, compte tenu de l'évolution rapide du contexte politique international et alors que le concept de REDD+ prend forme, les pays devront en permanence procéder à des ajustements et à des adaptations.

7. **Les six pays du bassin du Congo sont déjà engagés dans le processus national de préparation à la REDD+,** grâce au soutien en particulier du Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier (FPCF), et dans certains pays, du programme REDD+ de l'ONU et du partenariat mis en place entre l'Agence française de développement (AFD) et des ONG internationales, telles que le *World Wildlife Fund* (WWF – le fonds mondial pour la nature), la *Wildlife Conservation Society* (WCS – la société pour la conservation de la

---

<sup>1</sup> Référence : État des forêts, 2008.

faune) et *Conservation internationale* (CI). La République démocratique du Congo (RDC) a en outre été choisie comme l'un des pays pilotes dans le cadre du Programme d'investissement pour la forêt (FIP). (Voir l'Encadré 1 ci-dessous sur les divers instruments de soutien à la REDD+).

#### **Encadré 1 : Les divers instruments de soutien à la REDD+**

Deux initiatives de la Banque mondiale apportent un appui multilatéral conséquent aux pays : le Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier (FPCF) et le Programme d'investissement pour la forêt (FIP). À celles-ci s'ajoute le programme UN-REDD+, un programme conjoint du PNUE, du PNUD et de la FAO.

Le FPCF et le financement de l'UN-REDD+ appuient des activités de préparation à la REDD+ au niveau national et aident les pays à renforcer leurs capacités et les infrastructures nécessaires pour participer à la REDD+. Les trois grands piliers de préparation à la REDD+ sont les suivants : i) un travail d'analyse afin d'identifier les principaux facteurs de la déforestation, ii) l'élaboration de stratégies nationales REDD+, et iii) la mise en place de cadres solides pour le Monitoring, Notification et Vérification (MNV). Ces activités de préparation sont accompagnées de consultations des parties concernées et d'une sensibilisation pour assurer la transparence, une large participation et une bonne appropriation de la part des acteurs.

Le Programme d'investissement pour la forêt (FIP)<sup>2</sup> a une autre approche de la préparation à la REDD+ : il apporte un financement initial aux réformes liées à la préparation ainsi que d'autres investissements à grande échelle définis par les pays dans le cadre de l'élaboration des stratégies nationales REDD+.

Les activités de préparation à la REDD+ dans le bassin du Congo sont en outre appuyées par le Fonds forestier du bassin du Congo (FFBC), qui a reçu un important financement initial du Royaume-Uni et de la Norvège. Le FFBC soutient les mesures prioritaires dans la région, tels que des initiatives pilotes de paiements pour les services des écosystèmes, des initiatives forestières communautaires et d'autres mesures de renforcement des capacités.

**8. Au-delà des activités de préparation de la REDD+ au niveau national, aborder la mise en œuvre de la REDD+ dans une perspective régionale commune au bassin du Congo est parfaitement justifié**, puisque cela garantira une coordination étroite entre les pays du bassin du Congo qui définiront leurs objectifs communs, ce qui aidera à établir des liens et des synergies entre les différentes initiatives régionales et nationales appuyées par les partenaires au développement.

- Du point de vue de la politique, l'approche régionale est particulièrement pertinente, car elle permettra aux pays du bassin du Congo d'avoir plus de poids dans les négociations internationales sur le changement climatique.
- Du point de vue technique, une approche régionale sera avantageuse car elle aidera à associer différentes ressources en vue d'adopter des méthodologies de pointe liées à la surveillance des forêts et du carbone, et de faciliter l'échange des connaissances entre les pays du bassin du Congo.
- Du point de vue économique, d'importantes économies d'échelle peuvent être réalisées, grâce à la coordination régionale, dans le cadre de l'élaboration du cadre de mise en œuvre de la REDD+ (c'est-à-dire le système MNV).
- Du point de vue écologique, une approche régionale se justifie également par la continuité de l'écosystème forestier du bassin du Congo, ainsi que le risque de propagation des

---

<sup>2</sup> Le FIP soutient les pays dans leurs efforts de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+) et encourage la gestion durable des forêts qui permet de réduire les émissions et de protéger les réservoirs de carbone.

différents vecteurs de déforestation et de dégradation de la forêt entre les pays sans une approche régionale harmonisée de la REDD+.

9. **Les pays du bassin du Congo sont déjà engagés dans des efforts de coordination régionale sur les questions forestières dans la sous-région.** La Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) a été créée en 2005 en tant qu'autorité politique et technique régionale, avec pour mandat de guider, suivre et coordonner la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale. Un Plan de convergence en 10 points a été adopté par les Chefs d'État d'Afrique centrale et propose une vision commune ainsi qu'un plan de mise en œuvre en matière de gestion durable des forêts dans la région. La COMIFAC a en outre pour partenaires plusieurs organismes régionaux spécialisés<sup>3</sup> qui participent aux efforts nationaux en faveur de la conservation et de la gestion durable des écosystèmes du bassin du Congo. En tant que telle, la COMIFAC a joué ces dernières années, un rôle essentiel dans la coordination des efforts liés à la REDD+ dans la sous-région.

### *C. Objectifs de plus haut niveau auxquels le projet contribue*

10. **L'objectif ultime du projet est de contribuer à la création de nouvelles opportunités pour la conservation et l'utilisation durable des ressources forestières.** Pour ce faire, ce projet renforcera les capacités des pays du bassin du Congo à relever les défis liés à la REDD+, et il les aidera à se préparer à tirer avantage d'un futur mécanisme REDD+. Depuis la 16<sup>e</sup> conférence des parties de la CCNUCC à Cancun, il est désormais unanimement reconnu que le mécanisme REDD+ constituera l'un des piliers du régime international sur le changement climatique d'après 2012. Un futur mécanisme REDD+ a le potentiel de générer des flux financiers susceptibles de contribuer à la création d'importants avantages en termes de développement durable pour des millions de personnes dans le monde. Il représente également un mécanisme incitatif pour préserver la santé et les services des écosystèmes, contribuant ainsi aux avantages environnementaux mondiaux. Intégrées aux systèmes de gestion durable des forêts, les activités REDD+ peuvent protéger la biodiversité, améliorer la qualité des sols et les conditions hydrauliques, et contribuer à garantir des moyens de subsistance durables et une sécurité alimentaire aux communautés locales, notamment aux populations autochtones qui perpétuent des pratiques culturelles traditionnelles. (Voir l'Annexe 8 « Comment la REDD+ peut-elle contribuer à la gestion durable des forêts du bassin du Congo »).

11. **L'approche régionale adoptée pour cette opération générera des économies d'échelle, facilitera l'échange de connaissances et encouragera les activités d'harmonisation régionale en matière de gestion durable des forêts.** L'approche régionale a été demandée par les pays du bassin du Congo et s'appuie sur les efforts remarquables qu'ils ont déployés au cours des dernières années pour harmoniser leurs positions en matière de gestion des forêts et de préservation dans le cadre de la COMIFAC.

12. La conception du projet a été guidée par les **principes clés suivants** :

- i) **Renforcer la coordination des activités REDD+ dans la sous-région.** Le projet régional REDD+ vise à compléter et à apporter une valeur ajoutée a) au grand nombre

---

<sup>3</sup> RAPAC, CEFDHAC, REPAR, REPALEAC, OFAC, etc.

d'activités de préparation à la REDD+ qui sont déjà appuyées et mises en œuvre au niveau national, ainsi qu'à b) maximiser l'impact et les synergies des initiatives régionales en cours. Le projet contribuera de manière significative à réunir les différents partenaires impliqués dans la REDD+ dans le bassin du Congo, afin de stimuler les synergies et la collaboration<sup>4</sup>.

- ii) **Réaliser des économies d'échelle.** Celles-ci peuvent être obtenues grâce à une approche régionale, visant en particulier à améliorer les aspects techniques et la génération de connaissances<sup>5</sup>. Le projet mettra donc un accent particulier sur les besoins techniques et analytiques communs à tous les pays du bassin du Congo et aidera à jeter les bases d'une connaissance systématique pour la mise en œuvre des cadres nationaux REDD+. Par exemple, la définition conjointe des équations allométriques spécifiques au bassin du Congo pour faciliter les estimations des stocks de carbone, ainsi que les études conjointes des aspects sociaux et pro-pauvres de la REDD+, pourront appuyer les efforts nationaux consentis par les pays en matière de REDD+.
- iii) **Appliquer le principe de subsidiarité.** Cela signifie que le projet régional appuiera uniquement les activités qui ne peuvent être effectuées plus efficacement au niveau national ou local. Le projet ne dupliquera pas mais complètera plutôt les activités REDD+ menées au niveau national. Pour ce faire, le projet mettra, par exemple, l'accent sur les besoins d'analyse dans une perspective régionale, ou sur une assistance technique qui bénéficie aux pays du bassin du Congo dans leur processus de préparation à la REDD+. En outre, le projet répondra à des besoins nationaux spécifiques revêtant une importance particulière pour la cohésion régionale autour de la REDD+, qui ne sont pas pris en charge par d'autres initiatives.
- iv) **Favoriser une approche inclusive** pour le débat sur la REDD+. Conscient qu'il est important d'élargir le débat sur la REDD+ à toutes les parties prenantes, le projet encouragera la participation de la société civile et de ses représentants aux discussions sur les politiques et les stratégies. Il s'agira de favoriser une représentation crédible de la société civile à travers un processus transparent, inclusif et participatif partant du niveau local.

13. **Le projet proposé est cohérent avec les SAP et les DSRP des pays participants<sup>6</sup>**, dans lesquels le secteur forestier et ses activités connexes sont définis comme des priorités pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté. L'approche régionale du projet répond également à l'objectif supérieur de la stratégie d'assistance à l'intégration régionale (SAIR) pour l'Afrique subsaharienne qui vise à renforcer la collaboration entre les pays africains, en particulier en matière de gestion des biens publics régionaux. Plus précisément, le projet

---

<sup>4</sup> Il est intéressant de noter que le projet a déjà contribué à cette coordination dans le cadre de sa préparation (par exemple, la mission de préparation conjointe avec les autres partenaires).

<sup>5</sup> Par exemple, le coût de constitution des équations allométriques dans le cadre d'une approche régionale devrait être réduit d'un tiers par rapport à celui d'une approche pays par pays. Les économies de coût sont basées sur les estimations réalisées par la FAO sur base de leur approche des systèmes de MNV (Suivi, rapports et vérification) dans le cadre d'une approche régionale.

<sup>6</sup> Sauf pour la Guinée équatoriale pour laquelle aucune SAP n'est disponible.



favorisera la coopération institutionnelle et l'intégration économique en mettant l'accent sur l'harmonisation des politiques régionales.

**14. Le projet est également conforme à la Stratégie de la Banque mondiale en Afrique** et plus particulièrement au Pilier 2, « *Vulnérabilité et résilience* », en créant de nouvelles opportunités pour la conservation et la gestion durable des forêts du bassin du Congo, qui jouent un rôle crucial à la fois dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci. De plus, en préparant les pays du bassin du Congo à tirer parti d'un système futur à grande échelle de mesures incitatives positives basées sur le carbone, le projet offre également aux pays du bassin du Congo l'occasion de profiter d'instruments innovants pour diversifier leurs économies (Pilier 1, « *Compétitivité et emploi* »). Alors que le futur mécanisme REDD+ prend forme au niveau international, le projet renforcera les capacités des pouvoirs publics nationaux et de la société civile à définir leur stratégie REDD+ nationale (Pilier 3, « *Gouvernance et capacité du secteur public* »).

**15. Le projet proposé contribue à la stratégie du cadre FEM-4 pour la gestion durable des forêts (GDF)** qui vise à atteindre les objectifs liés à la biodiversité, au climat et à la dégradation des sols dans les régions où les investissements auraient le plus grand impact. Le projet **contribue également à la Stratégie FEM-4 pour le changement climatique**. Plus spécifiquement, il soutient le nouveau Programme stratégique transversal sur la biodiversité, le changement climatique et la dégradation des sols : la gestion de l'UTCATF (Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie) en tant que moyen de protection des stocks de carbone et de réduction des émissions de GES (voir Encadré 2 ci-dessous). Le projet est également aligné sur la nouvelle Stratégie FEM-5 pour la gestion durable des forêts/REDD+ présentée en octobre 2010 et sur l'objectif du FEM-5 relatif au changement climatique : promouvoir la conservation et l'augmentation des stocks de carbone grâce à une gestion durable de l'utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie.

**Encadré 2 : Contribution du projet aux objectifs stratégiques (OS) et aux programmes stratégiques (PS) de la GDF**

**Changement climatique :**

- OS-7 bis : Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie.
- PS-6 : Gestion de l'utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (UTCATF) en tant que moyen de protéger les stocks de carbone et de réduire les émissions de GES.

**Gestion durable des forêts :**

- OS-1 : Conserver et utiliser de manière durable la biodiversité de la forêt
- OS-2 : Promouvoir une gestion et une utilisation durables des ressources forestières
- PS-3 : Gestion de l'UTCATF en tant que moyen de protection des stocks de carbone et de réduction des émissions de GES (BD/LB transversal).

## **II. Objectifs de développement du projet**

16. L'**objectif de développement du projet (ODP)** est de renforcer les capacités des pays du bassin du Congo en matière de REDD+ et de mesure des stocks de carbone forestier, en particulier.

### ***A. Bénéficiaires du projet***

17. Le projet met fortement l'accent sur le renforcement des capacités REDD+ dans les différents pays du bassin du Congo. Il renforcera ainsi la coordination régionale, et accroîtra la visibilité des efforts conjoints dans la région. Les principaux bénéficiaires directs du projet sont les pouvoirs publics nationaux des pays du bassin du Congo, mais de nombreuses autres parties intéressées bénéficieront également du projet de manière directe ou indirecte :

- i) Au niveau de l'élaboration des politiques : le Groupe de travail Climat (GTC)<sup>7</sup>, composé des points focaux nationaux pour le changement climatique<sup>8</sup>, ainsi que des décideurs des différents pays (étant donné que le projet génèrera des connaissances sur la REDD+). Le Secrétariat exécutif de la COMIFAC sera renforcé dans son rôle de coordination de la REDD+ dans le bassin du Congo.
- ii) Au niveau technique : les groupes de travail techniques, composés d'experts nationaux, ainsi que des institutions nationales responsables des inventaires forestiers, les institutions de recherche nationales impliquées dans la surveillance des forêts, l'information géographique et la comptabilisation du carbone.
- iii) Au niveau de la société civile : les réseaux et associations nationaux et régionaux, notamment ceux placés sous l'égide de la Conférence sur les écosystèmes des forêts denses et humides d'Afrique centrale (CEFDHAC)<sup>9</sup>, ainsi que les promoteurs d'initiatives pilotes REDD+ au niveau sous-national.

### ***B. Indicateurs de résultats au niveau de l'ODP***

18. Les progrès réalisés en faveur de l'atteinte de l'ODP seront mesurés en combinant trois indicateurs de résultats :

**Indicateur 1** : Soumissions coordonnées sur le futur mécanisme REDD+ dans le cadre des négociations internationales de la CCNUCC.

**Indicateur 2** : Jalons<sup>10</sup> pour l'élaboration d'équations allométriques spécifiques au bassin du Congo. (*Note : La définition d'équations allométriques pour les forêts du bassin du Congo exige une approche progressive. L'atteinte des différents jalons de ce processus servira de variable de remplacement pour l'évaluation de l'amélioration de la capacité technique de mesure du carbone.*)

**Indicateur 3** : Des directives techniques relatives aux problèmes REDD+ prioritaires ont été élaborées et approuvées par le Comité de pilotage du projet (CPP).

---

<sup>7</sup> Groupe de travail Climat (GTC).

<sup>8</sup> Les points focaux nationaux pour le changement climatique sont les personnes nommées par chacun des pays du bassin du Congo en tant que leurs représentants avant le CCNUCC.

<sup>9</sup> Les principaux réseaux régionaux placés sous l'égide de la CEFDHAC sont le REPAR (parlementaires), REPALFAC (populations autochtones), le REFAAD (femmes), REJEFAC (jeunes), le RIFFEAC (institutions de formation aux forêts et à l'environnement).

<sup>10</sup> Les jalons sont décrits dans le Cadre des résultats figurant à l'Annexe 1.

### III. Description du projet

#### A. Composantes du projet

19. Le projet comprend trois composantes techniques (détaillées ci-dessous) et des dispositions pour la gestion de projet. En sa qualité d'organisme d'exécution pour le FEM, la Banque financera des activités à hauteur de 13 millions de dollars EU à travers un don du FEM<sup>11</sup>. La COMIFAC et les pays du bassin du Congo financeront en nature le temps de personnel et les coûts de fonctionnement estimés à 3,0 millions de dollars EU. Le coût total des activités complétant directement le projet est évalué à 57,3 millions de dollars EU selon le principe des coûts incrémentaux du FEM mais est financé par d'autres sources (voir Annexe 2 « Description détaillée du projet » et Annexe 7 « Analyse des coûts différentiels du FEM »)

**20. Composante 1 : Amélioration des connaissances et de la coordination de la REDD+ dans le bassin du Congo :** Même si les pays du bassin du Congo progressent actuellement au niveau national dans leur processus de préparation à la REDD+, ils ont encore des besoins importants de renforcement des capacités et de formation. De sérieuses économies d'échelles ainsi qu'un ajout de valeur peuvent être réalisées en améliorant l'échange d'information et le partage des expériences des pays. Le partage des connaissances, le renforcement des capacités et le dialogue politique soutenus dans cette composante prendront appui sur les conclusions des études menées dans le cadre de la Composante 3 du projet. Les deux composantes sont étroitement liées du fait que les directives techniques et les recommandations issues des études fourniront de la matière au dialogue politique et technique sur la REDD+, et alimenteront les efforts régionaux d'harmonisation dans le cadre de la CEEAC. Plus spécifiquement, la Composante 1 va :

i) *Renforcer le dialogue régional et les fonctions de coordination de la REDD+ entre les pays du bassin du Congo* en mettant un accent particulier sur l'apprentissage et l'échange de savoir aux niveaux politique et technique, ainsi qu'entre les décideurs politiques et les experts techniques. Au niveau des politiques, le Groupe de travail Climat (GTC) bénéficiera d'un appui à la facilitation et au renforcement des capacités, le Secrétariat exécutif de la COMIFAC jouant le rôle de coordonnateur. Le dialogue intersectoriel de plus haut niveau sur les politiques progressera grâce à l'engagement avec la CEEAC (Communauté économique des États de l'Afrique centrale). Au niveau technique, à travers l'Observatoire des forêts d'Afrique centrale (OFAC), l'organisme auxiliaire technique de la COMIFAC, celle-ci coordonnera l'échange de savoir et les partenariats scientifiques. Les directives techniques élaborées dans le cadre de la Composante 3 guideront le dialogue régional sur des sujets communs et fourniront un cadre de recommandations qui pourront ensuite être ajustées aux contextes nationaux spécifiques. De plus, la coopération Sud-Sud sera également encouragée entre les pays du bassin du Congo et d'autres grandes régions de forêt tropicale (Amazonie et Asie du Sud-Est). Les fonds alloués à cette sous-composante financeront des services de conseil, la formation, les coûts d'équipement et de fonctionnement (voir le tableau budgétaire à la fin de l'Annexe 2).

---

<sup>11</sup> L'allocation totale du don résulte de la mise en commun des allocations des pays pour le changement climatique octroyées dans le cadre de la période de reconstitution du FEM-4, plus les fonds supplémentaires ajoutés par le FEM en vertu de l'approche régionale de gestion durable des forêts adoptée pour le projet.

ii) *Promouvoir la participation inclusive et la représentation des groupes de parties prenantes dans les débats sur les politiques et stratégies au niveau régional*, en se concentrant sur l'appui aux réseaux régionaux de la société civile organisés dans le cadre de la CEFDHAC<sup>12</sup> (mais pas exclusivement). Le soutien apporté par le projet se concentrera sur les contraintes actuellement exercées sur la représentativité des réseaux régionaux par le manque de dialogue entre les représentants des réseaux et leurs circonscriptions locales. Pour ce faire, le projet financera des consultations, la sensibilisation et le renforcement des capacités afin d'assurer une meilleure connexion entre les réseaux nationaux de la CEFDHAC et leurs circonscriptions locales. Les thèmes prioritaires identifiés par les réseaux de la CEFDHAC dans le contexte de la REDD+ comprennent les questions liées aux droits fonciers et coutumiers, aux normes sociales de la REDD+, et aux mécanismes de partage des avantages destinés aux revenus du carbone forestier. Les fonds alloués à cette sous-composante financeront des services de conseil.

iii) *Répondre aux besoins supplémentaires de renforcement des capacités au niveau de la coordination nationale de la REDD+ pour maintenir la cohésion régionale*. Si certains besoins sont communs à tous les pays du bassin du Congo et peuvent être couverts au niveau régional, d'autres sont spécifiques à certains pays. Des enveloppes de taille moyenne (désignées sous le terme d'« enveloppes spécifiques aux pays ») seront donc allouées à chacune des équipes nationales de coordination de la REDD+ pour s'assurer qu'elles reçoivent le soutien technique nécessaire à leur engagement complet et à leur contribution aux processus régionaux. Ce soutien supplémentaire aux équipes nationales de coordination REDD+ est important pour maintenir et renforcer la cohésion régionale. En accord avec le principe de subsidiarité, une attention particulière sera portée au fait que le projet ne fasse pas double usage avec le soutien fourni par le FPCF, ONU-REDD+ et d'autres donateurs. Les fonds alloués à cette sous-composante financeront les services de conseil, la formation, les coûts d'équipement et de fonctionnement.

**21. Composante 2 : Renforcement des capacités techniques de mesure et de suivi des stocks de carbone dans les forêts du bassin du Congo :** Cette composante renforcera les capacités techniques afin d'aider les pays du bassin du Congo dans le processus à plus long terme de mise en place de systèmes de mesure et de suivi des stocks de carbone forestier conformes aux principes de transparence, comparabilité, exhaustivité et précision souhaités par le GIEC. Plus précisément, cette composante s'attaquera à la contrainte que représente l'énorme incertitude relative aux estimations du stock actuel de carbone dans le bassin du Congo en mettant en place une base de données détaillée et précise de mesures d'arbres représentatifs des différents types de forêts du bassin du Congo. Cette base de données servira à définir des équations allométriques pour l'estimation de la biomasse aérienne et souterraine et les stocks de carbone, et réduira considérablement les erreurs d'estimation du stock de carbone de la forêt du bassin du Congo. Cette base de données constituera un élément important pour les systèmes MNV harmonisés au niveau régional qui seront mis en place dans chaque pays du bassin du Congo avec l'appui d'un projet régional parallèle financé par le Fonds pour les forêts du bassin du Congo (FFBC), qui est géré par la Banque africaine de développement (BAD). À cette fin, la Composante 2 va :

---

<sup>12</sup> Les réseaux régionaux représentant différentes fractions de la société civile sont organisés sous l'égide régionale de la CEFDHAC. Les réseaux de la CEFDHAC comprennent entre autres: le REPALEAC (populations autochtones), le REFAAD (femmes), le REJEFAC (jeunesse), le REPAR (parlementaires locaux), et le RIFFEAC (Institutions de formation forestière et environnementale).

i) *Mettre en place un partenariat scientifique pour la mesure et le suivi du carbone forestier* afin de soutenir la coordination des nombreuses activités connexes dans le bassin du Congo et, donc, de maximiser l'impact pour les pays. L'échange régional de connaissances scientifiques à travers un réseau d'institutions nationales et internationales de recherche appuiera également la création d'un pool d'experts nationaux de la mesure du carbone. Les fonds alloués à cette sous-composante financeront les services de conseil, la formation, les coûts de fonctionnement.

ii) *Définir des équations allométriques pour les groupes d'espèces d'arbres représentatives des grands types de forêts du bassin du Congo*<sup>13</sup>, afin de relever l'actuel défi de la disponibilité de données fiables et précises pour l'évaluation des stocks de carbone forestier dans le bassin du Congo. Ces équations jetteront également les bases d'un système MNV nécessaire à la mise en place d'un futur système d'incitations financières basé sur les résultats pour la REDD+. Les activités soutenues par le projet comprendront : a) la définition d'une méthodologie conforme aux directives du GIEC, incluant une stratégie d'échantillonnage pour guider le travail de terrain prévu dans les six pays ; b) la collecte des données dans les six pays, sur la base de la stratégie d'échantillonnage décrite dans la méthodologie acceptée, proposée par une firme, un institut de recherche ou un consortium sélectionné de manière compétitive ; et c) la compilation des données dans une base de données accessible au public, et l'analyse des données nécessaire à l'élaboration d'équations allométriques utiles à la mesure des stocks de carbone. Ces activités seront toutes réalisées en étroite collaboration avec les institutions nationales de recherche et les organismes de gestion des forêts. Elles incluront une importante composante de renforcement des capacités et de transfert des connaissances. Tous les efforts seront faits pour assurer que les données recueillies et analysées sont pertinentes et applicables aux futurs systèmes MNV nationaux développés en parallèle avec le soutien d'autres partenaires (FFBC, FCPF, ONU-REDD+, etc.). Les fonds alloués à cette sous-composante financeront les services de conseil.

22. **Composante 3 : Intégration du concept de REDD+ dans les projets de GDF** : Cette composante servira d'une part aux promoteurs de projets REDD+ au niveau local et, d'autre part, aux décideurs politiques au niveau national. À partir d'un inventaire préliminaire des projets pilotes REDD+ en Afrique centrale<sup>14</sup>, le projet soutiendra les promoteurs privés des projets pilotes REDD+ à travers un renforcement ciblé des capacités et des échanges d'information. Parallèlement, le projet compilera les expériences des projets pilotes sur le terrain, facilitera le dialogue entre les professionnels sur le terrain et les décideurs politiques, et il stimulera un processus d'apprentissage. Cette composante va :

i) *Mettre en place un incubateur pour promouvoir les projets pilotes REDD+ dans le bassin du Congo*. L'incubateur servira essentiellement de centre d'assistance fournissant des conseils techniques et pratiques sur demande aux développeurs des projets REDD+. Les activités de renforcement des capacités des praticiens REDD+ mettront un accent particulier sur les normes sociales et environnementales et leur application aux projets pilotes. En s'appuyant sur l'inventaire des initiatives pilotes REDD+ sous-nationales établi pendant la phase de préparation, l'incubateur renforcera également un réseau de professionnels afin

---

<sup>13</sup> Le type et la quantité des espèces d'arbres à mesurer dépendront de la stratégie d'échantillonnage qui sera développée dans le cadre du développement de la méthodologie.

<sup>14</sup> L'inventaire des projets REDD+ a été établi dans le cadre des activités de préparation du projet.

d'appuyer l'échange horizontal de connaissances et l'apprentissage. Les fonds alloués à cette sous-composante financeront les services de conseil. De plus, l'incubateur facilitera également la communication bidirectionnelle entre les décideurs politiques et les promoteurs de projets REDD+. Les pouvoirs publics cherchent à tirer des enseignements des expériences des projets pilotes REDD+ locaux afin d'éclairer leurs stratégies REDD+ nationales, mais ils ignorent bien souvent les initiatives en cours dans leurs pays. L'incubateur aidera à combler cet écart en connectant les professionnels de terrain avec les décideurs politiques au niveau national. Un des principaux résultats attendus de ce processus est l'élaboration et la présentation de portefeuilles nationaux identifiant les projets pilotes REDD+ existants, prévus et potentiellement viables (mais pas encore en cours).

ii) *Définir des méthodologies pour promouvoir la REDD+ dans le bassin du Congo.* Le projet soutiendra des études ciblées afin d'approfondir les questions cruciales liées à la REDD+, avec une attention particulière aux dimensions sociales et environnementales de celle-ci. Les études prioritaires ont été identifiées pour la première année de mise en œuvre, y compris l'évaluation environnementale et sociale régionale (EESR) de la REDD+ qui sera lancée dès l'entrée en vigueur. L'EESR mènera une vaste évaluation régionale des défis environnementaux et sociaux existants liés à la mise en œuvre de la REDD+ dans le bassin du Congo (y compris les questions liées aux mécanismes de partage des avantages, au régime foncier et aux aspects relatifs aux droits carbone). L'EESR aura deux buts principaux : premièrement, il servira d'instrument d'atténuation des risques pour les impacts potentiels en aval des activités à mettre en œuvre dans le cadre du Projet REDD+ régional. Deuxièmement, il permettra d'identifier des thèmes et sujets spécifiques afin d'élaborer des directives techniques qui guideront les pays dans le processus de sauvegarde entrant dans le cadre de la préparation à la REDD+ au niveau national. Ces conseils techniques aideront les pays à préparer leurs ESES nationales. De plus amples détails sont fournis dans l'Annexe 3.C. sur les « Aspects environnementaux et sociaux (y compris les sauvegardes) ». Étant donné le contexte politique très dynamique de la REDD+, d'autres études à réaliser durant les années 3 à 5 du projet seront identifiées sur base des recommandations de l'EESR et dans le cadre de l'élaboration du plan de travail. Sur base des conclusions des études, des directives techniques seront établies pour orienter les promoteurs des projets (en accord avec la Composante 3). Les fonds alloués à cette sous-composante financeront les services de conseil, l'équipement et les coûts de fonctionnement.

**Composante 4 : Gestion de projet** Cette composante soutiendra les coûts de gestion de projet venant en supplément des coûts de fonctionnement du secrétariat exécutif de la COMIFAC. Le financement du FEM couvrira essentiellement les salaires du personnel de la cellule de gestion de projet (CGP), rattachée au secrétariat exécutif de la COMIFAC avec des bureaux à Yaoundé, au Cameroun. La CGP sera composée d'un coordonateur de projet, d'un coordonateur de projet adjoint/spécialiste du S&E, d'un responsable administratif et financier, d'un comptable et d'un spécialiste de la passation des marchés, pour veiller au respect des normes fiduciaires et à la redevabilité. Le FEM prendra également en charge une partie des coûts liés au personnel d'appui (chauffeur, secrétaire), aux installations, aux frais de fonctionnement et de déplacement. Les fonds alloués à cette sous-composante financeront les services de conseil, la formation, les coûts d'équipement et de fonctionnement.

## ***B. Financement du projet***

### **1. Instrument de prêt**

23. Le projet quinquennal proposé sera financé par un don du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) de 13 millions de dollars EU. Le financement de la COMIFAC et des pays du bassin du Congo se fera en nature, sous la forme de la mise à disposition de personnel et de la prise en charge des frais opérationnels estimés à environ 3,0 millions de dollars EU<sup>15</sup>.

Tableau de financement du projet :

<b>Component and/or Activity</b>	<b>Total (US \$million)</b>
<b>Component 1: Improving Knowledge and Coordination on REDD+ in the Congo Basin</b>	<b>4,705,000</b>
Strengthening coordination on REDD+ across the Congo Basin countries.	1,310,000
Promoting inclusive participation of key stakeholder groups in REDD+ debates	880,000
Responding to incremental capacity building needs for national REDD+ coordination	2,515,000
<b>Component 2: Building Technical Capacities for Measurement and Monitoring of Carbon Stocks in the Congo Basin Forests</b>	<b>4,050,000</b>
Setting up a scientific partnership for forest carbon measurement and monitoring	1,060,000
Elaborating allometric equations for key forest types of the Congo Basin	2,990,000
<b>Component 3: Mainstreaming REDD+ Concept in SFM Projects</b>	<b>2,970,000</b>
Setting up an Incubator to promote REDD+ pilot projects in the Congo Basin	1,800,000
Defining methodologies and guidelines	1,170,000
<b>Component 4: Project Management</b>	<b>1,275,000</b>
<b>Total GEF</b>	<b>13,000,000</b>
<b>In-kind contributions from the Countries</b>	<b>3,000,000</b>
<b>TOTAL Project</b>	<b>16,000,000</b>

### **2. Financement séparé**

24. Des financements seront mis séparément à disposition par le Fonds forestier du bassin du Congo (FFBC) géré par la Banque africaine de développement (BAD), par l'Agence française de développement (AFD), par le Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier (FCPF), ainsi que par la Banque mondiale, pour couvrir le coût des activités complémentaires, pour un montant estimé à 57,3 millions de dollars EU (voir tableau ci-dessous).

<sup>15</sup> Sur base de l'hypothèse que tous les pays du bassin du Congo s'engageront dans des accords de mise en œuvre avec la COMIFAC.

<b>Project Component</b>	<b>GEF</b>	<b>In-kind contribution from the Countries</b>	<b>Separate financing<sup>16</sup></b>	<b>Total</b>	<b>Financing source</b>
	<b>\$million</b>	<b>\$million</b>	<b>\$million</b>	<b>\$million</b>	
<b>Component 1:</b> Improving Knowledge and Coordination on REDD+ in the Congo Basin	4.7		10.8	15.5	Forest Carbon Partnership Facility (FCPF): National REDD+ Readiness
<b>Component 2:</b> Building Technical Capacities for Measurement and Monitoring of Carbon Stocks in the Congo Basin Forests	4.0		35.0	39.0	African Development Bank managed Congo Basin Forest Fund (CBFF)
<b>Component 3:</b> Mainstreaming REDD+ Concept in SFM Projects	3.0		11.5	14.5	Forest Carbon Partnership Facility (FCPF): National REDD+ Readiness & World Bank Trust Fund (Forest)
<b>Project Management</b>	1.3	3.0		4.3	Contribution of the countries of the COMIFAC (in-kind)
<b>TOTAL</b>	<b>13.0</b>	<b>3.0</b>	<b>57.3</b>	<b>73.3</b>	

### *C. Leçons tirées et intégrées dans la conception du projet*

25. La mise en œuvre du projet incombe à la COMIFAC. Cependant, les pays du bassin du Congo ont souhaité avoir la possibilité d’orienter le processus de décision institutionnel et stratégique relatif à l’exécution du projet. Un rôle crucial dans la prise de décision relative à la mise en œuvre du projet a donc été attribué au Comité de pilotage du projet (composé des points focaux du Groupe Climat national<sup>17</sup>, du secrétaire exécutif de la COMIFAC, de la CEEAC et de deux représentants de la société civile). Les points focaux nationaux sont donc majoritaires dans le Comité de pilotage, reflétant ainsi le rôle dominant que jouent les pays dans le processus décisionnel du projet.

26. Une réduction significative des coûts de transaction a été réalisée au cours de la préparation du projet grâce à une étroite collaboration avec le Fonds financier pour les forêts du bassin du Congo, géré par la BAD, la FAO et l’AFD. Cette collaboration a aussi permis aux trois partenaires au développement d’aligner leurs projets respectifs d’appui à différents aspects de la préparation à la REDD, d’optimiser la conception du projet et d’obtenir un effet multiplicateur de l’impact global du projet. La collaboration synergétique avec le FFBC, la FAO et l’AFD, ainsi qu’avec d’autres partenaires au développement a été renforcée pendant la conception du projet REDD régional, et permettra de réaliser des économies pendant la mise en œuvre du projet.

27. En ce qui concerne le renforcement de la participation des parties intéressées et la représentation des communautés vulnérables dépendant des forêts aux débats critiques sur les politiques et aux processus décisionnels, la conception du projet a tenu compte des

<sup>16</sup> The Project will be separately accompanied by these other financings, but the Project nevertheless stands on its own and can be fully accomplished without them.

<sup>17</sup> Nommés par chaque pays partie à la CCNUCC et publié sur le site de celle-ci.



enseignements tirées du programme FLEGT pour l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux, ainsi que des expériences de l'appui antérieur apporté aux réseaux régionaux de représentation des parties intéressées, financés par l'agence pour la coopération internationale allemande (GIZ). Les leçons tirées de ces deux initiatives ont montré qu'un flux optimum d'information entre les parties intéressées locales, et leurs réseaux de représentants nationaux et ensuite régionaux constitue un goulot d'étranglement clé, et que la facilitation appropriée de ce processus est essentielle pour un engagement significatif des communautés locales et la diffusion de leurs positions.

28. En ce qui concerne les projets pilotes REDD+ et l'appui aux promoteurs de projets, le projet s'inspire des leçons tirées du projet CASCADE<sup>18</sup> financé par le PNUE, qui a montré qu'il y a toujours un besoin important de renforcement des capacités et d'appui technique ciblé aux promoteurs de projet. Le concept de l'incubateur choisi par le projet a été élaboré par des organisations internationales et mis en œuvre dans différents pays tropicaux, notamment le Ghana. Le concept d'incubateur a produit des résultats positifs en termes de renforcement des capacités des promoteurs de projets. En outre, les points focaux du bassin du Congo ont souligné la nécessité de tirer parti de l'expérience capitalisée par les projets pilotes REDD+, afin d'éclairer leurs stratégies REDD+ au niveau national. Le projet favorisera donc également une communication bidirectionnelle entre les décideurs et les promoteurs de projets REDD+, dans le cadre de l'appui au réseau de professionnels de la REDD+.

#### **IV. Mise en œuvre**

##### ***A. Modalités de mise en œuvre et dispositions institutionnelles***

29. Le projet relève de la responsabilité de la COMIFAC. Le Conseil des ministres de la COMIFAC délèguera la responsabilité de coordination du projet au Secrétariat exécutif de la COMIFAC. Tenant compte du fait que le mandat du Secrétariat exécutif de la COMIFAC porte sur la coordination régionale, mais pas sur la mise en œuvre du projet, une Cellule de gestion du projet (CGP) sera mise en place pour prendre les décisions relatives à la gestion quotidienne avec un niveau approprié d'indépendance.

30. Tout au long de la mise en œuvre du projet et sur base annuelle, le Secrétariat exécutif de la COMIFAC informera le Conseil ministériel des avancées du projet (lors des sessions ministérielles de la COMIFAC), ce qui permettra ensuite d'assurer un niveau adéquat d'appropriation politique du projet au niveau régional. De plus, le Secrétariat exécutif de la COMIFAC conclura des Protocoles d'Accord avec chacun des pays du bassin du Congo.

31. Dès le début de la mise en œuvre du projet jusqu'à la mise en place et l'entrée en fonction complète de la Cellule de gestion du projet (CGP), la mise en œuvre du projet relèvera de la responsabilité directe du Secrétariat exécutif de la COMIFAC. Une fois la CGP établie et complètement opérationnelle, le Secrétariat exécutif de la COMIFAC transfèrera la gestion quotidienne du projet à la CGP tout en continuant à superviser et à coordonner sa mise en œuvre. Cet arrangement provisoire (voir les détails plus loin) fournit une option par défaut qui prend en

---

<sup>18</sup> Crédits carbone pour le programme en faveur de l'agriculture, la sylviculture, la conservation et la lutte contre la déforestation

compte les délais nécessaires au recrutement d'un personnel de gestion du projet de qualité. Il permettra de lancer les activités du projet et d'achever le recrutement du personnel de la CGP sur une période qui ne devrait pas dépasser 3 mois à partir de l'entrée en vigueur du projet. Ces dispositions provisoires sont justifiées par le fait qu'un personnel performant et doté d'une expérience fiduciaire est actuellement en place puisque recruté dans le cadre de la préparation du Projet. L'équipe fiduciaire est placée sous la direction du Secrétaire exécutif adjoint de la COMIFAC. Indépendamment de ce plan de secours, le projet cherchera à mettre en place une CGP opérationnelle au plus tôt et possiblement avant son entrée en vigueur, ce qui lui permettrait de ne pas avoir recours aux dispositions provisoires.

32. Dans le cadre du présent document, toute mention ultérieure à la « CGP/COMIFAC » fait référence à la fois aux dispositions provisoires et aux modalités finales de mise en œuvre du projet incluant une CGP dotée d'un personnel complet et opérationnelle.

33. Comité de pilotage du projet (CPP) : Le Comité de pilotage de projet (CPP) sera l'organe de gouvernance du projet et jouera un rôle d'orientation pour les toutes les politiques et les questions institutionnelles. Il examinera et approuvera les plans de travail et les budgets associés sur une base semi-annuelle<sup>19</sup>. Le CPP sera présidé par un représentant du Secrétariat de la CEEAC (Communauté économique des États d'Afrique central) et composé des points focaux nationaux pour le changement climatique représentant les pays du bassin du Congo, ainsi que de deux représentants de la société civile. Avec le soutien de la CGP, une fois celle-ci mise en place, le Secrétariat exécutif de la COMIFAC assumera la fonction de secrétariat du CPP. La composition du CPP a été délibérément restreinte et ne va pas jusqu'au niveau ministériel afin de garantir l'engagement et la participation active de ses membres, en particulier les points focaux nationaux pour le changement climatique, dans les décisions critiques de gestion du projet.

34. Secrétariat exécutif de la COMIFAC (SE COMIFAC) : Durant la période intermédiaire, et jusqu'à ce que la CGP soit entièrement opérationnelle, le SE de la COMIFAC sera entièrement responsable de la gestion du projet, y compris de tous les aspects fiduciaires. Une fois la CGP établie, dotée de personnel et fonctionnant d'une manière jugée acceptable par la Banque mondiale, la gestion quotidienne du projet sera déléguée à la CGP (sur la base d'un accord conjoint entre les deux parties).

35. Modalités de mise en œuvre provisoires. Les activités préparatoires du projet ont été réalisées par une équipe composée d'un spécialiste de la passation des marchés et d'un spécialiste de la gestion financière placés sous la direction du secrétaire exécutif adjoint de la COMIFAC. Les performances de cette équipe ont été jugées satisfaisantes et, par souci de continuité, il a été convenu que cette équipe pourrait continuer à gérer le projet jusqu'à ce que la CGP soit mise en place et opérationnelle.

36. Le processus compétitif de recrutement du personnel de la CGP, comprenant un coordonateur de projet, un coordonateur de projet adjoint/spécialiste du S&E, un spécialiste de la passation des marchés, un Responsable administratif et financier, et un comptable, a été lancé suite aux négociations du projet et devra être clôturé au plus tard 3 mois après l'entrée en vigueur

---

<sup>19</sup> La CGP compilera les plans de travail annuels qui seront mis à jour et réexaminés en milieu d'année.

du projet. Entretemps, le secrétaire exécutif adjoint de la COMIFAC agira en tant que coordonnateur du projet, tandis que le secrétaire exécutif supervisera le processus contractuel d'engagement du personnel assigné à la CGP. Des termes de références ont été définis pour tous les postes à pourvoir dans le cadre de la CGP.

37. Par défaut, les dispositions provisoires s'appliqueront si la CGP n'est pas entièrement opérationnelle au moment de l'entrée en vigueur du projet. Dans ce cas, le SE du COMIFAC préparera un rapport d'activité à la fin de la période intermédiaire, ainsi qu'un aperçu financier, qui seront tous deux examinés par la Banque. Le rapport décrira le statut des diverses activités entreprises pendant la période intermédiaire ainsi que le plan de travail mis en place pour le reste de l'exercice fiscal. Il présentera également les dépenses effectuées pendant la période intermédiaire. Le premier audit à réaliser par le projet couvrira donc à la fois la période intermédiaire et la période suivante où la CGP est opérationnelle.

38. Cellule de gestion du projet (CGP) : La CGP sera hébergée par le secrétariat exécutif de la COMIFAC. Une fois la CGP mise en place, le SE de la COMIFAC supervisera la mise en œuvre du projet et la CGP sera responsable de la mise en œuvre quotidienne du projet telle que définie dans les plans de travail approuvés par le CPP. La CGP sera également responsable du suivi et de la production de rapports et assumera la responsabilité fiduciaire globale du projet. Elle sera dirigée par un coordonnateur de projet et comprendra un coordonnateur de projet adjoint/spécialiste du S&E, un spécialiste de la passation des marchés, un gestionnaire financier et un comptable, tous sélectionnés de manière compétitive.

39. Commission de Passation de marchés. Une Commission de Passation de marchés sera mise en place au sein du secrétariat exécutif de la COMIFAC afin d'assumer la responsabilité des procédures de passation des marchés, en particulier les processus d'appel d'offres incluant l'analyse des expressions d'intérêt, l'évaluation des propositions techniques et financières soumises, et la préparation d'une liste de consultants potentiels présélectionnés, etc. Les responsabilités détaillées de cette Commission et sa composition sont fournies dans le MEP (Manuel d'exécution du projet).

40. Protocoles d'Accord: L'engagement formel des pays du bassin du Congo est essentiel à l'exécution de certaines activités soutenues par le projet. Des Protocoles d'Accord régleront le soutien apporté à l'exécution et à la collaboration des pays du bassin du Congo avec la COMIFAC dans le but d'atteindre les objectifs du projet et d'assurer l'exécution des activités de celui-ci dans les délais impartis, en particulier l'élaboration des équations allométriques et des enveloppes propres aux pays. Ces protocoles assureront également l'obligation des pays du bassin de Congo de se conformer aux mesures de sauvegarde de la Banque, au MEP, et identifient les responsabilités en cas de mauvais usage des fonds par les entités locales. Les protocoles d'accord seront conclus entre le secrétariat exécutif de la COMIFAC et chacun des pays du bassin du Congo, plus précisément les ministères chargés de la REDD+ dans chacun de ceux-ci.<sup>20</sup> Ils assureront de plus la collaboration de chaque pays à l'élaboration de l'Évaluation environnementale et sociale régionale (EESR) et l'application des dispositions de celle-ci par les pays du bassin du Congo aux fins de la mise en œuvre du projet. Afin de garantir l'engagement régional des pays du bassin du Congo vis-à-vis du projet, l'entrée

---

<sup>20</sup> L'organisme responsable de la signature de l'accord de mise en œuvre sera différente d'un pays à l'autre.

en vigueur de ce dernier est subordonnée à l'exécution d'un protocole d'accord par au moins 3 pays du bassin du Congo, représentant une partie acceptable de la forêt du bassin du Congo.

41. La mise en œuvre des sous-composantes 1.b « Participation inclusive et représentation des groupes de parties prenantes », 2.b « Élaboration des équations allométriques », et 3.a « Mise en place d'un incubateur pour promouvoir les projets pilotes REDD+ » sera réalisée par le biais de grands contrats avec des entreprises ou consortiums d'entreprises spécialisées, des instituts de recherche et des ONG.

42. Dans le cadre de la sous-composante 1.c « Renforcement supplémentaire des capacités nécessaires à la coordination de la REDD+ nationale », la Cellule nationale de coordination REDD+ concernée sera responsable de l'identification, de l'exécution et du suivi des activités propres aux pays, en étroite collaboration avec la CGP. La CGP/COMIFAC conservera néanmoins l'entière responsabilité fiduciaire de la Composante 1.c. Plus précisément, toute la gestion financière et la passation des marchés, y compris pour les activités propres aux pays faisant partie de l'enveloppe nationale, seront effectuées par la CGP/COMIFAC basée au Cameroun. Un plan de travail semi-annuel portant sur les activités relevant des enveloppes nationales, incluant un budget, sera soumis par la Cellule de coordination nationale REDD+ concernée à la CGP/COMIFAC, pour une approbation formelle par le Comité de pilotage du projet sur une base semestrielle.

43. Un Manuel d'exécution du projet (MEP) a été préparé et est en cours de finalisation; il sera adopté pour la mise en œuvre du projet.

### ***B. Suivi et évaluation des résultats***

44. Le suivi et évaluation du projet (S&E) servira à : a) suivre et rendre compte des progrès de la mise en œuvre comme convenu dans les plans de travail semestriels et les plans budgétaires associés ; b) identifier de façon proactive les insuffisances de la mise en œuvre du projet qui nécessitent des mesures correctives ; et c) évaluer et rendre compte de la réalisation des résultats, produits et impacts prévus, conformément au Cadre des résultats élaboré pour le projet (voir Annexe 1).

45. Le système de S&E sera basé sur la matrice des résultats. La CGP/COMIFAC sera responsable de la collecte des données et de rendre compte deux fois par an au Comité de pilotage du projet (CPP) et à la Banque mondiale des informations sur le suivi et les progrès réalisés. Un examen indépendant du projet sera réalisé à mi-parcours et une évaluation d'impact du projet sera menée à la fin de celui-ci.

46. Pour l'établissement des rapports de S&E, la CGP/COMIFAC s'appuiera sur le Coordonateur de projet adjoint/spécialiste du S&E. De plus, les assistants techniques recrutés pour appuyer la mise en œuvre des sous-composantes, ainsi que les équipes nationales de coordination REDD+, participeront à la collecte des données. Le coût de la collecte des données de suivi est compris dans les activités du projet.

47. Étant donné que le projet accorde plus d'importance aux processus tels que la coordination régionale, la facilitation et le renforcement des capacités qu'aux investissements physiques, le suivi des résultats s'appuiera sur des indicateurs qui rendent également compte de l'atteinte des différents jalons (Indicateur 2 au niveau de l'ODP).

### *C. Soutenabilité*

48. Le projet a été conçu dans un souci de soutenabilité institutionnelle, financière, environnementale et sociale, comme décrit ci-dessous.

49. *Soutenabilité institutionnelle* : Le projet met fortement l'accent sur le renforcement des capacités à tous les niveaux, depuis le niveau local (réseaux de représentation des parties prenantes, promoteurs des projets), jusqu'au niveau régional (COMIFAC, CEFDHAC), en passant par le niveau national (organes nationaux de gestion forestière, unités de coordination REDD+, points focaux pour le changement climatique, groupes de travail technique). Le projet aidera à renforcer l'architecture institutionnelle pour la préparation à la REDD+ dans la sous-région et à jeter les bases d'un partage efficace des connaissances et d'un apprentissage permanent entre les pays du bassin du Congo. Le projet jette ainsi les bases de la soutenabilité institutionnelle. Les compétences et les capacités techniques développées avec l'appui du projet seront utilisées directement et efficacement lorsque les pays se prépareront à la REDD+.

50. *Soutenabilité financière* : Le scénario de soutenabilité financière à long terme repose sur les revenus attendus de la REDD+ qui seront générés une fois le mécanisme REDD+ mis en place. À court terme, le projet ne crée aucun investissement non soutenable dans la mesure où aucune nouvelle charge récurrente, nouveau poste de personnel permanent ou nouveau processus n'est créé. Par contre, le projet n'investit que dans la capacité des institutions régionales et nationales existantes et ne leur impose donc aucune nouvelle charge financière.

51. *Soutenabilité environnementale* : L'élément clé de la soutenabilité environnementale réside dans le concept même de la REDD+. À travers la rémunération des services des écosystèmes, le REDD+ offrira un mécanisme incitatif à la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts, ce qui permettra de conserver, de gérer durablement et de restaurer les écosystèmes forestiers. De plus, l'évaluation environnementale et sociale régionale de la REDD+, qui sera menée dans le bassin du Congo durant la période de mise en œuvre initiale du projet, fournira des indications sur la durabilité environnementale de la REDD+.

52. *Soutenabilité sociale* : Le projet investit des ressources considérables dans les dimensions sociales de la REDD+, avec pour objectif de créer des connaissances et d'apporter des conseils sur la manière de mettre en place un mécanisme REDD+ pro-pauvres et équitable dans le bassin du Congo. Pour ce faire, le projet appuiera des études pertinentes, notamment l'évaluation environnementale et sociale régionale (EESR) de la REDD dans le bassin du Congo. En outre, le projet encouragera une plus grande participation et une représentation plus importante des parties intéressées dans les débats sur les politiques et l'élaboration de stratégies de la REDD+.

## V. Principaux risques

53. Au niveau international, le projet se déroulera dans un environnement à haut risque en ce qui concerne la mise en place du futur mécanisme REDD+ dans le cadre de la CCNUCC et au vu des forces économiques et démographiques qui sont susceptibles d'accroître la pression sur les forêts du bassin du Congo. Bien que les avantages potentiels des futurs marchés et fonds REDD+ pourraient être considérables pour les pays du bassin du Congo, les investissements actuels dans la préparation institutionnelle et technique ont encore un caractère de « risque élevé/gains élevés ». Les risques réels au niveau du projet, c'est-à-dire ceux qui pourraient compromettre la mise en œuvre du projet ou nuire à la réalisation de son objectif, sont néanmoins considérés comme de niveau **Moyen-I** (impact élevé/faible probabilité).

54. Les quatre principaux risques qui ont été examinés lors de la préparation et de la conception, et qui seront étroitement surveillés pendant la mise en œuvre, sont :

- i) Le risque qu'en raison de désaccords et/ou de luttes de pouvoir entre les pays ou entre les institutions régionales et les pays, les pays du bassin du Congo décident de ne pas s'engager formellement ou d'abandonner leur engagement d'adopter une approche régionale conjointe de renforcement des capacités et de réalisation d'économies d'échelle;
- ii) Le risque que la COMIFAC, par définition une organisation sectorielle sous-régionale, ne détienne pas suffisamment de pouvoir pour diriger le dialogue intersectoriel nécessaire à l'intégration de la REDD + et s'attaquer aux pressions extérieures au secteur forestier;
- iii) Le risque représenté par les modalités d'exécution provisoires et la faible capacité de mise en œuvre de la COMIFAC et des entités nationales vis-à-vis de la nature hautement technique et académiquement complexe de ce projet régional ; et
- iv) Le risque que l'approche proposée pour les sauvegardes, à savoir la réalisation d'une évaluation environnementale et sociale régionale (EESR) au début de la mise en œuvre du projet, ne permette pas de saisir entièrement et de traiter correctement les risques environnementaux et sociaux indirects potentiels du projet REDD+ régional.

55. Afin d'atténuer les risques i), les points focaux nationaux pour le changement climatique se sont vu attribuer un rôle important dans le processus de prise de décision du projet puisque, ensemble, ils détiennent la majorité au sein du Comité de pilotage du projet. Cela garantira que les pays seront conjointement aux commandes pour toutes les décisions critiques relatives au projet. En appuyant le Groupe de travail Climat<sup>21</sup>, le projet offre en outre un cadre de dialogue et de consultation permanents entre les parties prenantes clés du projet. De plus, au cours de la phase de préparation, il est également apparu qu'une partie des ressources financières du projet devait servir à répondre aux besoins spécifiques aux pays afin de maintenir la cohésion régionale.

56. Afin de formaliser son engagement vis-à-vis des objectifs du Projet REDD+ régional, chaque pays devra de plus conclure un Protocole d'accord juridiquement contraignant avec le

---

<sup>21</sup> Le Groupe de travail Climat est composé des points focaux nationaux pour le changement climatique nommés par les pays du bassin du Congo.

secrétariat exécutif de la COMIFAC<sup>22</sup>. Ces protocoles régleront le soutien à la mise en œuvre et la collaboration des pays du bassin du Congo avec la COMIFAC en vue d'atteindre les objectifs du projet et de veiller à l'exécution en temps voulu des activités du projet, plus précisément le développement des équations allométriques et des enveloppes propres aux pays. Ces protocoles garantiront également l'obligation des pays du bassin du Congo de se conformer aux mesures de sauvegarde de la Banque ainsi qu'au manuel d'exécution du projet, et ils déterminent la responsabilité en cas de mauvaise utilisation des fonds par les entités locales. Ils assureront également que les pays collaboreront à l'élaboration de l'évaluation environnementale et sociale régionale (EESR) et appliqueront les dispositions de l'EESR aux fins de la mise en œuvre du projet.

57. Pour atténuer le risque ii), le CEEAC s'est vu confier la présidence du Comité de pilotage du projet. Le CEEAC facilitera le dialogue intersectoriel de haut niveau et fournira une orientation générale en matière de politiques régionales. Il est le mieux placé pour faciliter un tel dialogue intersectoriel avec les ministères concernés, y compris le ministère des Finances.

58. Pour atténuer le risque iii), une partie importante des fonds du projet sera investie dans l'assistance technique afin d'apporter des conseils pour les aspects techniques, de renforcer les capacités aux niveaux national et régional, et de soutenir le transfert des connaissances au sein de la région. De plus, certaines sous-composantes (1.b « Approche inclusive de la REDD+ », 2.b « Élaboration des équations allométriques », et 3.a « Promotion des projets pilotes REDD+ ») seront mises en œuvre par le biais de grands contrats passés avec des entreprises ou consortiums d'entreprises spécialisées, des instituts de recherche et des ONG. Le renforcement des capacités fera partie intégrante de ces contrats. Les modalités provisoires de mise en œuvre ne seront appliquées que si le recrutement de tout le personnel clé de la CGP n'est pas terminé au moment de l'entrée en vigueur du projet. Le personnel fiduciaire performant mis en place pendant la phase de préparation sera, si nécessaire, maintenu dans ses fonctions afin d'assurer le respect des procédures de la Banque mondiale pendant la phase intermédiaire.

59. Pour atténuer le risque (iv), l'évaluation environnementale et sociale régionale (EESR) servira à éviter et atténuer les possibles impacts sociaux en aval qui pourraient résulter de changements dans les politiques éventuellement influencés de manière indirecte par le projet. De plus, un accent important a été mis sur l'intégration explicite des questions sociales dans la conception et les activités du projet. À cet égard, des investissements substantiels seront disponibles pour renforcer la participation des parties prenantes locales (Sous-composante 1.b) ainsi que pour soutenir les études abordant les grands défis à relever pour garantir un futur mécanisme REDD+ juste et équitable (Sous-composante 3.b).

---

<sup>22</sup> Il n'est pas certain que tous les pays du bassin du Congo exécuteront l'accord de mise en œuvre. Pour s'assurer de l'engagement régional, la conclusion d'au moins trois accords de mise en œuvre constitue une condition à l'entrée en vigueur du projet. La mise en œuvre des composantes 1(c) et 2(b) dépendra de l'engagement formel des pays du bassin du Congo.

## VI. Résumé de l'évaluation

### A. Analyse économique et financière

60. **Analyse économique :** Aucune analyse économique en tant que telle n'a été réalisée dans le cadre du processus de préparation de ce projet régional, pour les raisons suivantes:

- i) Le projet est essentiellement axé sur le renforcement des capacités et la création de connaissances et n'appuie aucune activité d'investissement. Conformément à son objectif de développement, il entend exclusivement renforcer les capacités en matière de questions REDD+ des pays du bassin du Congo et les aider à se préparer à tirer parti du futur système d'incitation positive basée sur le carbone à une gestion durable des forêts.
- ii) L'architecture financière du mécanisme REDD+ est toujours en cours de discussion au sein de la CCNUCC (voir Encadré 3 ci-dessous) ;
- iii) Il est prématuré d'anticiper le prix des crédits carbone générés par les projets REDD+. Par ailleurs, les différents coûts associés aux interventions REDD+ restent des estimations approximatives et requièrent une analyse plus approfondie (analyse des coûts d'opportunité, de mise en œuvre et de transaction, entre autres).

61. Le projet proposé est idéalement positionné pour assurer une bonne coordination entre les différentes initiatives entreprises au titre de la Phase 1 du mécanisme REDD+ (voir la Figure 1 dans l'Encadré 3 ci-dessous). Ce projet favorisera les synergies qui devraient à terme aider les pays du bassin du Congo à utiliser plus efficacement les ressources financières mises à leur disposition dans le cadre du processus de préparation.

#### **Encadré 3 : Architecture financière proposée pour la REDD+**

En 2007, l'Accord de Copenhague appelait à la mise en place immédiate d'un mécanisme REDD+ avec « *un financement plus important, nouveau et supplémentaire, prévisible et adéquat* ». Conformément à cette orientation, les pays développés se sont donc engagés à consacrer pour la période 2010-2012, un total de 30 milliards de dollars EU aux initiatives d'atténuation et d'adaptation (y compris dans la foresterie), et ont convenu d'un objectif collectif de mobilisation de 100 milliards de dollars EU d'ici 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement. Une part significative de cette enveloppe doit soutenir les actions de la REDD+, entre autres activités d'atténuation. Suite à l'Accord de Copenhague, le partenariat<sup>23</sup> REDD+ a été lancé en 2010. Il regroupe 71 pays et vise à organiser leurs actions d'une manière transparente et coordonnée, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement.

Il est cependant très difficile de prévoir la quantité des ressources qui sera mise à la disposition des pays en développement pour leur processus de préparation à la REDD+, ainsi que le calendrier des flux financiers allant des pays de l'Annexe 1 vers les pays en développement. Comme indiqué dans le diagramme ci-dessous, l'architecture financière qui sera utilisée pour le mécanisme REDD+ devrait être une approche en trois phases, suffisamment

<sup>23</sup> « *Le principal objectif du Partenariat est de contribuer à la lutte mondiale contre le changement climatique en servant de plate-forme provisoire permettant aux Partenaires d'intensifier les actions et le financement REDD+, et de prendre à cette fin des mesures immédiates, notamment pour améliorer l'efficacité, l'efficience, la transparence et la coordination des initiatives et des instruments financiers REDD+, pour faciliter, entre autres, le transfert des connaissances, le renforcement des compétences, les mesures d'atténuation ainsi que le développement et le transfert des technologies.* » Extrait du document de partenariat de la REDD+, 2010. Ce partenariat est considéré comme provisoire et il devrait être remplacé par, ou intégré à un mécanisme de la CCNUCC incluant la REDD+, une fois que celui-ci sera mis en place et adopté par les parties.



flexible et dynamique pour prendre en compte les différents contextes nationaux et les capacités des pays en développement<sup>24</sup>.

Dans le cadre de cette approche progressive, les pays du bassin du Congo bénéficieront d'abord d'un appui de la communauté internationale les aidant à se préparer au futur mécanisme REDD+, principalement à travers un renforcement des capacités et la création de connaissances (Phase 1).

62. En renforçant leurs capacités, le projet aidera également les pays du bassin du Congo à mieux se positionner au niveau international pour i) prendre part aux négociations internationales sur la conception du futur mécanisme REDD+, et ii) attirer davantage les promoteurs de projets.

63. *Analyse financière* : Le caractère régional du projet a été spécifiquement choisi pour produire des économies d'échelles. De nombreux besoins de renforcement des capacités et de création de connaissance sont communs aux pays du bassin du Congo. Le projet veillera à prendre en compte ces besoins communs à travers une approche coordonnée et efficace. À titre d'exemple, le coût de la définition des équations allométriques dans le cadre d'une approche régionale devrait être réduit d'environ un tiers<sup>25</sup> par rapport à une approche pays par pays. Ces économies d'échelle s'appliquent également aux activités de renforcement des capacités et aux études.

64. Une analyse des coûts différentiels spécifique au FEM a été préparée pour le projet et est présentée à l'Annexe 7 du document.

### ***B. Technique***

65. Le projet a été conçu pour répondre d'une manière techniquement et scientifiquement rigoureuse aux besoins REDD+ communs à la région. Conformément au principe de l'avantage comparatif, le projet s'appuiera sur des partenariats et collaborations solides (avec la FAO et l'AFD au titre de la Composante 2).

66. La conception du projet repose essentiellement sur les trois domaines concernés par la mise en œuvre de la REDD+ au niveau pays : i) l'amélioration de la connaissance des moteurs de la déforestation ; ii) l'élaboration d'une stratégie REDD+ complète ; et iii) la mise en place d'un système crédible de MNV pour pouvoir accéder aux futurs marchés du carbone. Le projet financera des activités au niveau régional susceptibles d'aider à relever ces défis d'une manière efficace et efficiente.

67. En ce qui concerne i) *amélioration de la connaissance des moteurs de la déforestation*, une évaluation approfondie des tendances potentielles futures de la déforestation dans le bassin du Congo a été réalisée dans le cadre de la préparation du projet, à l'aide d'outils de modélisation économique de pointe (à savoir « Croissance économique et déforestation dans le bassin du Congo : comment concilier le développement et l'agenda de la REDD+ ? » – en cours de finalisation). Le projet financera d'autres travaux d'analyse stratégique pour mieux comprendre les impacts potentiels des développements sectoriels (exploitation minière, agriculture, énergie,

<sup>24</sup> Bien que l'approche par phase soit confirmée, la définition exacte des trois phases reste à négocier.

<sup>25</sup> Sur base des économies de coût calculées à l'aide des systèmes MNV de la FAO dans le cadre d'une approche régionale.

etc.) sur la couverture forestière, et aider les pays du bassin du Congo à concevoir des stratégies de développement durable qui limitent les impacts sur leurs forêts.

68. En ce qui concerne *ii) élaboration d'une stratégie REDD+ complète*, le projet répond spécifiquement à l'attention accrue accordée aux aspects sociaux de la REDD+ aux niveaux local, national et international. À cette fin, en plus de faciliter la participation et une représentation significative des communautés forestières dans les débats nationaux et régionaux sur les politiques, le projet financera des travaux d'analyse stratégique, y compris une évaluation environnementale et sociale régionale (EESR), afin d'être à même de fournir des conseils sur des questions critiques telles que les aspects fonciers de la REDD+, les droits d'émission du carbone et les mécanismes de partage des avantages. Au niveau international, ces questions sont perçues comme une condition préalable à tout cadre REDD+ crédible, mais doivent être étudiées plus avant dans le bassin du Congo.

69. En ce qui concerne *iii) mise en place d'un système crédible de MVV pour pouvoir accéder aux futurs marchés du carbone*, le projet s'appuie sur des travaux récents de recherche qui démontrent clairement les lacunes dans les données relatives aux stocks de carbone dans les écosystèmes forestiers du bassin du Congo. Il a également été montré récemment que le choix des équations allométriques actuellement disponibles pour l'évaluation de la biomasse des arbres peut entraîner une variation des stocks de carbone aérien et un changement d'environ 40 % du stock dans la forêt tropicale humide du bassin du Congo<sup>26</sup>. Afin de combler cette sérieuse lacune, et en étroite coordination avec la FAO qui prépare un projet régional sur le MNV, le projet définira des équations allométriques spécifiques aux écosystèmes forestiers du bassin du Congo, conformément aux normes scientifiques les plus strictes.

### *C. Gestion financière*

70. Une évaluation de la capacité de gestion financière de la COMIFAC a été réalisée à Yaoundé et à Brazzaville en février-mars 2011, conformément aux principes d'évaluation financière et aux directives AFTFM ORAF nouvellement adoptés. L'objectif était de déterminer si : i) l'organisme d'exécution dispose de capacités de gestion financière acceptables et appropriées pour s'assurer que les fonds du Projet seront utilisés dans le but prévu, de manière efficace et économique ; ii) les rapports financiers seront préparés de manière exacte, fiable et en temps voulu ; et que iii) les avoirs du projet (si nécessaire) seront sauvegardés.

71. Le risque global de gestion financière du projet a été jugé **élevé (E)**, et devrait être ramené à **modéré** avec l'application satisfaisante des mesures d'atténuation, en temps voulu afin de répondre aux exigences minimales de la Banque au titre de l'OP/BP 10.02 (voir Annexe 3). Les mesures d'atténuation proposées devraient assurer que les dispositions de gestion financière mises en place pour le projet seront suffisantes pour fournir, avec une assurance raisonnable, les informations exactes et opportunes sur l'état d'avancement du projet demandées par la Banque. L'évaluation recommande le plan d'action suivant :

---

<sup>26</sup> Henry, Mathieu, thèse de doctorat non publiée, 2010.

Action à entreprendre	Délai	Organe responsable
Recrutement d'un spécialiste de la gestion financière ayant des qualifications et une expérience jugées satisfaisantes par la Banque	Avant l'entrée en vigueur du projet	Secrétariat exécutif de la COMIFAC
Recrutement d'un responsable financier et d'un comptable pour le projet ayant des qualifications et une expérience jugées satisfaisantes par la Banque	Trois mois après l'entrée en vigueur du projet	Secrétariat exécutif de la COMIFAC
Adoption d'un manuel d'exécution du projet (contenant les procédures de GF et comptables détaillées, y compris les contrôles internes) jugé acceptable dans la forme et le fond par la Banque	Avant l'entrée en vigueur du projet	Secrétariat exécutif de la COMIFAC
Mise en œuvre d'un système informatique de gestion financière pour les activités du projet, comprenant la création des livres comptables et intégrant les lignes budgétaires du projet et les catégories de décaissement dans le plan comptable existant	Deux mois après l'entrée en vigueur du projet	Secrétariat exécutif de la COMIFAC
Ouverture d'un compte désigné	Avant l'entrée en vigueur du projet, conformément à la condition standard	Secrétariat exécutif de la COMIFAC
Accord sur les formats du rapport financier intérimaire	Convenu durant les négociations (29/4/2011)	Secrétariat exécutif de la CGP/COMIFAC
Élaboration de termes de référence appropriés pour le recrutement d'un auditeur externe.	Finalisés avant les négociations (29/4/2011)	Secrétariat exécutif de la COMIFAC
Recrutement d'un auditeur externe pour s'assurer que les rapports d'audit annuels sont élaborés et transmis en temps voulu	Quatre mois après l'entrée en vigueur du projet	CGP
Renforcement des capacités des principaux agents de la CGP chargés de la gestion financière.	Durant l'exécution du projet	CGP, par le biais de son spécialiste de la GF, avec la participation du service de gestion financière de la Banque mondiale, si nécessaire
Signature d'une Convention entre la CGP/COMIFAC et l'unité de coordination nationale de la REDD+ concernée	Condition d'avance de paiement	CGP

72. Conformément aux dispositions de mise en œuvre provisoires, deux comptes désignés seront ouverts : i) un premier compte désigné sera utilisé par la structure provisoire d'exécution du projet; et ii) un second compte désigné sera ouvert et utilisé par la CGP une fois qu'elle sera opérationnelle. Une fois la CGP constituée, le premier compte désigné sera clôturé et son solde transféré sur le deuxième compte désigné. Un rapport d'activité sera rédigé par l'équipe de gestion provisoire au moment du transfert de la mise en œuvre à la CGP. Ledit rapport décrira l'état d'avancement des différentes activités entreprises jusqu'à la remise du projet à la CGP, les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan de travail annuel de l'exercice en cours ainsi que les dépenses effectuées durant la période intermédiaire.

73. « Directives relatives à la prévention et à la lutte contre la fraude et la corruption dans les projets financés par les prêts de la BIRD et les crédits et dons de l'IDA » datées du 15 octobre 2006 et actualisées en janvier 2011, s'appliquent au projet.

74. Aux fins de la Composante 1 c (Enveloppes propres aux pays), l'équipe fiduciaire de la CGP/COMIFAC assurera le suivi de la gestion financière des enveloppes propres aux pays. Les paiements seront exécutés soit par transferts télégraphiques internationaux à partir du compte désigné soit, à titre exceptionnel, par le paiement d'avances en espèces. Pour autoriser ces avances, une convention sera signée entre la CGP/COMIFAC et la Coordination nationale REDD+ en charge de la mise en œuvre de la Sous-composante 1.c.

75. Une section spécifique du manuel d'exécution sera consacrée à la sous-composante 1.c « Enveloppes propres aux pays » et rassemblera toutes les principales dispositions, à savoir : i) le processus fonctionnel assurant une entière coordination entre les bénéficiaires et la CGP ; ii) tous les documents et demandes de prix standards ; iii) les modalités de décaissements en vigueur pour les enveloppes propres aux pays, y compris le paiement des avances ; et iv) la définition du rôle de supervision et des tâches de la CGP/COMIFAC en ce qui concerne l'utilisation du paiement des avances. La formation à ces dispositions spécifiques sera prodiguée aux bénéficiaires dans un pays donné.

76. Dès la signature du protocole d'accord et de la convention, la CGP/COMIFAC effectuera un paiement (avance) en faveur de l'unité nationale de coordination REDD+ pour un montant n'excédant par l'équivalent de 15 000 dollars EU, destiné aux dépenses autorisées pour les activités identifiées dans le plan de travail et le budget approuvés. Chaque paiement ultérieur devra être effectué après réception des justificatifs appropriés des dépenses autorisées effectuées sur le paiement précédent.

#### ***D. Passation des marchés***

77. Aux fins du présent projet, une évaluation de la capacité de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) a été réalisée le 12 mars 2009 et actualisée le 15 décembre 2010. Le risque global lié à la passation des marchés du projet est jugé **élevé (E)**, parce qu'entre autres facteurs, la CGP qui sera mise en place et dotée de personnel sera une entité entièrement nouvelle qui ne connaîtrait probablement pas les procédures de passation des marchés. Bien que le risque lié à la passation des marchés soit actuellement jugé élevé, le plan d'action bien conçu ci-dessous reprenant les mesures d'atténuation à mettre en œuvre et le suivi approprié à effectuer ramènera raisonnablement ce risque à un **niveau modéré**. En cas de période intermédiaire, la responsabilité de gestion du projet incombera au secrétariat exécutif de la COMIFAC qui a acquis de l'expérience en matière de passation des marchés au cours de la préparation du projet (voir Annexe 3.)

<b>Action à entreprendre</b>	<b>Délai</b>	<b>Organe responsable</b>
Recrutement d'un spécialiste de la passation des marchés au sein de la COMIFAC ayant des qualifications et une expérience jugées satisfaisantes par la Banque	Avant l'entrée en vigueur du projet	Secrétariat exécutif de la COMIFAC

Adoption d'un manuel d'exécution du projet (reprenant les procédures détaillées de passation des marchés) jugé acceptable dans la forme et le fond par la Banque	Avant l'entrée en vigueur du projet	Secrétariat exécutif de la COMIFAC
Élaboration et soumission d'un plan de passation des marchés à la Banque	Version finale discutée durant les négociations	Secrétariat exécutif de la COMIFAC
Création d'une Commission de passation de marchés à approuver officiellement par la COMIFAC et jugée satisfaisante par la Banque mondiale. Les membres de la Commission seront nommés, et les dispositions et approbations des passations de marchés seront stipulés dans le texte portant création de la Commission	Avant l'entrée en vigueur du projet	Secrétariat exécutif de la COMIFAC
Recrutement du spécialiste de la passation des marchés ayant des qualifications et une expérience jugées satisfaisantes par la Banque	Trois mois après l'entrée en vigueur du projet	Secrétariat exécutif de la COMIFAC
Renforcement des capacités des principaux membres du personnel de la CGP et du bureau des appels d'offres	Durant la mise en œuvre du projet	La CGP par le biais de son spécialiste de la passation des marchés, avec la participation du service de la passation des marchés de la Banque mondiale, si nécessaire

78. **Plan de passation des marchés.** L'avant-projet de plan de passation des marchés pour les 18 premiers mois de mise en œuvre du projet a été élaboré, discuté et enfin examiné lors de l'évaluation. La version finale date du 5 avril 2011 et a été jugée satisfaisante pendant les négociations. Au cours de la mise en œuvre, le plan sera actualisé par l'équipe du projet en accord avec la Banque mondiale au moins annuellement, ou en cas de besoin, pour tenir compte des besoins réels de la mise en œuvre du projet. Il sera disponible dans la base de données du projet et un résumé sera rendu public sur le site externe de la Banque une fois que le projet aura été approuvé par la Banque mondiale.

79. La passation des marchés sera réalisée conformément aux « Directives en matière passation des marchés au titre des prêts de la BIRD et crédits de l'IDA » de la Banque mondiale, datées de mai 2004, révisées en octobre 2006 et mai 2010 ; et aux « Directives pour la sélection et l'emploi de consultants par les emprunteurs » de la Banque mondiale, datées de mai 2004, révisées en octobre 2006 et mai 2010, avec des dispositions stipulées dans l'Accord de financement.

### *E. Social*

80. Le projet est une initiative visant à encourager la coordination régionale autour de la REDD+ dans le bassin du Congo. À cet effet, il financera des activités de renforcement des capacités, d'amélioration des processus institutionnels régionaux, de création et de diffusion des connaissances, ainsi que d'appui aux processus régionaux d'apprentissage. Le projet ne financera donc aucune activité d'investissement physique sur le terrain qui pourrait avoir des impacts environnementaux ou sociaux directs. Il pourrait néanmoins avoir des impacts indirects de seconde génération en ce sens que les conclusions des travaux d'analyse effectués dans le cadre du projet pourraient influencer la conception des stratégies nationales REDD+ dans les six pays du bassin du Congo. Les impacts environnementaux et sociaux réels peuvent résulter de la mise

en œuvre de ces changements de politique au niveau national, mais ils se produiraient au-delà du délai de mise en œuvre du projet.

81. Pour répondre aux risques liés à ces éventuels impacts indirects de seconde génération, une évaluation environnementale et sociale régionale (EESR) de la REDD+ sera réalisée au début de la mise en œuvre du projet. Comme les impacts environnementaux et sociaux ne sont attendus qu'à long terme, il a été jugé opportun de réaliser l'EESR durant la mise en œuvre du projet. De plus, étant donné que les pays du bassin du Congo sont tous membres du Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier (FPCF), ils devraient tous réaliser une évaluation stratégique environnementale et sociale (ESES) dans le cadre de leur processus de préparation<sup>27</sup> afin de veiller à ce que les aspects environnementaux et sociaux soient dûment pris en compte dans la préparation de la stratégie REDD+ nationale. Afin d'éviter la redondance avec les aspects couverts par les ESES au niveau national (y compris les études diagnostiques), l'EESR proposée se concentrera plutôt sur les questions environnementales et sociales ayant une pertinence régionale, c'est-à-dire les questions qui :

- résultent d'effets au niveau macro dans la région ou au niveau mondial et dont l'impact se fait sentir au-delà du cadre national (exemple : les fluctuations du cours des produits de base ayant un impact sur les marchés régionaux) ;
- sont liées à des questions transfrontalières (c'est-à-dire migrations transfrontalières, gaspillage du bois et/ou commerce des espèces des animaux sauvages) ;
- découlent d'un impact cumulatif (un impact mineur à l'échelle locale ou nationale mais significatif à l'échelle régionale (exemple : la culture sur brûlis à petite échelle) ; ou
- sont communes aux six pays du bassin du Congo (certains aspects fonciers, l'absence de dispositif de partage des recettes tirées du carbone forestier, etc.) et pour lesquelles des directives pourraient être définies au niveau régional. Des consultations dans tous les six pays aideraient à identifier de telles questions environnementales et sociales d'importance régionale.

82. Deux grands objectifs seront généralement associés à l'EESR. Premièrement, elle servira d'instrument d'atténuation des risques liés aux impacts sociaux et environnementaux de deuxième génération des activités qui seront mises en œuvre dans le cadre du projet REDD+ régional. Deuxièmement, elle permettra d'identifier les questions environnementales et sociales prioritaires pour lesquelles les connaissances et directives techniques sont encore insuffisantes. Ces directives techniques aideront les pays à préparer leurs ESES nationales. De plus amples détails sont fournis dans l'Annexe 3 iii) sur les « Aspects environnementaux et sociaux (y compris les sauvegardes) ».

---

<sup>27</sup> Les ESES ne font pas partie de la portée du présent projet qui n'est en aucun cas responsable de l'élaboration ou de la mise en œuvre des ESES au niveau national. Les ESES feront plutôt l'objet d'un financement séparé accordé par le FPCF aux pays du bassin du Congo en appui à la préparation au REDD+. Il faut également noter que, s'ils le souhaitent, les pays pourront se désengager du Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier (FPCF) et de ses objectifs. Dans ce cas, les pays ne seraient pas obligés de réaliser une ESES au niveau national. Néanmoins, les dimensions de sauvegarde sociale et environnementale de la REDD+ sont manifestes dans l'expression négociée d'un régime climatique international pour la période allant au-delà de 2013, et les pays devront faire rapport à la CCNUCC sur la manière dont ils prennent en charge les aspects de sauvegarde tout au long de la mise en œuvre des activités REDD+.

83. Des termes de référence détaillés ont été publiés pour l'EESR avant l'évaluation du projet, et ont été soigneusement examinés durant la mission d'évaluation. L'EESR elle-même sera réalisée au cours des premières années de mise en œuvre du projet.

#### ***F. Environnemental***

84. Le projet ayant pour objectif d'identifier des stratégies permettant d'arrêter et d'inverser les tendances à la déforestation et à la dégradation des forêts, et de renforcer les capacités institutionnelles et le dispositif de coordination afin d'assurer une mise en œuvre efficace des mesures identifiées, la plupart des activités devraient avoir un impact positif sur l'environnement. Pour prévenir et atténuer les impacts environnementaux potentiels de deuxième génération, une EESR sera réalisée au tout début de la mise en œuvre du projet (pour plus de détails, voir Annexe 3 iii sur les Aspects environnementaux et sociaux – y compris les sauvegardes).

#### ***G. Exceptions aux politiques et préparation***

85. Le projet est conforme à toutes les politiques en vigueur à la Banque et ne nécessitera aucune exception. Il est prêt à être mis en œuvre parce que le Bénéficiaire a : i) préparé les TDR pour l'ensemble du personnel de la CGP ; ii) rédigé un manuel d'exécution du projet satisfaisant ; iii) élaboré un plan de passation des marchés satisfaisant pour les activités à initier au cours des 18 premiers mois de mise en œuvre du projet ; et iv) lancé les nominations officielles des membres du CPP.

#### **Conditions d'entrée en vigueur de l'Accord de financement du FEM :**

86. Les conditions d'entrée en vigueur (Section 5.01 de l'Accord de financement) comprennent ce qui suit :

- a. La signature et remise de cet Accord au nom du Bénéficiaire a été dûment autorisée ou ratifiée grâce à toutes les mesures institutionnelles nécessaires ;
- b. Le manuel d'exécution du projet a été adopté par le Bénéficiaire sous une forme et avec un fond jugés satisfaisants par la Banque mondiale ;
- c. Un protocole d'accord, sous une forme et avec un fond jugés satisfaisants par la Banque mondiale, entre le Bénéficiaire et au moins trois des pays du bassin du Congo a été signé et remis par le Bénéficiaire et chacun desdits pays ;
- d. Le Bénéficiaire a engagé pour son secrétariat exécutif, un spécialiste de la gestion financière et un spécialiste de la passation des marchés conformément aux termes de référence, qualifications et expérience jugés acceptables par la Banque mondiale, et en accord avec la Section III de l'Annexe 2 du présent Accord ; et
- e. Le Bénéficiaire a mis en place une Commission de Passation de marchés, d'une manière et avec des fonctions et ressources jugées satisfaisantes par la Banque mondiale.

87. Parmi les preuves à fournir conformément à la Section 5.01 (a) et (c) de l'Accord de financement, il faudra fournir à la Banque mondiale un ou des avis jugés satisfaisants par cette dernière, émis par un juriste acceptable pour la Banque mondiale et portant sur les points

suivants :

1. Au nom du Bénéficiaire, que le présent Accord a été dûment autorisé ou ratifié ainsi que signé et remis en son nom, et qu'il a force exécutoire pour lui conformément à ses termes.
2. Au nom du Bénéficiaire et de chacun des pays concernés du bassin du Congo, pour le Protocole d'Accord concerné, que ledit Protocole a été dûment autorisé ou ratifié ainsi que signé et remis en leurs noms, et qu'il a force exécutoire pour lesdits pays conformément à ses termes.

**Obligations légales :**

1. Aucune activité des Parties 1(c) et 2(b) du Projet ne sera entreprise au sein du territoire d'un pays du bassin du Congo si le Protocole d'accord de mise en œuvre relatif à ce pays n'est pas juridiquement valable et applicable conformément à ses termes dans la forme et avec le fond jugés acceptables par la Banque mondiale au moment où cette activité doit être mise en œuvre.
2. Mettre en place et exploiter un système informatique pour la gestion financière du projet d'une manière et avec un fond jugés satisfaisants par la Banque mondiale, dans les deux mois suivant la date d'entrée en vigueur du projet.
3. Mettre en place la CGP avec le personnel, les fonctions et les ressources jugées satisfaisantes par la Banque mondiale, notamment un coordonnateur de projet, un coordonnateur de projet adjoint/spécialiste du S&E, un responsable financier du projet, un comptable et un spécialiste de la passation des marchés, dans les trois mois suivant la date d'entrée en vigueur.
4. Fournir le Plan de travail et le budget annuels pour la première année de mise en œuvre du projet dans les trois mois suivant la date d'entrée en vigueur.
5. Recruter, au plus tard quatre mois après la date d'entrée en vigueur du projet, un auditeur externe pour le projet, conformément aux termes de référence, qualifications et expérience jugés acceptables par la Banque mondiale et en accord avec la Section III de l'Annexe 2 au présent Accord.
6. Mettre en place le CPP d'une manière et avec des fonctions et ressources jugées satisfaisantes par la Banque mondiale, dans les deux mois suivant la date d'entrée en vigueur.
7. Fournir, dans la forme et avec le fond jugés satisfaisants par la Banque, la preuve du démarrage de l'élaboration de l'EESR dans les six mois suivant la date d'entrée en vigueur.
8. Fournir des copies des Protocoles d'accords signés et remis par le Bénéficiaire et chacun des trois pays du bassin du Congo supplémentaire (autres que ceux indiqués dans la Section 5.01(c) du présent Accord), toutes dans la forme et avec le fond jugés acceptables par la Banque, ainsi que les avis juridiques respectifs conformément à la Section 5.02 du présent Accord, dans les six mois suivant la date d'entrée en vigueur.



9. Fournir, pour la première demande de retrait relative à l'enveloppe propre à un pays du bassin du Congo relevant de la Catégorie 2 indiquée dans la Section IV.A de l'Annexe 2 du présent Accord, la preuve que l'Accord de mise en œuvre relatif audit pays est signé entre celui-ci et le Bénéficiaire comme mentionné dans la Section B.5. (c) de l'Annexe 2 au présent Accord.

## Annexe 1 : Cadre des résultats et suivi

Régional : Renforcement des capacités institutionnelles en matière de REDD pour une gestion durable des forêts dans le bassin du Congo.

### Cadre des résultats

<u>Objectif de développement du projet (ODP)</u> : L'objectif de développement du projet est de renforcer les capacités des pays du bassin du Congo en matière de REDD+ et de mesure des stocks de carbone forestiers, en particulier												
Indicateurs de résultats au niveau de L'ODP*	de base	Unité de mesure	Référence	Valeurs cibles cumulées**					Fréquence	Source des données/ méthodologie	Responsabilité de la collecte des données	Description (définition de l'indicateur, etc.)
				Ex. 1	Ex. 2	Ex. 3	Ex. 4	Ex. 5				
<b>Indicateur 1 :</b> Soumissions coordonnées à un futur mécanisme REDD+ en vue de négociations internationales CCNUCC	<input type="checkbox"/>	Nombre	Dernière proposition conjointe faite à Cancun (2010)	0	1	2	3	4	Annuel	Rapport d'activité du GTC	Assistance technique au GTC	Les pays du bassin du Congo démontrent leur capacité renforcée en matière de questions liées à la REDD+ et leur pouvoir de négociation conjointe au sein des négociations CCNUCC avec un certain nombre de soumissions à un futur mécanisme REDD+ bien préparées et coordonnées.
<b>Indicateur 2 :</b> Les jalons pour l'élaboration d'équations allométriques spécifiques au bassin du Congo atteints.	<input type="checkbox"/>	Jalons définis	0 (2011)	0	1	2	3	4	Annuel	Rapport d'activité composante 2	Assistance technique	L'atteinte des différents jalons du processus de définition des équations allométriques pour le bassin du Congo constitue une valeur de remplacement pour l'accroissement de la capacité technique à mesurer le carbone forestier. Les jalons définis sont : 1 = méthodologie définie ; 2 = équipes nationales opérationnelles et travaux de terrain entamés ; 3 = travail du terrain accompli par les équipes nationales ; 4 = analyse terminée, données disponibles dans la base de données accessible au public, et publication scientifique prête à être soumise.

Indicateur 3 : Les directives techniques relatives aux priorités REDD+ ont été élaborées et approuvées par le PSC		Nombre	0 (2011)	0	1	2	4	6	Annuel	Directives publiées	Assistant technique	Les directives techniques seront élaborées sur la base des constatations des études menées dans le cadre du projet qui mettront l'accent sur les aspects sociaux et environnementaux de la REDD+. Ces directives techniques à publier pendant l'exécution du projet couvriront, entre autres, les normes sociales pour la REDD+, les approches en matière de consultation, et les méthodes pour la cartographie participative.
--	--	--------	-------------	---	---	---	---	---	--------	---------------------	---------------------	--

<b>RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES</b>												
<b>Résultats intermédiaires (composante 1) : Améliorer les connaissances et la coordination de la REDD+ dans le bassin du Congo</b>												
Réunions du GTC pour le renforcement de la coordination des politiques REDD au niveau régional.	<input type="checkbox"/>	Nombre	1 (2011)	2	4	6	8	10	Annuel	Rapport d'activité du GTZ	Assistance technique	Le nombre de réunions du GTC sert d'indicateur pour la coordination régionale sur les questions REDD. Les réunions régulières du GTC requièrent de celui-ci un plan de travail défini et des activités de suivi entre les réunions semestrielles.
Échanges Sud-Sud pour le renforcement des échanges de connaissances avec d'autres régions.	<input type="checkbox"/>	Nombre	0 (2011)	0	1	2	3	3	Annuel	Rapports sur la coopération Sud-Sud	Assistance technique	Les échanges Sud-Sud servent de variable de remplacement pour l'état de préparation des experts techniques de la région à l'échange avec des experts internationaux sur les questions thématiques prioritaires (telles que par exemple, le MNV, les aspects intersectoriels de la REDD+, les dimensions sociales de la REDD+, etc.).
Réunions de consultation REDD+, sous l'égide de la CEFDHAC	<input type="checkbox"/>	Nombre	0 (2011)	0	4	8	12	16	Annuel	Rapport d'activité assistance technique	Assistance technique	Les réunions consultatives seront facilitées par le projet qui veillera à assurer un solide engagement des parties prenantes dans les débats sur la REDD+.
Bénéficiaires du projet, % des femmes (estimation)	<input type="checkbox"/>	Nombre	0 (2011)	50 (10%)	150 (30%)	300 (30%)	500 (30%)	600 (30%)	Annuel	Rapports de l'AT et listes de	Assistance technique	Les bénéficiaires du projet incluent le personnel ministériel au niveau de la

										présence aux activités communautaires de formation et de sensibilisation		formulation des politiques, le personnel technique et scientifique au niveau technique, et des groupes de la société civile. Bien qu'aux niveaux de la formulation des politiques et technique, les bénéficiaires devraient être majoritairement des hommes, le projet cherchera, de façon proactive, à atteindre des bénéficiaires féminines au niveau local.
<b>Résultats intermédiaires (composante 2) : Renforcer les capacités techniques de mesure et de suivi des stocks de carbone dans les forêts du bassin du Congo.</b>												
Une plate-forme scientifique est opérationnelle et soutient les échanges de connaissances entre scientifiques.	<input type="checkbox"/>	Oui/non	0 (2011)	0	Oui	Oui	Oui	Oui	Annuel	Comptes-rendus scientifiques publiés sur le site Web de l'OFAC	OFAC/Assistant technique supervisant la composante 2	La plate-forme scientifique est considérée comme opérationnelle si des réunions sont régulièrement organisées avec les comptes-rendus scientifiques résultants et des processus d'échange des connaissances.
Pays où les équipes nationales ont été formées et déployées sur le terrain pour la collecte des données selon une méthodologie convenue pour la définition des équations allométriques.	<input type="checkbox"/>	Nombre	0 (2011)	0	0	3	6	6	Annuel dès le démarrage des travaux sur le terrain.	Rapport d'activité de l'assistance technique ou de l'entreprise	OFAC/Assistant technique supervisant la composante 2	Les travaux en cours sur le terrain et la collecte des données indiquent que les équipes nationales ont été identifiées et mobilisées, que les capacités techniques des institutions nationales ont été renforcées et que les résultats sont en train d'être enregistrés et traités conformément à la méthodologie.
Les rapports scientifiques sur les équations allométriques définies pour le bassin du Congo ont été produits.		Nombre	0 (2011)	0	1	1	7	8	Fin du projet	Publication sur le site web COMIFAC/OFAC	OFAC/Assistance technique supervisant la composante 2	La préparation de rapports scientifiques par l'assistance technique/le consortium avec les institutions nationales confirme que le processus de définition des équations allométriques progresse, et que la capacité technique est en train d'être renforcée au sein des équipes nationales travaillant sur le suivi du carbone forestier. Un rapport sur la méthodologie proposée est attendu au cours de l'exercice 2 ; six rapports par pays sur le travail de terrain entrepris devraient être achevés au cours de l'exercice 4 ; et un rapport complet sur tous les résultats doit être produit au cours de l'exercice 5.

Résultats intermédiaires (composante 3) : Intégration du concept REDD+ dans les projets de gestion durable des forêts												
L'incubateur du projet pilote REDD+ est en place et opérationnel.	<input type="checkbox"/>	Oui/non	0 (2011)	0	Oui	Oui	Oui	Oui	Annuel	Données du cabinet de consultants (assistance technique)	OFAC/Assistance technique supervisant la composante 3	L'incubateur est considéré comme opérationnel lorsque les services de soutien sont offerts aux projets pilotes REDD+.
Promoteurs du projet REDD+ qui ont bénéficié d'un soutien ou des services de conseil de l'incubateur	<input type="checkbox"/>	Nombre	0 (2011)	0	6	9	12	15	Annuel	Rapport d'activité du cabinet de consultants (assistance technique)	OFAC/Assistance technique supervisant la composante 3	L'incubateur apporte un soutien sur mesure aux promoteurs du projet REDD selon les valeurs cibles.

\* Veuillez indiquer si l'indicateur est un indicateur sectoriel de base (pour plus d'information, voir <http://coreindicators>)

\*\* Les valeurs cibles doivent être enregistrées pour les données annuelles disponibles, mais pas nécessairement chaque année.

## Annexe 2 : Description détaillée du projet

1. **L'objectif de développement du projet** est de renforcer les capacités des pays du bassin du Congo en matière de REDD+ et de mesure des stocks de carbone des forêts en particulier.

2. Le projet comprend trois composantes techniques (détaillées ci-dessous) et des dispositions pour la gestion de projet. Son coût total est estimé à 13 millions de dollars EU qui seront financés par un don du FEM. La COMIFAC et les six pays du bassin du Congo financeront en nature le temps du personnel et les frais de bureau estimés à environ 3,0 millions de dollars EU. Un financement séparé sera mis à disposition par la Banque africaine de développement, le Fonds de partenariat pour le carbone forestier ainsi que la Banque mondiale pour couvrir les coûts des activités complémentaires estimés à 57,3 millions de dollars EU (voir tableau ci-dessous)<sup>28</sup>.

Composante du projet	FEM en millions de dollars EU	Apport en nature des pays, en millions de dollars EU	Financement séparé <sup>29</sup> , en millions de dollars EU	Total en millions de dollars EU	Source de financement
<b>Composante 1</b> : Amélioration des connaissances et de la coordination de la REDD+ dans le bassin du Congo	4,7		10,8	15,5	Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FPCF) : préparation à la REDD+ au niveau national
<b>Composante 2</b> : Renforcement des capacités techniques de mesure et de suivi des stocks de carbone dans les forêts du bassin du Congo	4,0		35,0	39,0	Fonds forestier du bassin du Congo (FFBC) géré par la Banque africaine de développement
<b>Composante 3</b> : Intégration du concept REDD+ dans les projets de GDF	3,0		11,5	14,5	Fonds forestier du bassin du Congo (FFBC): préparation à la REDD+ au niveau national & Fonds fiduciaire de la Banque mondiale (Forêt)
Gestion de projet	1,3	3,0		4,3	Contributions des pays de la COMIFAC (en nature)
<b>TOTAL</b>	<b>13,0</b>	<b>3,0</b>	<b>57,3</b>	<b>73,3</b>	

### **Composante 1: Amélioration des connaissances et de la coordination de la REDD+ dans le bassin du Congo (FEM - 4,7 millions de dollars EU)**

3. **Justification** : Tous les pays du bassin du Congo progressent encore actuellement au niveau national dans leur processus respectif de préparation à la REDD+. Ils ont en commun beaucoup de besoins de renforcement des capacités et de formation. D'importantes économies d'échelle ainsi qu'une valeur ajoutée peuvent être réalisées en améliorant l'échange d'information, le

<sup>28</sup> Aux fins du présent tableau, la contribution en nature du Bénéficiaire a été reprise dans la colonne destinée au financement séparé.

<sup>29</sup> Le projet sera accompagné séparément par ces trois autres financements, mais il reste néanmoins autonome et peut-être entièrement réalisé sans ces financements.

partage des expériences des pays et l'appui à la coordination régionale entre les principales parties prenantes qui pilotent les activités de préparation à la REDD+ au niveau national. Cette composante vise à lever certaines contraintes auxquelles le Groupe de travail régional sur le changement climatique, les équipes nationales de coordination de la REDD+ ainsi que les réseaux de la société civile sont confrontés pour réaliser une valeur ajoutée à travers une meilleure coordination et l'échange des connaissances à travers la région.

4. Le Groupe de travail Climat<sup>30</sup> (GTC), composé des points focaux pour le changement climatique des pays du bassin du Congo et du secrétariat exécutif de la COMIFAC est le principal moteur de l'agenda politique de la REDD+ et il a suivi et débattu des questions de REDD+ dans la sous-région pendant plusieurs années. Toutefois, son action est contrainte par l'appui limité à la facilitation et par un apport technique inadéquat étant donné qu'il n'existe actuellement aucun groupe de travail technique formel sur la REDD+ pour la région. Étant donné la complexité des débats techniques, les mécanismes de rétroaction entre les niveaux politique et technique sont cruciaux pour s'assurer que les discussions sur les politiques et l'élaboration des stratégies s'appuient sur les résultats académiques les plus récents et tiennent compte des limitations et obstacles techniques. Dans ce contexte, les pays du bassin du Congo ont également manifesté un intérêt accru pour un échange Sud-Sud avec d'autres grands pays de bassins des forêts tropicales (Amérique latine et Asie du Sud-Est).

5. L'implication et la participation de la société civile dans les discussions régionales sur les politiques en matière de REDD+ sont faibles en raison des contraintes de capacité des réseaux représentant la société civile aux niveaux nationaux et régionaux. Le réseau régional de la CEFDHAC continue à être confronté à des contraintes liées au manque de connexion avec sa base et à la grande faiblesse des réseaux nationaux. Par conséquent, les consultations entre les représentants nationaux et les communautés locales continuent d'être inadéquates. La récente réforme de la CEFDHAC vise à résoudre ce problème par la promotion de la représentation de différents groupes de parties intéressées (communautés dépendant des forêts, femmes, jeunes, etc.) dans les discussions sur les politiques au niveau national et sous-régional et une prise en compte des nombreux besoins des réseaux régionaux au niveau régional (représentativité régionale, visibilité extérieure et fonctionnement des réseaux régionaux) ainsi qu'au niveau national (capacité des réseaux nationaux, représentativité par rapport aux organisations locales de la société civile, participation significative de la communauté, portée nationale des réseaux, etc.).

6. Maintenant que les pays du bassin du Congo sont engagés dans le processus national de préparation à la REDD+, les ressources financières mises à disposition par la communauté internationale varient considérablement d'un pays à l'autre. Cela se traduit dans les progrès différentiels au niveau des pays, et influence la capacité de chacun des pays à participer aux initiatives régionales. Conformément à son principe de subsidiarité, le projet régional REDD+ n'a pas l'intention de faire double emploi avec le soutien apporté par le FPCF, la REDD-NU et d'autres bailleurs de fonds aux activités de la REDD+ au niveau national, mais il vise plutôt à se montrer réactif face aux besoins spécifiques des pays afin de s'engager pleinement dans les processus régionaux et de renforcer ainsi la cohésion régionale.

---

<sup>30</sup> Groupe de travail Climat (GTC)

7. **Cette Composante 1 du Projet** répondra aux contraintes susmentionnées en : i) renforçant le dialogue régional et de la fonction de coordination de la REDD+ dans l'ensemble des pays du bassin du Congo, avec un accent particulier sur l'apprentissage et l'échange du savoir entre les niveaux politiques et techniques ; ii) promouvant la participation inclusive et de la représentation de groupes de parties prenantes dans les débats sur les politiques et stratégies au niveau régional ; et iii) répondant aux besoins de renforcement des capacités supplémentaires requises pour maintenir la cohésion régionale. Le partage des connaissances, le renforcement des capacités et le dialogue sur les politiques appuyés dans le cadre de cette Composante prendront appui sur les constatations des études effectuées dans le cadre de la Composante 3 du projet. Les deux composantes sont étroitement liées dans la mesure où les directives et recommandations techniques des études fourniront de la matière au dialogue sur les politiques et technique, et alimenteront les efforts d'harmonisation régionale dans le cadre de la CEFAC. La Composante 1 s'articule autour des trois sous-composantes suivantes :

**Sous-composante 1.a : Renforcement de la coordination de la REDD+ entre les pays du bassin du Congo.** Le but est de renforcer la coordination régionale aux niveaux politique et technique sous l'égide de la COMIFAC et par conséquent de renforcer les connaissances sur la REDD+ dans chaque pays du bassin du Congo.

- Plus précisément, le secrétariat exécutif de la COMIFAC et son groupe de travail technique, le Groupe de travail Climat (CGT) bénéficieront d'un appui à la facilitation d'une circulation systématique des informations, de la tenue de réunions régulières, et de conseils techniques suivant les besoins identifiés dans chaque programme de travail semestriel. L'assistance technique au Groupe de travail Climat et le renforcement de ses capacités mettront l'accent sur la préparation conjointe aux négociations internationales (CCNUCC) et les techniques de négociation. Conscient de la nature intersectorielle de la REDD+, l'appui mettra davantage l'accent sur les débats de haut niveau sur les politiques à l'interface avec d'autres secteurs clés, incluant l'infrastructure, l'exploitation minière, l'énergie, l'agriculture et au niveau de la CEEAC<sup>31</sup>. Des directives techniques élaborées dans le cadre de la Composante 3 guideront le dialogue régional sur les sujets de politique communs et offriront un cadre de recommandations qui pourra par la suite être ajusté au contexte spécifique du pays.
- Les questions thématiques ayant un intérêt régional seront identifiées par le GTC et le secrétariat exécutif de la COMIFAC, et des groupes de travail techniques *ad hoc* seront constitués en conséquence. Un soutien opérationnel ainsi qu'une assistance technique hautement spécialisée seront apportés aux groupes de travail techniques le cas échéant. Les thèmes techniques, et par conséquent le nombre et la composition des groupes de travail techniques, devraient changer au cours du projet pour tenir compte des progrès dans la préparation à la REDD+ dans la sous-région. Un objectif majeur est la mise en place au niveau sous-régional d'un pool d'experts susceptible d'apporter un appui et d'autres contributions aux décideurs politiques et de promouvoir la cohésion régionale et l'harmonisation des questions techniques liées à la REDD+. Les thèmes principaux identifiés

---

<sup>31</sup> Le projet s'appuiera sur les constatations et les résultats des études parallèles menées au cours de la phase de préparation du projet et utilisant des outils innovants de modélisation économique (voir « Croissance économique et déforestation dans le bassin du Congo : Comment concilier le développement et l'agenda de la REDD+ ? », en cours de finalisation).



jusqu'à présent sont la définition de scénarios de référence ainsi que la réception et l'analyse des données d'observation de la planète. Les groupes de travail techniques seront constitués d'experts de chaque pays et la sélection sera facilitée par le soutien des équipes régionales de coordination de la REDD+ ;

- Afin de promouvoir l'apprentissage, la coopération Sud-Sud sera encouragée entre les pays du bassin du Congo et d'autres régions de forêt tropicale en Amérique latine et en Asie du Sud-est. Cette coopération inclura des voyages d'étude, des ateliers d'apprentissage conjoints et un travail de diagnostic conjoint.

8. L'appui au projet comprend :

- Un assistant technique (consultant individuel) pour faciliter toutes les activités de coordination régionales prévues au titre de la Composante 1 et pour veiller à la circulation régulière et systématique des informations entre toutes les parties prenantes au niveau technique et politique. Cet assistant technique facilitera par ailleurs le travail d'analyse dans le cadre de la Composante 3, assurant ainsi le lien entre les résultats du travail d'analyse et les discussions au niveau des politiques.
- Le financement d'ateliers d'échange de connaissances, de réunions de coordination régionales aux niveaux politique et technique, d'activités de renforcement des capacités, et d'un atelier de haut niveau sur les politiques impliquant la CEEAC, etc. Les thèmes spécifiques des ateliers et formations seront approuvés annuellement compte tenu de la fluidité du contexte politique.
- Les coûts opérationnels pour la promotion de la coopération Sud-Sud sur la REDD+ avec les pays d'Amérique latine et d'Asie du Sud-Est, y compris le financement de voyages d'étude.

**Sous-composante 1.b : Promotion de la participation inclusive des groupes clés de parties prenantes dans les débats sur la REDD+.** Le but est de favoriser la participation et la représentation des parties prenantes locales aux débats sur la REDD+ au niveau national et sous-régional, conformément à l'Article 6 de la CCNUCC « *Information, éducation et communication (IEC)* ». Plus précisément, cette composante est conçue pour renforcer le mandat de la CEFDHAC<sup>32</sup> d'offrir un forum d'échanges constructifs rassemblant au niveau régional les gouvernements, les parlementaires et la société civile du bassin du Congo. Cette composante s'appuiera sur les expériences passées de participation de la société civile et les efforts de renforcement des réseaux régionaux et des forums nationaux de la CEFDHAC. Un accent particulier sera mis sur le renforcement des capacités de la REPALEAC, la REFAAD, la REJEFAC, la REPAR et la FIRREAC<sup>33</sup>, les réseaux placés sous l'égide de la CEFDHAC.

9. Les activités amélioreront l'actuelle dynamique d'échange au sein de la coalition des organisations de la société civile, des réseaux de parlementaires, des élus des pouvoirs publics locaux et des réformateurs pour promouvoir davantage le dialogue en vue des réformes législatives dans les pays du bassin du Congo.

---

<sup>32</sup> Conférence sur les écosystèmes des forêts denses et humides d'Afrique centrale

<sup>33</sup> REPALEAC (peuples autochtones), REFAAD (femmes), REJEFAC (jeunes), REPAR (parlementaires locaux), FIFEAC (instituts de formation à la foresterie)

10. Cette sous-composante renforcera en particulier la dynamique d'échange entre les parties prenantes locales, nationales et régionales et les représentants des réseaux. Cela permettra aux réseaux de regrouper les préoccupations de leur base de parties prenantes et de plaider en leurs noms pour des solutions adéquates. Les sujets critiques déjà identifiés dans le cadre de la REDD+ sont la réforme foncière pour renforcer les droits coutumiers, ainsi que l'articulation des mécanismes équitables de partage des avantages liés aux futurs revenus de la REDD+.

11. Cette composante sera mise en œuvre à travers un organisme facilitateur qui sera sélectionné sur une base concurrentielle, en consultation avec la CEFDHAC.

12. L'appui au projet comprend :

- L'assistance technique (contrat avec un organisme facilitateur) pour faciliter une meilleure participation et représentation des parties prenantes locales aux réseaux des représentants nationaux, de manière à jeter les bases d'une meilleure représentation régionale dans le réseau de la CEFDHAC.
- Les coûts de fonctionnement du renforcement des capacités, de la formation, de la communication et de la sensibilisation des parties prenantes locales, ainsi que de leur participation et représentation dans les réseaux nationaux et sous-régionaux.

**Sous-composante 1.c : Satisfaction des besoins supplémentaires de renforcement des capacités de coordination nationale de la REDD+ pour le maintien de la cohésion régionale.**

Le but est de fournir un appui spécifique aux pays pour les activités de préparation à la REDD+ nationale, qui: i) contribue à la cohésion régionale ; ii) est conforme à la planification nationale ; et iii) est justifié par l'absence d'autres ressources provenant d'autres sources, conformément au principe de subsidiarité du projet. Les enveloppes spécifiques aux pays couvriront l'appui technique, les activités liées au conseil, à la formation et au renforcement des capacités ainsi que les coûts de fonctionnement et les besoins d'équipement liés aux exigences de communication et de réseautage régional.

13. Sur la base des critères ci-dessus, les pays pourront accéder aux fonds des enveloppes spécifiques en fonction de la demande, comme indiqué dans les plans de travail semestriels qui devront être approuvés par le comité de pilotage du projet. Le coordonateur de projet adjoint/spécialiste du S&E sera chargé d'aider les équipes nationales de coordination de la REDD+ à mettre en place les activités spécifiques aux pays. La responsabilité fiduciaire continuera d'incomber pleinement à la CGP pour la Composante 1.c. Les détails sur l'accès aux enveloppes de la REDD+ nationale (y compris les paiements anticipés en espèces) et sur leur mobilisation sont fournis dans le manuel d'exécution du projet.

14. L'appui au projet comprend :

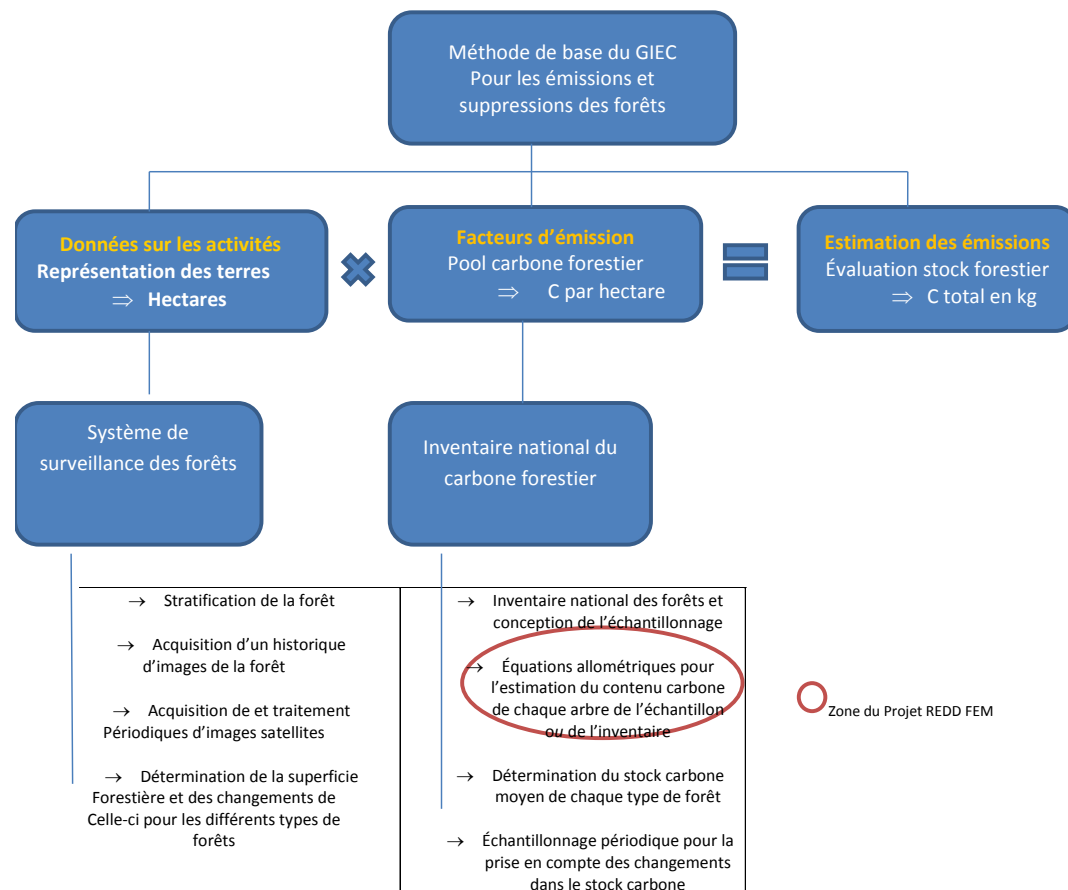
- Des services de conseil pour soutenir le processus de préparation à la REDD+ dans le pays afin de renforcer les capacités et l'échange de connaissances au niveau national.
- Du petit équipement pour faciliter les besoins régionaux de communication.
- Les coûts de fonctionnement pour les ateliers et les consultations au niveau national.

**Composante 2 : Renforcement des capacités techniques de mesure et de suivi des Stocks de carbone dans les forêts du bassin du Congo (FEM - 4 millions de dollars EU)**

15. **Justification :** Lorsque les pays feront rapport sur l'évolution de leur carbone forestier au secrétariat de la CCNUCC dans le cadre du futur mécanisme REDD+, ils devront adhérer aux principes de transparence, de comparabilité, d'exhaustivité et de précision du GIEC. Ces principes sont fondamentaux pour assurer la crédibilité et l'intégrité environnementale du mécanisme REDD+.

16. Pour avoir accès aux revenus financiers du futur mécanisme REDD+ basé sur les performances, les pays du bassin du Congo devront être capables de déclarer l'évolution de leurs stocks de carbone forestier conformément aux principes du GIEC. Pour ce faire, ils devront mettre en place un système crédible de suivi, établissement de rapports et vérification (MNV) conforme aux exigences du GIEC.

17. Selon les normes du GIEC, la mise en place d'un système MNV implique de travailler à la fois sur : i) les changements de la couverture forestière et ii) la teneur en carbone par hectare, comme indiqué dans la figure ci-dessous (voir schéma 2 ci-dessous).



**Figure 2 : Aperçu des composantes d'un système MNV, y compris le domaine d'intérêt des activités soutenues dans le cadre de ce projet**

18. La qualité et la précision globales d'un système MNV sont évaluées selon les niveaux techniques du GIEC (Niveau 1 pour l'utilisation des données standard du GIEC ; Niveau 2 pour l'utilisation des données nationales ; Niveau 3 pour l'utilisation des données spécifiques). D'ici quelques années, le Niveau 2 devrait devenir le critère minimal de précision acceptable pour les efforts de la REDD+ en faveur de normes internationales. Le Niveau 2 implique l'utilisation de données spécifiques au pays, y compris pour les stocks de carbone forestier.

19. Les pays du bassin du Congo sont confrontés à un défi de taille dans l'évaluation du stock de carbone forestier. Des récents travaux de recherche ont conclu à l'inadéquation des équations allométriques utilisées pour mesurer les stocks de carbone dans les forêts du Bassin du Congo, car pour elles ont pour la plupart été définies spécifiquement pour l'Asie et l'Amérique du Sud<sup>34</sup> (Henry, 2010). Les équations allométriques génériques définies pour les autres régions sont donc généralement utilisées par défaut dans le bassin du Congo, entraînant de fait des incertitudes considérables dans les estimations des stocks de carbone. L'examen scientifique, utilisant les données sur la couverture forestière de la FAO, montre que le choix des modèles allométriques influence significativement les résultats des estimations des stocks de carbone dans les forêts du bassin du Congo, et par conséquent les émissions de Gaz à effet de serre issues de la déforestation et de la dégradation forestière, avec une variation pouvant aller jusqu'à 40 %.

20. Si les pays du bassin du Congo veulent évaluer et déclarer de façon fiable les stocks de carbone forestier et leur évolution dans le cadre d'un mécanisme REDD+, il est essentiel et urgent que des équations allométriques spécifiques soient élaborées pour les groupes d'espèces d'arbres représentatives des différents types de zones écologiques et des différents types de végétations dans le bassin du Congo. Bien que les pays du bassin du Congo, avec le soutien de nombreux partenaires, travaillent à combler cette lacune, il y a actuellement un manque cruel de coordination entre les différentes initiatives, qui s'avèrent coûteuses et inefficaces.

21. En outre, le capital en ressources humaines est inadéquat dans la région pour aborder les aspects hautement techniques liés au MNV. Cela souligne le besoin d'importants efforts de formation et de renforcement des capacités en matière de mesure du carbone forestier, ciblant les institutions académiques et les centres de recherche scientifique.

**22. La Composante 2 du projet** couvre donc l'élaboration d'équations allométriques spécifiques pour les groupes d'espèces d'arbre représentatives des différents types de forêts du bassin du Congo, tandis que d'autres aspects du système MNV seront soutenus par d'autres partenaires dans le cadre d'accords de financement séparés (le FFBC géré par la BAD et l'AFD)<sup>35</sup>. La définition d'équations allométriques spécifiques pour les groupes d'espèces d'arbres représentatives des zones écologiques et des types de végétations clés viendra compléter

---

<sup>34</sup> Les actuelles équations allométriques spécifiques aux espèces ne couvrent que 2 % de la biodiversité du bassin du Congo, et il n'y a pas d'équations « applicables à toutes les espèces » définies spécifiquement pour le bassin du Congo.

<sup>35</sup> Les activités soutenues au titre d'un financement séparé du FFBC et de l'AFD mettront l'accent sur le suivi à distance par satellite du couvert forestier (AFD) et la mise en place de systèmes MNV basés sur les inventaires des forêts (FFBC/FAO), tandis que les activités dans le cadre de ce projet fourniront les données permettant aux pays de calculer et de calibrer le contenu en carbone forestier sur la base du suivi à distance des forêts et des inventaires des forêts sur le terrain.

l'inventaire forestier réalisé par la FAO. Ensemble, les données permettront une déclaration précise de l'évolution des stocks de carbone forestier à un futur système d'incitations financières basé sur les résultats destiné à la REDD+. Compte tenu du caractère pointu de l'activité, la composante adoptera une approche inclusive et exhaustive pour promouvoir le partenariat scientifique et la coordination. La Composante 2 s'articule autour de deux sous-composantes :

**Sous-composante 2.a : Établissement d'un partenariat scientifique pour le MNV dans les pays du bassin du Congo.** Le but est d'améliorer la collaboration et de promouvoir les synergies entre les nombreuses initiatives en cours (ou prévues) dans le bassin du Congo qui abordent les aspects méthodologiques et techniques de la mesure et du suivi du carbone forestier. À cet effet, le projet établira un partenariat scientifique impliquant la communauté scientifique nationale et internationale, sous la coordination technique de l'Observatoire des forêts d'Afrique centrale (OFAC).

23. *Au niveau régional*, le projet appuiera la création d'un réseau de scientifiques d'experts nationaux et internationaux afin de favoriser l'échange de connaissances et de mieux coordonner les multiples projets de recherche en cours dans la région. Cette plate-forme offrira également aux équipes nationales de coordination de la REDD+ une occasion unique de rester informées des différents projets sur la mesure de carbone dans le bassin du Congo.

24. *Au niveau national*, le projet soutiendra la diffusion des connaissances scientifiques sur la mesure du carbone et encouragera la participation des institutions nationales de recherche aux programmes régionaux ou internationaux de recherche sur la mesure du carbone. La plate-forme stimulera également l'échange et le dialogue entre la communauté universitaire/scientifique et les décideurs politiques nationaux. L'objectif est de créer un pool d'experts nationaux de la mesure du carbone capable de guider les décideurs et d'apporter un appui technique à la formulation des politiques.

25. L'appui au projet comprend :

- Un assistant technique hébergé par l'OFAC, chargé d'animer le partenariat scientifique et d'organiser régulièrement des ateliers scientifiques aux niveaux tant national que régional. L'assistant technique fera rapport à la CGP/COMIFAC.
- Les coûts de fonctionnement liés à l'organisation régulière d'ateliers scientifiques réunissant des scientifiques et les unités nationales de coordination de la REDD+ des différents pays afin de suivre les progrès réalisés dans la mesure et le suivi du carbone forestier.
- La mise en place d'une plate-forme virtuelle pour faciliter le dialogue et l'échange d'informations sur les aspects méthodologiques et techniques de la mesure et du suivi du carbone forestier. Cette plate-forme s'appuiera sur le système électronique d'information existant de l'OFAC.

**Sous-composante 2.b : Définition des équations allométriques pour les principaux types de forêts du bassin du Congo.** Le but est de pallier l'absence d'équations allométriques spécifiques à l'écosystème forestier du bassin du Congo et de relever les défis qui se posent aux pays du bassin du Congo en termes de fiabilité et de disponibilité de données exactes sur les estimations de carbone forestier.

26. Cette sous-composante adoptera une approche progressive qui sera régulièrement examinée par la communauté scientifique (à savoir, un partenariat scientifique à établir dans le cadre de la Sous-composante 2.a).

Étape 1 : Définition d'une méthodologie pour la définition des équations allométriques, incluant :

- i) La stratification forestière basée sur la couverture et/ou l'utilisation des terres (conformément aux directives du GIEC) ;
- ii) La sélection des strates pour les équations allométriques (sur la base du rapport coût-efficacité et des économies d'échelles) ;
- iii) La stratégie d'échantillonnage à mettre en œuvre ;
- iv) La définition des protocoles pour l'élaboration des équations allométriques.

Étape 2 : Application de la méthodologie approuvée et adaptation de celle-ci au contexte national. La méthodologie sera débattue puis appliquée au niveau national avec l'entière participation des institutions de recherche nationales afin de refléter correctement le contexte et les besoins spécifiques du pays. Cette consultation se fera à travers des ateliers nationaux (Composante 2.b – Partenariat scientifique pour le MNV).

Étape 3 : Travail de terrain pour la collecte et l'analyse des données, y compris un renforcement des capacités des entités nationales au niveau pays (à savoir, les instituts de recherche de même que les institutions de services chargés des inventaires forestiers). L'objectif est de créer une base de données d'information sur la forêt et la biomasse, qui permettra d'obtenir des estimations des stocks de carbone et de leur évolution lorsque les données sont combinées aux données de suivi recueillies par les futurs systèmes MNV. L'approche actuellement retenue par les pays est la mise en place d'un système MNV basé sur des mesures de terrain (par ex. les diamètres, les espèces, la hauteur, etc.), nécessitant ainsi une collecte de données pour des équations allométriques basées sur le diamètre. Toutefois, les futurs systèmes de suivi pourraient évoluer vers l'utilisation de technologie de détection à distance. Dans la mesure du possible, le projet cherchera donc à recueillir des données sur la cime des arbres afin de s'assurer de la compatibilité des données avec d'éventuels systèmes satellites MNV futurs (enregistrant la cime des arbres). Le travail de terrain et la collecte des données seront réalisés avec les entités nationales et sera étroitement coordonné avec le projet régional financé par le FFBC sur les systèmes MNV (connu également comme le projet FAO-INPE).

Étape 4 : Élaboration des équations allométriques pour les groupes d'espèces d'arbres représentatives des différents types de forêts du bassin du Congo. L'applicabilité des équations allométriques aux futurs systèmes MNV sera validée en étroite collaboration avec les promoteurs des systèmes MNV. Les équations allométriques pour le bassin du Congo seront largement diffusées, y compris au moyen de publications scientifiques et d'une soumission au GIEC.

27. Les activités ci-dessus nécessitent une expertise de haut niveau pour respecter les normes scientifiques internationales. La sous-composante sera mise en œuvre par une entreprise ou un

consortium d'entreprises, qui sera recruté sur une base concurrentielle au début de la phase de mise en œuvre du projet. Le processus de sélection pour cette activité sera basé sur la qualité de la méthodologie proposée. L'examen de la méthodologie requérant une expertise académique hautement spécifique, un groupe d'experts de renom sera embauché pour une évaluation indépendante des différentes méthodologies proposées.

**28. L'appui au projet comprend :**

- L'assistance technique chargée de i) définir de la méthodologie d'élaboration des équations allométriques ; ii) mettre en place un partenariat avec les centres nationaux de recherche et autres institutions connexes pour la mise en œuvre de la méthodologie proposée, et iii) superviser et coordonner la collecte et l'analyse des données, en étroite coordination avec les équipes nationales. Tout en mettant en œuvre ces activités, l'AT renforcera les capacités nationales et encouragera les équipes nationales à générer des produits scientifiques.
- L'équipement pour le travail de terrain utilisé pour la collecte de données dans les six pays du bassin du Congo.
- Les coûts opérationnels liés au travail de terrain.
- Une formation spécifique destinée aux institutions nationales de gestion de la forêts et de recherche pour renforcer l'expertise technique en matière de collecte de données de terrain et de mesure scientifiquement solide des stocks de carbone.

**Composante 3 : Intégration du concept REDD+ concept dans les projets de GDF (FEM – 3,0 millions de dollars EU)**

**Justification :** Les gouvernements des pays du bassin du Congo perçoivent les projets pilotes REDD+ infranationaux comme une occasion de tester à petite échelle les approches émergentes sur le terrain. Ils reconnaissent que les projets pilotes peuvent constituer une masse critique d'expérience et de compréhension, susceptible d'aider de façon significative à éclairer l'élaboration des stratégies REDD+ au niveau national. Cependant, étant donné le développement et le changement rapides du paysage des projets pilotes REDD+ et l'absence d'un réseau fort rassemblant les promoteurs de projets, l'apprentissage et les échanges de connaissances entre le terrain et le niveau de la stratégie nationale et vice versa, sont loin d'être optimaux. En fait, il y a actuellement au niveau des décideurs politiques nationaux un manque d'information sur le portefeuille existant des projets pilotes REDD+, le potentiel respectif des différentes approches de projets, et l'applicabilité potentielle dans le contexte d'une stratégie REDD+ nationale. En même temps, les besoins d'un solide renforcement des capacités subsistent au niveau des promoteurs des projets pilotes REDD+, en particulier en ce qui concerne les directives et normes visant à prévenir un impact social et environnemental négatif des projets pilotes REDD+, et ce qui concerne l'accès aux marchés et financements carbone.

**29. La Composante 3 du projet** ciblera spécifiquement les promoteurs de projets REDD+, d'une part, et les coordinations nationales de la REDD+, d'autre part. Le projet renforcera la capacité des promoteurs de projets REDD+ à travers des échanges d'information ainsi que l'élaboration de méthodologies et de directives techniques pour la préparation et la mise en œuvre du projet REDD+. Le projet soutiendra également la coordination nationale de la REDD+ à travers l'élaboration d'inventaires nationaux détaillés de projets pilotes REDD+ prometteurs et

potentiellement viables et facilitera le dialogue entre les professionnels de terrain et les décideurs politiques travaillant à l'élaboration de la stratégie REDD+.

30. En outre, cette composante fournira une série d'études qui fourniront des orientations techniques et politiques. Cette génération et compilation de connaissances seront essentielles pour apporter de la substance aux discussions sur les politiques appuyées dans le cadre de la Composante 1 du projet. À cette fin, la composante comprendra les deux sous-composantes suivantes:

**Sous-composante 3.a : Mise en place d'un incubateur pour promouvoir les projets pilotes REDD+ dans le bassin du Congo.** Le but est d'améliorer l'expertise des promoteurs de projets privés et publics travaillant sur les initiatives REDD+ infranationales dans les pays du bassin du Congo et de renforcer un réseau de professionnels, afin de fluidifier le transfert des informations et des connaissances au niveau de la sphère de décision politique sur REDD+. L'incubateur sera essentiellement un centre d'assistance offrant aux promoteurs de projets REDD+ des conseils techniques et pratiques à la demande. En outre, l'incubateur soutiendra la compilation et l'analyse des portefeuilles de projets pilotes REDD+ au niveau des pays.

31. Les activités suivantes seront réalisées dans le cadre de cette sous-composante:

- Constitution et mise à jour régulière de l'inventaire des initiatives pilotes REDD+ infranationales initiées au cours de la phase de préparation du projet. L'inventaire aidera les professionnels à entrer en relation, les gouvernements à en apprendre davantage sur les initiatives pilotes émergentes en nombre croissant dans leurs pays respectifs, les décideurs publics à accéder à une expertise et à des expériences nationales et à s'appuyer sur les expériences pilotes pour l'élaboration de la stratégie REDD+ nationale. Sur la base de l'inventaire régional, une analyse du portefeuille des projets pilotes sera compilée dans chaque pays pour informer les gouvernements nationaux et les décideurs politiques concernés.
- Mise en place et animation d'un réseau de promoteurs de projet et de professionnels et diffusion des leçons tirées des projets REDD+. Ce réseau fera passer à l'échelle supérieure l'échange de connaissances et l'apprentissage entre pairs, ainsi que l'apprentissage des pratiques modèles. Un site Internet interactif pourrait être créé à cet effet.
- Formation et encadrement technique pour améliorer la capacité des promoteurs de projets, avec un accent particulier sur les aspects sociaux et environnementaux dans la conception des projets pilotes REDD+, par exemple : formation et encadrement sur les questions liées à la participation des parties prenantes locales, la génération d'avantages pour la communauté locale, la capacité des projets à produire de la biodiversité et d'autres avantages connexes, la mesure et le suivi des avantages environnementaux et sociaux connexes, et l'application des normes environnementales et sociales existantes.

32. Le concept d'incubateur a été élaboré par des organisations internationales et mis en œuvre dans différents pays tropicaux, notamment le Ghana, où il a prouvé sa capacité à générer des résultats positifs.



L'incubateur comprendra un assistant technique et sera rattaché à l'OFAC (à Kinshasa, RDC) chapeauté par la COMIFAC. De fréquentes visites aux cinq autres pays du bassin du Congo devraient permettre d'apporter un soutien pratique aux promoteurs de projets dans toute la région.

33. L'appui au projet comprend :

- Une assistance technique à la mise en place de l'incubateur. L'AT animera le réseau des professionnels, assurera les formations aux promoteurs de projet et ministères de tutelle concernés, et diffusera largement les leçons tirées et les expériences.
- Les coûts de fonctionnement relatif aux ateliers, à la communication et à la diffusion des directives.
- Les services d'expertise dans le développement d'une base de données pour l'inventaire des projets pilotes REDD+ dans le bassin du Congo.

**Sous-composante 3.b : Définir des méthodologies afin de promouvoir la REDD+ dans le bassin du Congo.** Le but est d'améliorer les connaissances sur les questions liées à la REDD+ dans le bassin du Congo, notamment les dimensions sociales et environnementales de la REDD+, et d'élaborer des méthodologies et directives techniques pour soutenir des projets pilotes REDD+ répondant aux normes internationales reconnues. Les résultats des études et des directives techniques élaborées guideront le dialogue régional technique et sur les politiques, soutenus dans le cadre de la Composante 1. Des directives techniques fourniront un cadre de recommandations qui pourra ensuite être ajusté aux contextes spécifiques des pays à mesure que ceux-ci progressent dans leur préparation à la REDD+.

34. Étant donné le contexte politique et technique très dynamique de la REDD+, le projet financera un programme de travail d'analyse approuvé annuellement. Au cours de la phase de préparation, des domaines thématiques prioritaires ont été identifiés pour les premières années de la mise en œuvre du projet :

- Évaluation environnementale et sociale régionale (EESR) de la REDD+ dans le bassin du Congo. L'EESR poursuivra deux buts principaux : premièrement, il servira d'instrument de sauvegarde en matière d'atténuation des risques pour les impacts potentiels en aval des activités à mettre en œuvre dans le cadre du Projet REDD+ régional. Deuxièmement, il permettra d'identifier des thèmes et des sujets spécifiques pour les directives techniques nécessaires pour guider les pays dans le processus de sauvegarde faisant partie de la préparation à la REDD+ au niveau national. Ces directives peuvent aider les pays à préparer leurs ESES nationales. Elles constitueront des lignes directrices de bonnes pratiques pour la conception des politiques et mesures de la REDD+, avec un accent particulier sur le contexte politique dans le bassin du Congo et par la suite, le processus de mise en œuvre des mesures recommandées (par exemple, conseils sur les pratiques modèles de planification et de mise en œuvre de consultations constructives des parties prenantes, etc.). Elles devront couvrir les aspects sociaux et environnementaux de la REDD+, y compris : les aspects pertinents en matière de droit foncier, des conseils sur la manière d'aborder les mécanismes de partage équitable des avantages ; les conseils sur l'attention particulière à porter à la population vulnérable y compris les peuples autochtones ; les conseils sur la conservation de la biodiversité et les services des

écosystèmes. De plus amples détails sur l'objectif et la portée de l'EESR sont fournis dans l'Annexe 3 iii) sur les « Aspects environnementaux et sociaux (y compris les sauvegardes) ».

- Positionnement de la REDD+ en tant qu'approche pour la gestion durable des forêts et intégrés dans l'agenda plus large de la croissance économique. Le but de ce travail est de souligner le caractère intersectoriel de la REDD+ et la nécessité de s'engager sérieusement avec les décideurs dans les secteurs de l'agriculture, des infrastructures et autres. Les résultats de cette étude comprendront des recommandations pour les discussions de haut niveau sur les politiques qui seront facilités au niveau de la CEEAC (voir Composante 1).
- Des directives techniques sur la mise en œuvre de la cartographie participative des droits coutumiers et autres aspects du régime foncier. Le but est de définir des directives et recommandations pratiques pertinentes au niveau régional afin d'appuyer les initiatives de cartographie participative à travers le bassin du Congo et d'assurer l'harmonisation des résultats à travers les frontières. Cette étude s'appuiera sur les récentes constatations de la phase de préparation du projet, qui ont montré que des méthodologies incohérentes ont été appliquées dans de récentes enquêtes de recensement foncier, empêchant les pays du bassin du Congo de bénéficier pleinement des initiatives antérieures de recensement des régimes fonciers. Toutefois, les questions de régime foncier étant essentielles pour l'instauration des droits carbonés et l'obtention d'investissements dans les services environnementaux, cet exercice de cartographie sera un apport important permettant de faire avancer l'état de préparation à la REDD+. D'autant plus que dans de nombreux pays d'Afrique centrale, le système de régime foncier des forêts est caractérisé par un compromis entre les lois foncières et les droits coutumiers sur tout le territoire. Au lieu d'opposer les deux dimensions, les exercices de cartographie proposés permettent un chevauchement du régime foncier coutumier (« terroir » ou « finage ») et du régime foncier institutionnel.

35. Un budget supplémentaire a été mis de côté pour le travail d'analyse supplémentaire à réaliser pendant les années suivantes. La sélection annuelle du travail d'analyse à financer sera faite et décidée par le comité de pilotage du projet.

36. Les méthodologies et directives techniques seront élaborées sur la base du travail d'analyse. Ces directives seront ensuite intégrées directement aux sessions de formation qui seront délivrées aux promoteurs des initiatives pilotes REDD+ au niveau local (voir la Sous-composante 3a ci-dessus).

37. L'appui au projet comprend :

- Les services de conseil pour la réalisation du travail d'analyse stratégique ;
- Les coûts opérationnels des ateliers de diffusion des conclusions et recommandations.

#### **Composante 4: Gestion de projet (FEM – 1,3 millions de dollars EU)**

38. Cette composante viendra en appui à la gestion et à la coordination du projet, veillera au suivi et évaluation régulier et à la prise en compte des résultats dans le processus de prise de décision et la gestion de projet.

39. La responsabilité de la gestion et de la coordination du projet incombera à la cellule de gestion de projet (CGP), qui sera dotée d'un personnel extérieur et local. La CGP sera institutionnellement rattachée à la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) avec des bureaux basés à Yaoundé, au Cameroun. Elle sera dirigée par un coordonateur de projet et comprendra également un coordonateur de projet adjoint/spécialiste du S&E, un spécialiste de la passation des marchés, un responsable financier, et un comptable. Le projet contribuera par ailleurs au coût lié au personnel de soutien supplémentaire (chauffeur, secrétaire), aux installations, aux coûts de fonctionnement et aux frais de déplacements.

40. La CGP/COMIFAC sera chargée de compiler et de préparer les programmes de travail annuels et les budgets et plans de passation des marchés associés pour approbation par le comité de pilotage du projet. La CGP/COMIFAC assumera également la responsabilité fiduciaire et d'audit.

41. L'appui au projet comprend:

- Les coûts du personnel chargé de la gestion de projet
- Les coûts de fonctionnement de la CGP.

**Coût détaillé du projet :**

Components, Sub-Components, and Activities	Procurement ID	Cost USD
<b>Component 1: Improving Knowledge and Coordination on REDD + in the Congo Basin</b>		<b>4,705,000</b>
<b>1.a. Strengthening regional coordination on REDD+ across the Congo Basin countries</b>		<b>1,310,000</b>
REDD Policy Specialist (Technical Assistant) - to facilitate regional level coordination	S	450,000
Workshops in support of regional coordination as well as technical workshops		-
Political Coordination Meetings (GTC)	OP	100,000
Project Steering Committee (PSC) Meetings	OP	50,000
Technical Coordination Meetings (of the different Tech. WG)	OP	100,000
High-level Policy Workshops (i.e. at CEAC level to involve different sectors)	OP	60,000
Supporting South-South cooperation on REDD+ with Latin American and South-East Asian countries	TR	300,000
Regional level coordination		-
Capacity Building for Project Management Unit (PMU) Staff	TR	50,000
PMU Operating Cost (Travel, per diem, Consumables, etc.)	OP & EQ	200,000
<b>1.b. Promoting inclusive participation of all stakeholder groups in REDD+ debates</b>		<b>880,000</b>
Contract for implementation of the sub-Component, including cost for consultations and workshops	S	880,000
<b>1.c. Responding to country-specific needs to maintain regional cohesion</b>		<b>2,515,000</b>
National envelope - Cameroon	NE	350,000
National envelope - CAR	NE	350,000
National envelope - DRC	NE	350,000
National envelope - Eq. Guinea	NE	350,000
National envelope - Gabon	NE	350,000
National envelope - Rep. Congo	NE	350,000
Deputy Project Manager/M&E Specialist to support National REDD Coordination across the six countries	S	250,000
Operating Cost for Deputy Project Manager and Accountant to support National REDD Coordination	OP	40,000
Accountant for supervision of country-level Financial Management	S	125,000
<b>Component 2: Building Technical Capacities for Measurement and Monitoring for carbon stocks in the Congo Basin forests</b>		<b>4,050,000</b>
<b>2.a. Establishing of a scientific partnership for forest carbon measurement and monitoring across the Congo Basin countries:</b>		<b>1,060,000</b>
REDD Technical Specialist (Technical Assistant) - to facilitate scientific collaboration and exchange across the six countries	S	450,000
Operating Cost for TA to support National REDD Coordination across the six countries	OP	60,000
Scientific/Technical workshops - regional level	TR	200,000
Scientific/Technical workshops - national level	TR	300,000
Scientific Network (Virtual Platform)	S	50,000
<b>2.b. Establishing allometric equations for key forest types of the Congo Basin:</b>		<b>2,990,000</b>
Independent Review Panel to oversee competitive selection of firm	S	90,000
Contract for implementation of the sub-Component, including:	S	2,900,000
Technical Assistance to oversee the sub-component (approx 500,000)		
Field data collection in the six Congo Basin countries (approx 2,000,000)		
Specialized equipment for national entities (approx 200,000)		
Other operating costs (publication, communication) (approx 200,000)		
<b>Component 3: Mainstreaming REDD+ concept in SFM projects</b>		<b>2,970,000</b>
<b>3.a. Promoting REDD+ Pilot Projects in the Congo Basin</b>		<b>1,800,000</b>
Contract for implementation of the sub-Component, including TA, workshop cost, dissemination cost	S	1,800,000
<b>3.b. Defining methodologies and guidelines to promote REDD+ projects in the Congo Basin</b>		<b>1,170,000</b>
Identified priority analytical works for Year 1-2		-
Regional Environmental and Social Assessment (RESA)	S	200,000
Study on Low carbon development	S	200,000
Study on participatory land mapping	S	200,000
Additional analytical works for Year 2-3	S	300,000
Development of methodologies & technical guidelines	S	200,000
Broad dissemination of findings from analytical work (operating cost)	OP & EQ	70,000
<b>Component 4: Project Management</b>		<b>1,275,000</b>
<b>PMU Staff</b>		<b>850,000</b>
Project Manager – Fee	S	500,000
Procurement Specialist – Fee	S	200,000
Financial Management Specialist- Fee	S	150,000
<b>PMU Operating Costs</b>		<b>425,000</b>
PMU Operating Cost (Facilities, support staff)	OP	200,000
Equipment for PIU (Computers, Printers, Scanners, Vehicle)	EQ	100,000
Mid-term Review (independent)	S	15,000

## Coût du projet par an :

Components, Sub-Components, and Activities	Total Cost \$	Annual Cost USD				
		Yr1	Yr2	Yr3	Yr4	Yr5
<b>Component 1: Improving Knowledge and Coordination on REDD + in the Congo Basin</b>	<b>4,705,000</b>	<b>295,600</b>	<b>704,350</b>	<b>1,301,350</b>	<b>1,392,350</b>	<b>1,011,350</b>
1.a. Strengthening regional coordination on REDD+ across the Congo Basin countries	1,310,000	110,000	223,750	356,750	342,750	276,750
1.b. Promoting inclusive participation of all stakeholder groups in REDD+ debates	880,000	44,000	176,000	220,000	220,000	220,000
1.c. Responding to country-specific needs to maintain regional cohesion	2,515,000	141,600	304,600	724,600	829,600	514,600
<b>Component 2: Building Technical Capacities for Measurement and Monitoring for carbon stocks in the Congo Basin forests</b>	<b>4,050,000</b>	<b>110,400</b>	<b>843,500</b>	<b>1,278,500</b>	<b>1,278,500</b>	<b>539,100</b>
2.a. Establishing of a scientific partnership for forest carbon measurement and monitoring across the Congo Basin countries:	1,060,000	20,400	263,500	263,500	263,500	249,100
2.b. Establishing allometric equations for key forest types of the Congo Basin:	2,990,000	90,000	580,000	1,015,000	1,015,000	290,000
<b>Component 3: Mainstreaming REDD+ concept in SFM projects</b>	<b>2,970,000</b>	<b>212,000</b>	<b>742,000</b>	<b>786,000</b>	<b>607,000</b>	<b>623,000</b>
3.a. Promoting REDD+ Pilot Projects in the Congo Basin	1,800,000	72,000	432,000	432,000	432,000	432,000
3.b. Defining methodologies and guidelines to promote REDD+ projects in the Congo Basin	1,170,000	140,000	310,000	354,000	175,000	191,000
<b>Component 4: Project Management</b>	<b>1,275,000</b>	<b>260,000</b>	<b>268,000</b>	<b>248,000</b>	<b>233,000</b>	<b>266,000</b>
PMU Staff	850,000	170,000	170,000	170,000	170,000	170,000
PMU Operating Costs	425,000	90,000	98,000	78,000	63,000	96,000
<b>TOTAL</b>	<b>13,000,000</b>	<b>878,000</b>	<b>2,557,850</b>	<b>3,613,850</b>	<b>3,510,850</b>	<b>2,439,450</b>

Note : La table ci-dessus montre le coût du projet par année du projet. Par souci de cohérence avec la feuille de calcul, veuillez noter qu'environ 400 000 dollars EU des dépenses de l'Année 5 devraient être décaissées au cours de l'exercice 2017 de la Banque (la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 31 août 2016).

## Coût du projet par catégorie :

Components, Sub-Components, and Activities	Total Cost \$	Proc Category - cost				
		Services	Operational Cost	Training	Goods	National envelopes
<b>Component 1: Improving Knowledge and Coordination on REDD + in the Congo Basin</b>	<b>4,705,000</b>	<b>1,705,000</b>	<b>550,000</b>	<b>350,000</b>	<b>-</b>	<b>2,100,000</b>
1.a. Strengthening regional coordination on REDD+ across the Congo Basin countries	1,310,000	450,000	510,000	350,000	-	-
1.b. Promoting inclusive participation of all stakeholder groups in REDD+ debates	880,000	880,000	-	-	-	-
1.c. Responding to country-specific needs to maintain regional cohesion	2,515,000	375,000	40,000	-	-	2,100,000
<b>Component 2: Building Technical Capacities for Measurement and Monitoring for carbon stocks in the Congo Basin forests</b>	<b>4,050,000</b>	<b>3,490,000</b>	<b>60,000</b>	<b>500,000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
2.a. Establishing of a scientific partnership for forest carbon measurement and monitoring across the Congo Basin countries:	1,060,000	500,000	60,000	500,000	-	-
2.b. Establishing allometric equations for key forest types of the Congo Basin:	2,990,000	2,990,000	-	-	-	-
<b>Component 3: Mainstreaming REDD+ concept in SFM projects</b>	<b>2,970,000</b>	<b>2,900,000</b>	<b>70,000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
3.a. Promoting REDD+ Pilot Projects in the Congo Basin	1,800,000	1,800,000	-	-	-	-
3.b. Defining methodologies and guidelines to promote REDD+ projects in the Congo Basin	1,170,000	1,100,000	70,000	-	-	-
<b>Component 4: Project Management</b>	<b>1,275,000</b>	<b>885,000</b>	<b>290,000</b>	<b>-</b>	<b>100,000</b>	<b>-</b>
PMU Staff	850,000	850,000	-	-	-	-
PMU Operating Costs	425,000	35,000	290,000	-	100,000	-
<b>TOTAL</b>	<b>13,000,000</b>	<b>8,980,000</b>	<b>970,000</b>	<b>850,000</b>	<b>100,000</b>	<b>2,100,000</b>

## Annexe 3: Modalités de mise en œuvre

### A. Modalités de mise en œuvre et dispositions institutionnelles

1. Le projet relève de la responsabilité de la COMIFAC. Le Conseil des ministres de la COMIFAC délèguera la responsabilité de coordination du projet au Secrétariat exécutif de la COMIFAC. Tenant compte du mandat du Secrétariat exécutif de la COMIFAC portant sur la coordination régionale, mais pas sur la mise en œuvre du projet, une Cellule de gestion du projet (CGP) sera mise en place pour assurer la gestion quotidienne du projet et les prises de décisions ad hoc avec une indépendance appropriée.

2. Tout au long de la mise en œuvre du projet et sur base annuelle, le Secrétariat exécutif de la COMIFAC informera le Conseil ministériel des avancées du projet (lors des sessions ministérielles de la COMIFAC), ce qui permettra ensuite d'assurer un niveau adéquat d'appropriation politique du projet au niveau régional. De plus, le Secrétariat exécutif de la COMIFAC devrait conclure des Protocoles d'accord avec chaque pays du bassin du Congo.

3. Dès le début de la mise en œuvre du projet jusqu'à la mise en place et l'entrée en fonction de la Cellule de gestion du projet (CGP), la mise en œuvre du projet relèvera de la responsabilité directe du Secrétariat exécutif de la COMIFAC. Une fois la CGP établie et opérationnelle, le Secrétariat exécutif de la COMIFAC transfèrera la gestion quotidienne du projet à la CGP tout en continuant à superviser et à coordonner la mise en œuvre. Cet arrangement provisoire fournit une option par défaut qui prend en compte les délais nécessaires au recrutement d'un personnel de gestion du projet de qualité. La justification de l'arrangement provisoire repose sur le fait qu'un personnel performant et doté d'une expérience fiduciaire est actuellement en place puisque recruté dans le cadre de la préparation du projet. L'équipe fiduciaire est placée sous la direction du Secrétaire exécutif adjoint de la COMIFAC. Malgré ce plan de secours, le projet aura pour objectif de mettre en place une CGP opérationnelle au plus vite, possible avant son entrée en vigueur, ce qui permettrait au projet de ne pas avoir recours aux arrangements provisoires.

4. Aux fins du présent document, toute mention ultérieure au « CGP/COMIFAC » fait référence à la fois à l'arrangement provisoire et aux modalités finales de mise en œuvre du projet, y compris une CGP dotée d'un personnel complet et qui soit opérationnel.

#### **Comité de pilotage**

5. Comité de pilotage du projet (CPP): Le Comité de pilotage de projet (CPP) sera l'organe de gouvernance du projet et jouera un rôle d'orientation pour les politiques et les questions institutionnelles. Il encouragera l'harmonisation des approches de projet entre les pays afin d'assurer la cohérence des approches nationales. Il jouera également un rôle clé dans l'ouverture et l'orientation d'un dialogue sur les politiques, qui sera établi à haut niveau dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Il cherchera à coordonner le projet avec d'autres activités connexes, actuelles ou prévues, dans la région. Il examinera et approuvera les plans de travail et les budgets associés sur une base semi-annuelle<sup>36</sup>.

---

<sup>36</sup> La CGP compilera les plans de travail annuels qui seront mis à jour et réexaminés en milieu d'année.

6. Le CPP sera présidé par un représentant du Secrétariat de la CEEAC (*Communauté économique des États d'Afrique centrale*) et composé des points focaux nationaux pour le changement climatique ainsi que deux représentants de la société civile. Le Secrétariat de la COMIFAC, avec l'appui de la CGP, agira en tant que secrétaire du CPP. La taille du CPP a été délibérément restreinte et sa composition n'implique pas le niveau ministériel afin de garantir l'engagement et la participation active de ses membres, en particulier les points focaux nationaux pour le changement climatique, dans les grandes décisions de gestion du projet

7. Plus concrètement, et afin de répondre de manière proactive à la rapide évolution du contexte de la REDD+, le Comité de pilotage du projet se réunira tous les 6 mois. Il adoptera le plan de travail annuel du projet et les budgets correspondants, ainsi que leur mise à jour en milieu d'année. Avant d'approuver ces plans de travail, le CPP vérifiera que ceux-ci sont bien alignés sur les objectifs et principes initiaux du projet et il examinera également les rapports sur l'état d'avancement, y compris les progrès par rapport aux indicateurs définis et les taux globaux de décaissement. Le CPP passera en revue toutes les activités de projet prévues sur la liste de contrôle développée dans le cadre de l'évaluation environnementale et sociale régionale afin de s'assurer que les considérations sociales et environnementales prioritaires sont suffisamment prises en compte et reflétées dans toutes les activités du projet (pour plus de détails, voir la Section C sur les sauvegardes).

### **Gestion de projet**

8. Secrétariat exécutif de la COMIFAC (SE COMIFAC): Durant la période provisoire, et jusqu'à la mise en place opérationnelle de la CGP, le SE COMIFAC sera pleinement responsable de la gestion du projet, y compris concernant les aspects fiduciaires. Une fois la CGP établie, dotée de son personnel et fonctionnant d'une manière jugée acceptable par la Banque mondiale, la gestion quotidienne du projet sera déléguée à la CGP (sur la base d'un accord conjoint entre les deux parties).

9. Le projet a été préparé par une équipe composée d'un Spécialiste de la passation des marchés et d'un Spécialiste de la gestion financière placés sous la direction du Secrétariat exécutif adjoint de la COMIFAC. La performance de cette équipe a été jugée satisfaisante et, par souci de continuité, il a été convenu que cette équipe pourrait continuer à gérer le projet jusqu'à l'établissement et la mise en fonctionnement opérationnel de la CGP

10. Le processus de recrutement compétitif du personnel de la CGP - y compris un Coordonateur de projet, un Coordonateur de projet adjoint/Specialiste S&E, un Spécialiste de la passation des marchés, un Responsable administratif et financier, et un comptable – a été lancé suite aux négociations du projet et devra être clôturé au plus tard 3 mois après l'entrée en vigueur du projet. Dans l'intervalle, le Secrétariat exécutif adjoint de la COMIFAC agira en tant que Coordonateur du projet, tandis que le Secrétariat exécutif supervisera le processus contractuel d'engagement du personnel assigné à la CGP. Les termes de références ont été préparés pour tous les postes à pouvoir au niveau de la CGP.



11. Par défaut, les arrangements provisoires s'appliqueront si la CGP n'est pas pleinement opérationnelle d'ici l'entrée en vigueur du projet. Dans ce cas, le SE COMIFAC préparera un rapport d'activité à la fin de la période provisoire ainsi qu'un aperçu financier qui seront tous deux examinés par la Banque. Le rapport fournira un statut des diverses activités menées lors de la période provisoire et décrira le plan de travail mis en place pour le reste de l'année fiscale. Il présentera également les dépenses effectuées lors de la période provisoire. Le premier audit lancé par le projet couvrira dès lors à la fois la période provisoire et la période suivante placée sous la direction de la CGP opérationnelle.

12. Le SE COMIFAC transfèrera les responsabilités de mise en œuvre à la CGP uniquement sur base d'une évaluation préalable et favorable de la gestion du projet et sur approbation de l'Association du personnel de la CGP, de son fonctionnement et des capacités opérationnelles, fiduciaires.

13. *Cellule de gestion du projet (CGP)* : La CGP sera hébergée par le Secrétariat exécutif de la COMIFAC. Une fois la CGP établie, le SE COMIFAC supervisera la mise en œuvre du projet et la CGP sera responsable de la gestion quotidienne de la mise en œuvre du projet conformément aux plans de travail approuvés par le CPP. La CGP sera également en charge de la surveillance et de l'établissement des rapports et assumera la responsabilité fiduciaire globale du projet. La CGP sera dirigée par le Coordonateur du projet et ses membres incluront un Coordonateur de projet adjoint/Specialiste S&E, un Responsable administratif et financier, un Spécialiste en passation des marchés et un comptable (tous seront sélectionnés de manière compétitive). Toutes les fonctions seront pourvues sur base d'une sélection compétitive et le processus de recrutement de tous les membres clés du personnel de la CGP devrait être clôturé au plus tard 3 mois après l'entrée en vigueur du projet. Le Comité de pilotage du projet sera consulté sur la sélection du Coordonateur de projet lors de la phase d'initiation du projet.

14. Les principales fonctions de la CGP seront:

- *La planification.* La CGP sera responsable de l'élaboration des plans de travail annuels détaillés et de leur mise à jour en milieu d'année qui seront ensuite soumis deux fois par an à l'examen et à l'approbation éventuelle du Comité de pilotage du projet. Les plans de travail intégreront les propositions faites par les équipes nationales de coordination de la REDD+ par rapport aux besoins spécifiques des pays qui seront traités dans le cadre de la Sous-composante 1.c « Répondre aux besoins de renforcement des capacités pour la coordination nationale de la REDD+ », de même que toute autre proposition que la CGP/COMIFAC considérera comme pertinentes et conformes aux principes du projet.
- *Le suivi & l'évaluation et l'établissement des rapports.* La CGP rendra compte deux fois par an au Comité de pilotage du projet. Elle sera également responsable de la préparation de rapports semi-annuels sur l'état d'avancement, dont des rapports sur les progrès de la mise en œuvre du projet, les passations de marchés, la gestion financière et le S&E, avant chaque réunion du Comité de pilotage. Ce point est abordé plus en détails à la Section 4 « Suivi & évaluation ». Pour ce faire, la CGP/COMIFAC travaillera en étroite collaboration avec les assistants techniques recrutés pour les différentes composantes, de même qu'avec les équipes nationales de coordination de la REDD+.

- *Responsabilités fiduciaires.* La CGP/COMIFAC assumera la responsabilité fiduciaire globale du projet. Elle sera en charge de la passation des marchés de biens et services, des décaissements et de l'administration des fonds du projet, de la gestion financière ainsi que de la compilation et du traitement des informations relatives à la mise en œuvre du projet. Pour plus de détails, voir la Section 2 « *Gestion financière, décaissement et passation des marchés* ».

15. La CGP/COMIFAC assurera les services de secrétariat du Comité de pilotage (exemple : organisation des réunions, ordre du jour, etc.) et soutiendra également les activités de supervision de la Banque mondiale, y compris les missions d'appui à la mise en œuvre du projet. Si nécessaire, la CGP/COMIFAC demandera au Comité de pilotage de la guider pour chercher des conseils pour l'atténuation des risques ou les aspects politiques et techniques. Elle pourra même convoquer une réunion ad hoc du Comité de pilotage si cela s'avère crucial pour les progrès du projet.

16. Le financement de deux assistants techniques sera également pris en charge pour faciliter la mise en œuvre du projet et fournir des conseils techniques et apporter leur contribution :

- L'engagement d'un spécialiste de la politique REDD+ (assistant technique) sera financé dans le cadre du projet afin de faciliter et de surveiller la mise en œuvre des Composantes 1 et 3. Il sera principalement responsable de la facilitation des deux sous-composantes intimement liés, à savoir la Composante 1b « *Renforcer le dialogue régional et les fonctions de coordination de la REDD+* » et la Composante 3b « *Définir des méthodologies et des lignes directrices visant à promouvoir la REDD+ dans le bassin du Congo* ». Le spécialiste de la politique REDD+ sera hébergé par la CGP au sein de la COMIFAC
- L'engagement d'un spécialiste technique de la REDD+ (assistant technique) sera financé dans le cadre du projet pour faciliter et surveiller la mise en œuvre de la Composante 2 (à savoir la définition d'un partenariat scientifique régional sous 2a, et principalement la gestion des contrats pour les sous-composantes 2b). Le spécialiste technique de la REDD+ sera hébergé à l'Observatoire des forêts d'Afrique centrale (OFAC), un organe subsidiaire de la COMIFAC consacré à la surveillance des forêts. L'OFAC fournira une orientation générale technique et sera chargé de la supervision des Composantes 2 et 3 du projet.

17. *Commission de Passation de marchés* : Une commission de passation de marchés sera établie au sein du Secrétariat exécutif de la COMIFAC afin d'assumer la responsabilité des procédures de passation de marché ; en particulier les processus incluant les analyses des expressions d'intérêt, l'évaluation des propositions techniques et financières, et la préparation d'une liste de consultants potentiels présélectionnés, etc. Les responsabilités détaillées de la commission de passation de marchés et de sa composition sont fournies dans le MEP (*Manuel d'exécution du projet*).

18. **Modalités de mise en œuvre** : Tandis que la cellule de gestion de projet sera responsable de la coordination globale du projet, la mise en œuvre de certaines sous-composantes sera déléguée à des tiers (entreprises et ONG) par le biais de contrats d'assistance technique.

- La Composante 1.b « *Promouvoir la participation inclusive des groupes de parties prenantes clés dans les débats sur le REDD+* » sera mise en œuvre par une institution capable de démontrer une expérience et une expertise solides dans la facilitation de la représentation de la société civile. Les institutions de facilitation seront sélectionnées de manière compétitive et se verront offrir un contrat de service.
- La Composante 2.b « *Élaborer des équations allométriques pour les principaux types de forêt du bassin du Congo* » sera mise en œuvre à travers un grand contrat de délégation avec une ou plusieurs institutions de recherche reconnues au niveau international organisées en consortium. Le contrat inclura des dispositions pour le transfert de capacités ainsi que le financement des coûts opérationnels supplémentaires des institutions nationales responsables des inventaires forestiers et de la recherche forestière, si celles-ci participent au travail de terrain pour les équations allométriques. Les institutions/le consortium seront sélectionnés de manière compétitive et se verront offrir un contrat de service
- La Composante 3a « *Créer un incubateur pour promouvoir les projets pilotes REDD+ dans le bassin du Congo* » sera mise en œuvre par une entreprise ayant démontré son expertise dans l'appui aux promoteurs de projets pilotes REDD+. L'entreprise sera sélectionnée de manière compétitive et se verra offrir un contrat de service

19. Ces dispositions ont été introduites pour diverses raisons: i) certaines activités, telles que la définition des équations allométriques, nécessitent une expertise scientifique hautement spécialisée ; ii) pour certaines activités, il n'existe aucune institution mandatée qui pourrait se charger de la mise en œuvre, comme dans le cas du support apporté aux développeurs du projet pilote de la REDD+. La CGP/COMIFAC surveillera de près les sous-composantes/activités mises en œuvre par des tiers, identifiera de manière proactive tout goulot d'étranglement et proposera rapidement des actions correctives. Elle favorisera également la coordination entre les différentes activités et composantes du projet.

20. **Enveloppes spécifiques à chaque pays**: Dans le cadre de la composante 1c «*Répondre aux besoins supplémentaires de renforcement des capacités au niveau de la coordination nationale de la REDD+ pour maintenir la cohésion régionale*», l'équipe de coordination nationale de la REDD+ sera responsable de l'identification, la mise en œuvre et le suivi des activités spécifiques à chaque pays, en étroite coordination avec la CGP/COMIFAC et le spécialiste en politique REDD+ (c'est-à-dire l'assistant technique dédié à la facilitation des Composantes 1 et 3). La responsabilité fiduciaire de la Composante 1c relèvera entièrement de la CGP/COMIFAC.

21. Modalités de mise en œuvre : L'engagement formel des pays du bassin du Congo est essentiel à l'exécution de certaines activités soutenues par le projet. Les Protocoles d'accord réguleront le soutien apporté à l'exécution et à la collaboration des pays du bassin du Congo avec la COMIFAC dans le but d'atteindre les objectifs du projet et d'assurer l'exécution des activités du projet dans les délais impartis, particulièrement le développement des équations allométriques

et des enveloppes propres à chaque pays. De tels protocoles assurent également l'obligation des pays du bassin de Congo de se conformer aux mesures de précaution de la Banque, au MEP, et d'identifier les responsabilités en cas de détournement de fonds par les entités locales. Les protocoles d'accord seront conclus entre le Secrétariat exécutif de la COMIFAC et chaque pays du bassin du Congo, plus précisément les ministères chargés du REDD+ dans chacun de ces pays<sup>37</sup>. De plus, ils permettront d'assurer la collaboration de chaque pays dans le développement de l'Évaluation environnementale et sociale régionale (EESR) et l'application des dispositions de l'EESR par les pays du bassin du Congo aux fins de la mise en œuvre du projet. Afin de garantir l'engagement régional des pays du bassin du Congo vis-à-vis du projet, l'entrée en vigueur de ce dernier est subordonnée à l'exécution des protocoles d'accord par au moins 3 pays du bassin du Congo, représentant une partie pertinente de la forêt du bassin du Congo.

22. Bien que tous les pays du bassin du Congo soient impliqués dans le projet, ce dernier sera considéré comme étant effectif lorsque trois des six pays auront conclu le Protocole d'Accord afin d'éviter les retards dans l'entrée en vigueur du projet et qui pourraient être potentiellement causés par de longues procédures administratives et par des procédures judiciaires liées à des avis juridiques concernant le Protocole d'accord de mise en œuvre. Cependant, pour assurer le caractère régional du projet et la participation conjointe de tous les pays du bassin du Congo, une disposition de l'Accord financier stipulera que tous les pays entreront dans un Protocole d'accord de mise en œuvre dans les 6 mois suivants l'entrée en vigueur du projet. Si un pays sort de du Protocole d'Accord, il n'aura droit à aucune réattribution des montants non décaissés au titre du projet pour d'autres projets et ne disposera d'aucun droit ni d'aucune créance vis-à-vis de tous les montants non décaissés au titre de l'Accord de subvention. Au lieu de cela, les montants non décaissés peuvent être réaffectés de manière conforme aux objectifs du projet et en consultation avec la Banque mondiale.

23. *Protocole d'accord* : Dans le cadre de la sous-composante 1c, la coordination nationale REDD+ mettra en œuvre des activités spécifiques aux pays, conformément au plan de travail approuvé par le Comité de pilotage du projet. Bien que toute la responsabilité fiduciaire (y compris les paiements) reste à charge de la CGP/COMIFAC, certaines dépenses devront être déboursées au niveau national et nécessiteront donc une avance de paiement de la CGP/COMIFAC à la coordination nationale REDD+. Une convention entre la COMIFAC et les Coordination nationales REDD+ réglera le transfert des fonds provenant de la CGP/COMIFAC vers les équipes nationales de la REDD+ et précisera les dépenses admissibles ainsi que les responsabilités fiduciaires adéquates (les détails seront présentés dans une section spécifique du MEP).

24. Un aperçu de l'architecture juridique du projet est présenté dans le Tableau 2 ci-dessous.

---

<sup>37</sup> L'agence responsable de la signature des Modalités de mise en œuvre sera différente d'un pays à l'autre.

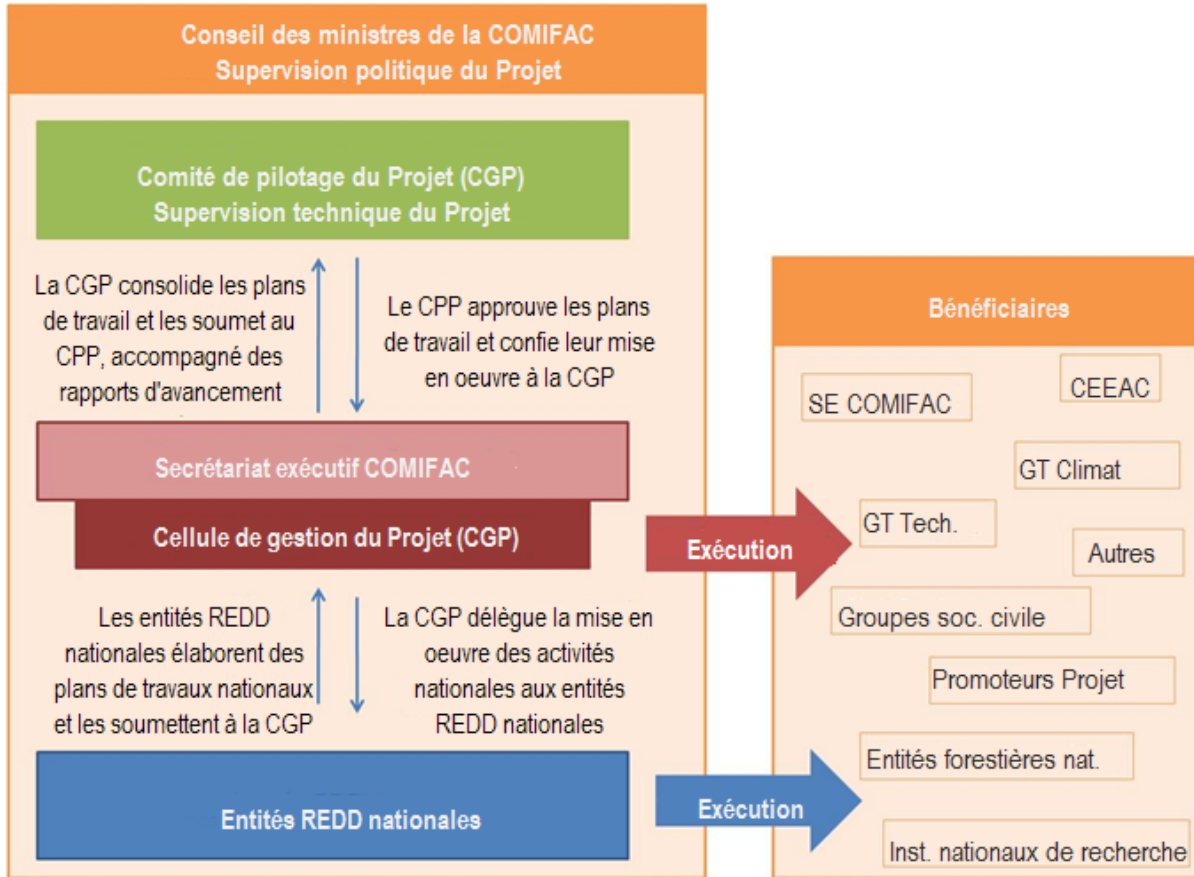
**Tableau 2: Aperçu de l'architecture juridique du projet**

Type d'accord:	Parties qui entrent dans l'accord:	Objectif de l'accord :
<b>Accord de subvention</b> <i>(juridiquement contraignant et exécutoire)</i>	Banque mondiale et Secrétariat exécutif (SE) de la COMIFAC	Réglemente l'engagement de la COMIFAC à l'objectif du projet et son engagement à mener à bien la mise en œuvre des activités du projet conformément aux dispositions de mise en œuvre et aux dispositions convenues avec la Banque mondiale. Prévoit le montant de la subvention de financement mis à la disposition de la COMIFAC par la Banque mondiale au nom du FEM.
<b>Protocole d'accord</b> <i>(juridiquement contraignant et exécutoire)</i>	SE COMIFAC et Ministre du Ministère désigné à la COMIFAC	Réglemente le soutien à la mise en œuvre et la collaboration des pays du bassin du Congo avec la COMIFAC pour atteindre les objectifs du projet et veiller à l'application opportune des activités du Projet,  Assure l'obligation des pays du bassin du Congo de se conformer aux sauvegardes de la Banque, au MEP, et établit la responsabilité en cas de détournement de fonds par les entités locales.  Veille à ce que les pays collaborent au développement de l'évaluation environnementale et sociale régionale (EESR) et à ce que les pays du bassin du Congo appliquent les dispositions de l'EESR aux fins de mise en œuvre du projet.  Enfin, entrer dans l'Accord de mise en œuvre est une des conditions de décaissement avant que les pays puissent accéder aux enveloppes nationales tel que prévu par la Composante 1c.
<b>Convention</b>	SE COMIFAC et individu désigné dans les équipes de coordination de la REDD+ de chaque pays participant	Réglemente le transfert des fonds provenant de la CGP/COMIFAC vers les équipes nationales de coordination de la REDD+ et précise les dépenses admissibles ainsi que les responsabilités fiduciaires pertinentes.

25. **Bénéficiaires du projet :** Puisque le projet vise principalement à renforcer les capacités en matière de REDD+, il profitera directement à plusieurs groupes cibles (voir Figure 3 ci-dessous) :

- Au niveau politique, le Groupe de travail Climat (GTC), constitué des points focaux pour le changement climatique ainsi que des décideurs dans les différents pays (étant donné que le projet générera des connaissances sur la REDD+) ; le Secrétariat exécutif de la COMIFAC, dont le rôle de coordination de la REDD+ dans le bassin du Congo sera renforcé.
- Au niveau technique, les Groupes de travail technique, composés d'experts nationaux, ainsi que des institutions nationales responsables des inventaires forestiers et des institutions nationales de recherche participant au suivi des forêts, à l'observation de la terre et à la comptabilisation du carbone.

- Au niveau de la société civile, les réseaux et associations nationaux et régionaux sous l'égide de la CEFDHAC<sup>38</sup>, ainsi que les promoteurs des initiatives pilotes sous-nationales REDD+.



**Figure 3: Modalités de mise en œuvre : Processus de prise de décision et bénéficiaires**

## **B. Gestion financière, décaissements et passation des marchés**

### **1. Gestion financière**

Les modalités de gestion financière sont présentées ci-dessous:

26. **Budget:** Le projet doit être financé par une subvention du FEM et apportera son soutien aux activités relatives à la REDD+ dans le bassin du Congo. Les activités du projet devant être financées par la Banque ont été budgétisées en conséquence dans le tableau des coûts. Le budget du projet, qui comprend les coûts des principales activités à réaliser, a été élaboré et est inclus dans le PAD (voir Annexe 2). Les rapports de suivi financier (*Financial monitoring reports* -

<sup>38</sup> Les principaux réseaux régionaux, sous l'égide de la CEFDHAC sont REPAR, REPALEAC, REFAAD, REJEFAC et RIFFEAC.

FMR), y compris les rapports d'activité, seront préparés sur une base trimestrielle pour suivre la mise en œuvre du projet. Le budget annuel, ainsi que le plan de travail annuel sera préparé par la CGP/COMIFAC en concertation et avec des contributions des partenaires respectifs et sera soumis pour approbation au Comité de pilotage du projet (CPP) au début de chaque exercice. Les modalités de budgétisation de la CGP/COMIFAC sont décrites dans le MEP.

27. **Modalités & système comptable:** La CGP/COMIFAC maintiendra les livres de compte des activités du projet et s'assurera que les rapports financiers annuels sont produits en temps opportun et conformément avec les principes comptables de l'OHADA (*Organisation pour l'harmonisation en Afrique du Droit des Affaires*) - SYSCOHADA qui demande un système de double saisie. La CGP/COMIFAC sera responsable de la préparation des comptes du projet. Les livres de comptabilité spécifiques du projet doivent englober: un livre de caisse, des registres, des pièces comptables, un registre des actifs immobilisés et un registre de contrat. Les livres comptables seront mis à jour par voie électronique. Une liste des numéros de compte (plan comptable) devrait être rédigée et adaptée à la classification des dépenses et des sources et l'utilisation des fonds indiqués dans la convention de financement. Le plan de comptes devrait être développé d'une façon qui permet aux coûts du projet d'être directement liés aux activités de travail spécifiques et aux résultats du projet.

28. Le système de gestion financière à mettre en place par le projet doit intégrer la comptabilité générale, la comptabilité analytique, le suivi-évaluation, la gestion des actifs, le suivi des décaissements par les partenaires au développement et les états financiers annuels. Un système entièrement fonctionnel jugé satisfaisant par la Banque est une condition pour l'entrée en vigueur du projet. Le système informatique de gestion financière doit être mis en place au plus tard 2 mois à compter de la date d'entrée en vigueur du projet.

29. **Procédures de contrôle interne et comptables :** les procédures de contrôle interne seront contenues dans le Manuel d'exécution du projet. La CGP fera également usage du système comptable informatisé qui sera mis en place dans les 2 mois à compter de la date d'entrée en vigueur. Ce système permettra de saisir les opérations du projet et d'assurer les multiples fonctions que requiert l'établissement des rapports sur le projet. Le Bénéficiaire reconnaît l'importance d'avoir en place un système informatisé qui soit fonctionnel au tout début du projet pour réduire les risques éventuels liés à une comptabilité papier et à la migration des données qui serait alors nécessaire. La CGP/COMIFAC sera chargée de la mise en œuvre de tous les autres contrôles nécessaires pour s'assurer que : (1) les fonds du projet sont utilisés à bon escient et de manière efficace et économique, (2) la préparation de rapports financiers périodiques, exacts, fiables et opportuns est faite, et (3) que les actifs du projet sont bien sauvegardés. Durant la mise en œuvre, les procédures de contrôle interne feront l'objet de suivi au sein de la cellule pour répondre spécifiquement à la nécessité d'avoir ou non un auditeur interne. Cette évaluation peut porter sur le renforcement d'une fonction d'auditeur interne existante au niveau d'un projet financé par l'IDA au Cameroun pour inclure le projet REDD+ dans son cadre.

30. Le manuel de procédures relatif à la gestion financière, qui fait partie du Manuel d'exécution du projet, décrira le système comptable (de façon non exhaustive) : les cycles d'opérations majeurs du projet ; les mouvements de fonds ; les documents comptables, les pièces

justificatives, les accords à signer entre la COMIFAC et les points focaux des différents pays pour le paiement des avances, les fichiers informatiques et les comptes spécifiques dans les états financiers impliqués dans le traitement des opérations ; la liste des codes comptables utilisés pour regrouper les opérations (le plan comptable ; les processus comptables, l'initiation d'une opération à son inclusion dans les états financiers ; les procédures d'autorisation des opérations ; le processus d'établissement des rapports financiers utilisé pour préparer les états financiers et les rapports financiers intérimaires, notamment les estimations et publications d'informations importantes en matière comptable ; les politiques financières et comptables du projet ; les procédures de budgétisation ; les procédures de projections financières ; les procédures de suivi des passations des marchés et d'administration des contrats ; les procédures mises en place en vue de la reconstitution des ressources du compte désigné ; et les procédures d'audit.

31. Les opérations de retrait de fonds (signature de chèques) sur le compte désigné devront être dûment autorisées par le Coordonateur et le Responsable financier du projet pour des montants inférieurs à 5 000 000 FCFA (cinq millions FCFA), avec un représentant de la COMIFAC agissant en qualité de troisième signataire (se substituant soit à l'un ou l'autre des deux principaux signataires – à définir dans le Manuel d'exécution du projet). Pour des montants supérieurs à 5 000 000 FCFA (cinq millions FCFA), les signataires seront le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC et le Coordonateur du projet, avec le Responsable financier comme remplaçant. Le Manuel d'exécution du projet contiendra des détails sur le processus d'autorisation des émissions de chèques.

32. **Dotation en personnel** : le personnel chargé de la gestion financière de la CGP sera recruté sur base compétitive et de manière satisfaisante pour la Banque ; il sera composé d'un responsable financier et d'un comptable. En cas d'accord de mise en œuvre intérimaire, le personnel chargé de la gestion financière comprendra un spécialiste de la gestion financière qui a travaillé durant la phase de préparation du projet sous la direction du Secrétaire Exécutif Adjoint de la COMIFAC. Les unités en charge du décaissement et de la gestion financière de la Banque offriront une formation adéquate en matière de procédures de décaissement et de gestion financière au début de la mise en œuvre du projet.

33. **Mouvement des fonds** : les dispositions en matière de mouvement des fonds destinés au projet seront comme suit : (a) la BIRD effectuera une avance initiale à décaisser sur le produit du don et (b) les avances consécutives seront effectuées sur présentation des demandes de retrait accompagnées des états des dépenses ou de l'ensemble des pièces justificatives. Toutes les dépenses engagées dans le cadre du projet, à l'exception de l'avance (voir ci-dessous), seront remboursées principalement à la CGP/COMIFAC au Cameroun à l'aide d'un mécanisme d'approbation acceptable pour la Banque. Les ressources du don seront virées du compte de la BIRD vers le compte désigné (libellé en francs CFA) à faire ouvrir par le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC auprès d'une banque commerciale de renom selon des modalités jugées acceptables par la BIRD. Le compte désigné recevra les ressources du don et servira à financer les dépenses autorisées engagées par l'agence d'exécution, les entreprises, les fournisseurs, etc.

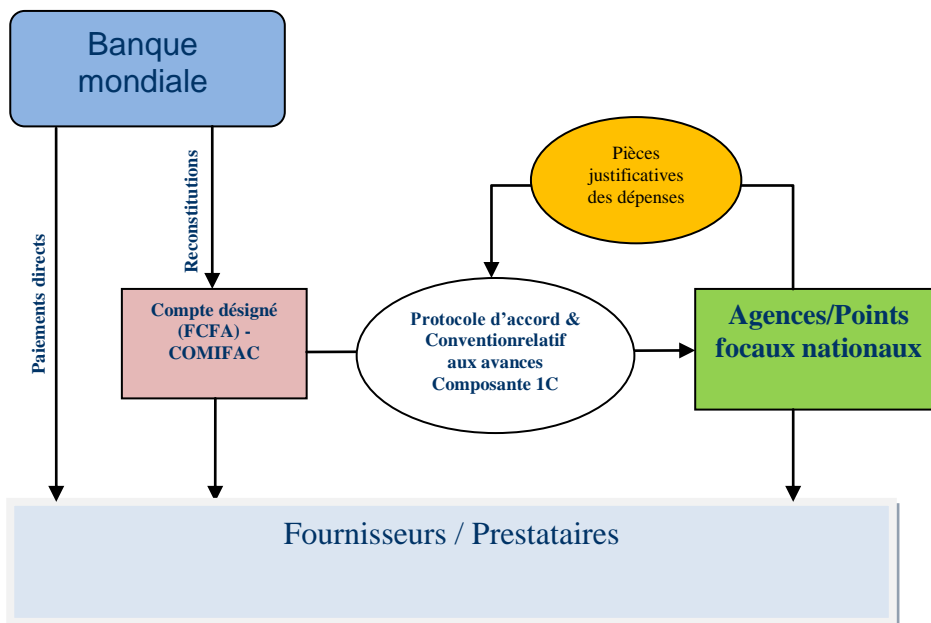
34. *Paiements d'avances pour répondre aux besoins spécifiques des pays* : un nombre limité d'activités (déterminé par la demande) sera mis en œuvre au niveau national dans la cadre de la composante 1c) et nécessitera des paiements pour les dépenses autorisées à effectuer au niveau



national (c'est-à-dire au niveau des pays participants du Bassin du Congo). Les paiements aux fournisseurs, pour les marchés, etc. seront effectués principalement par la CGP/COMIFAC au niveau de la COMIFAC à Yaoundé, au Cameroun ; cependant, s'agissant des paiements qui ne peuvent pas être effectués directement à partir du Cameroun, la CGP/COMIFAC signera une convention qui stipulera, entre autres, le mécanisme de décaissement des avances à effectuer dans le cadre de la Composante 1c, avec chacune des entités nationales respectives chargées de la coordination nationale de la REDD+. Ce mécanisme comportera ce qui suit : dès la signature des protocoles d'accord et de la convention, la CGP/COMIFAC effectuera un paiement (avance) en faveur de l'unité de coordination nationale de la REDD+ concernée pour un montant qui ne pourra dépasser l'équivalent de 15 000 \$E-U permettant de payer les dépenses autorisées pour les activités identifiées dans le programme de travail approuvé par le comité de pilotage du projet et dans le budget y relatif (c'est-à-dire paragraphe 43 sur la page 16). Chaque paiement consécutif sera effectué après réception des justificatifs appropriés (factures des fournisseurs, reçus, etc.) des dépenses autorisées effectuées à partir du paiement précédent.

35. L'entière responsabilité fiduciaire de toutes les activités du projet, y compris les activités spécifiques aux pays, incombera à la CGP/COMIFAC à Yaoundé. La convention stipulera les dispositions de gestion financière à gérer les avances effectuées par la CGP/COMIFAC en faveur d'une entité nationale. En outre, les procédures détaillées en matière de gestion financière seront présentées dans le Manuel d'exécution du projet. Un modèle de protocole d'accord a été examiné durant l'évaluation.

36. Le mouvement des fonds est illustré sur le graphique ci-dessous (voir Figure 4 ci-dessous) :



**Graphique 4 : Mouvement des fonds**

37. **Dispositions de décaissement** : le compte désigné est mis en place pour financer les dépenses autorisées au fur et à mesure qu'elles sont engagées. Dès l'entrée en vigueur de l'Accord de don, une avance initiale non supérieure au plafond établi sera transférée sur le compte désigné pour couvrir les dépenses autorisées. Le plafond du compte désigné sera de 100 millions FCFA, qui couvrira à peu près quatre mois de dépenses autorisées. Ce compte servira pour tous les paiements d'un montant non supérieur à 20 % du montant plafonné. Les demandes de reconstitution des ressources seront soumises mensuellement en recourant aux procédures de soumission électronique à travers le module de connexion client « e-Signatures » actuellement en cours d'utilisation au Cameroun. Le compte désigné sera géré par la CGP/COMIFAC au niveau du Secrétariat Exécutif, et ce faisant, elle s'assurera que les demandes de retrait sont préparées, dûment signées par les signataires désignés conformément à la décision du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, et transmises à la Banque pour traitement. L'établissement des rapports de décaissement et de gestion financière sera assuré par l'équipe fiduciaire de la CGP/COMIFAC.

38. Dans le cas où les arrangements intérimaires pour la mise en œuvre sont déclenchés au moment du lancement du projet (comme précédemment indiqué), deux comptes désignés seront établis : i) l'un servira pour les besoins de la structure intérimaire de mise en œuvre du projet, ii) le deuxième compte servira pour la structure définitive de mise en œuvre par la CGP. Après constitution de la CGP, un rapport d'activités sera rédigé par l'équipe de gestion intérimaire pour présenter l'état d'avancement des diverses activités menées au cours de la période intérimaire et le programme de travail mis sur pied pour la période restante de l'exercice.

39. *Méthodes de décaissement* : les procédures connues sous le nom de décaissements basées sur les opérations s'appliqueront lors du démarrage du projet, où les demandes de retrait seront accompagnées des états de dépenses ou des documents comptables. Le projet pourrait évoluer vers les décaissements basés sur les rapports grâce aux rapports financiers intérimaires sous réserve de maintenir des dispositions fiduciaires satisfaisantes du projet, la soumission à temps des rapports financiers intérimaires, et d'une évaluation des risques tels qu'identifiés durant la mise en œuvre du projet. En plus de (i) la méthode d'avance qui consiste à décaisser des fonds sur le compte désigné tel que décrit ci-dessus, le projet peut également faire usage des autres méthodes de décaissement telles que (ii) le paiement direct en effectuant des paiements directs aux fournisseurs et entreprises à la demande du projet, (iii) la méthode de décaissement par avance où les fonds sont avancés au Bénéficiaire qui par la suite présente des justificatifs montrant que ces dépenses ont été réellement engagées et payées à partir de l'avance, et (iv) la méthode d'engagement spécial où la Banque prendra un engagement spécial vis-à-vis des banques commerciales en vue du paiement des dépenses autorisées.

40. *État des dépenses* : les décaissements pour toutes dépenses doivent être effectués sur présentation de l'ensemble des pièces à l'exception des postes de dépenses au titre des marchés de moins de (a) 200 000 \$ pour les biens ; (b) 100 000 \$ pour les marchés de services de consultants de cabinets ; (c) 50 000 \$ pour les marchés de services de consultants individuels ainsi que (d) tous les frais de formation et d'exploitation, qui seront réclamés sur la base des états de dépenses. Toutes les pièces justificatives seront conservées au niveau de la CGP à la COMIFAC à Yaoundé, au Cameroun, et pourront facilement être disponibles et accessibles pour examen par les missions de supervision périodique de la Banque et les auditeurs externes (et par l'auditeur interne, le cas échéant). En plus des états de dépenses, pour le premier retrait au titre

de la catégorie (2), un protocole d'accord dûment signé et ratifié concernant le pays concerné du Bassin du Congo conformément à l'Accord de don (Section V.8 de l'Annexe 2) sera joint à la demande de retrait.

41. **Décaissement par catégorie de dépenses** : pour faciliter l'illustration, le tableau ci-dessous met en exergue les catégories de dépenses autorisées qui peuvent être financées sur le produit du financement (ci-après désignée « Catégorie »), les montants du don alloués par catégorie et le pourcentage des dépenses à financer pour chaque catégorie :

Catégorie	Montant du don alloué (exprimé en \$E-U)	Pourcentage de dépenses à financer (taxes comprises)
Services de consultants, formation, frais d'exploitation, biens au titre des composantes 1(a), 1(b), 2, 3, 4 du projet	10 900 000	100 %
Services de consultants, formation, frais d'exploitation, biens au titre de la composante 1(c) du projet – enveloppe pour répondre aux besoins au niveau national.	2 100 000	100 %

42. **Établissement des rapports financiers et suivi** : les rapports trimestriels de suivi financier seront produits à partir du système de gestion financière. Leur format a fait l'objet de discussion et d'accord durant les négociations tenues en avril 2011. Ces rapports seront préparés et soumis à la Banque dans les 45 jours suivant la fin de chaque trimestre. Le détail des autres exigences en matière d'établissement des rapports, notamment le contenu sont à consulter dans la section Procédures du Manuel d'exécution du projet. Il s'agit des rapports financiers, y compris un état des sources et emplois des fonds par source de financement, et un état des emplois des fonds par composante/activité, de l'activité du compte désigné et de l'état d'avancement physique du projet.

43. Chaque année, les états financiers vérifiés, y compris une note à la direction, seront soumis par la CGP. Les audits seront réalisés conformément aux normes d'audit internationales (ISA). Les états financiers annuels du projet intégreront toutes les activités et comporteront :

- Un état des sources et emplois des fonds montrant les fonds provenant de la BIRD et leur utilisation ;
- Un résumé des dépenses analysé par composante et par catégorie ;
- Les notes d'accompagnement concernant les principes et normes comptables importants adoptés par la direction ;
- L'activité du compte désigné pour l'exercice montrant les dépôts et reconstitutions de ressources reçues, les paiements accompagnés des demandes de retrait, les intérêts à percevoir sur le compte et le solde en fin d'exercice ;
- Un journal récapitulatif des demandes de retrait par numéro de référence, date et montant ; et
- La déclaration de la direction selon laquelle les fonds de la BIRD ont été dépensés à bon escient comme mentionné dans l'accord de financement correspondant ;
- La comptabilité financière du projet sera examinée durant l'audit annuel de la COMIFAC comme stipulé dans le Traité de la COMIFAC.

44. **Audit externe** : une opinion unique de l'auditeur unique, conformément aux normes IFAC sur l'audit, sera émise et couvrira l'ensemble des recettes et paiements du projet, et l'activité du compte désigné. Les états financiers vérifiés accompagnés du rapport d'audit et de la note à la direction (intégrant les commentaires de la direction) relatant les faiblesses et insuffisances du système de contrôle interne et comptable identifiées, seront soumis à la BIRD dans les six mois suivant la fin de chaque exercice. Les états financiers annuels et les rapports financiers intérimaires trimestriels préparés par la CGP/COMIFAC ainsi que le système de contrôle interne utilisé feront l'objet d'audit annuel par un cabinet d'expertise comptable compétent, réputé et indépendant sur la base des termes de référence qui sont jugés satisfaisants par la Banque. Les termes de référence finalisés ont été approuvés au cours de la séance de négociations du projet. La portée de l'audit sera adaptée aux risques spécifiques du projet (c'est-à-dire le paiement d'avance à auditer à titre exceptionnel, etc.) conformément aux exigences de la Banque et convenue avec la contrepartie.

45. Conformément à la nouvelle politique d'accès à l'information, le projet se conformera à la politique de publication des rapports d'audit de la Banque (par exemple rendre publiquement disponible, promptement après réception de tous les rapports d'audit financier définitifs, y compris les rapports d'audit avec réserves – et placer les informations fournies sur son site officiel dans un délai d'un mois après acceptation du rapport définitif par la direction). En outre, le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC qui abritera la CGP, se conformera à la règle suivante stipulée à l'article 20 du Traité de la COMIFAC : « *les états financiers seront audités tous les ans par un cabinet d'audit agréé et indépendant, sélectionné par le Conseil des Ministres, sur proposition du Président, à travers une procédure de sélection* ». La comptabilité du projet sera également examinée durant cet audit. Comme obligation contractuelle, les auditeurs du projet devront être engagés dans les quatre (4) mois suivant l'entrée en vigueur du projet.

46. À la date de février 2011, il n'y avait aucun rapport financier intérimaire en retard au niveau de la CGP de la COMIFAC pour la préparation du projet.

**Tableau : Résumé d'évaluation des risques liés à la gestion financière – Évaluation et atténuation des risques**

Risque	Notation du risque	Mesures d'atténuation des risques intégrées dans la conception du projet	Risque après mise en œuvre des mesures d'atténuation
<b>RISQUE INHÉRENT</b>	<b>Élevé</b>		Moyen-I
<p><b>Niveau national</b></p> <p>Le retard dans la mise en œuvre des différentes réformes de gestion des finances publiques qui pourrait gêner le cadre de gestion des finances publiques. Les difficultés à recruter les professionnels pourraient-elles retarder la mise en œuvre ?</p>	Élevé	Mise en œuvre de la stratégie de réforme du système de gestion des finances publiques. Indépendante de la volonté du projet.	Élevé
<p><b>Niveau entité</b></p> <p>Faible capacité financière, technique et fiduciaire à mettre en œuvre les activités du projet au niveau de la CGP nouvellement créée, ce qui peut gêner la mise en œuvre des activités du projet.</p> <p>Le retard dans la mise à disposition des avances de trésorerie ou dans le paiement aux entreprises, aux entités nationales pourrait également avoir un impact sur le calendrier de mise en œuvre des activités.</p>	Moyen-I	<p>Finaliser le Manuel d'exécution du projet (MEP) existant.</p> <p>La Banque aide à s'assurer que la gestion financière effective du projet est confiée à la CGP ayant la responsabilité générale en matière de gestion financière.</p> <p>Les unités de décaissement et de gestion financière de la Banque assureront la formation appropriée en matière de décaissement et de gestion financière ou encourageront le personnel de gestion financière du projet à suivre la formation au niveau des institutions agréées par la Banque.</p> <p>Protocoles d'accords à signer pour prendre en charge le paiement des avances aux entités nationales de coordination de la REDD+.</p>	Moyen-I
<p><b>Niveau projet</b></p> <p>La corruption au niveau national pourrait compromettre l'impact du projet sur le développement.</p>	Moyen-I	<p>Finaliser le Manuel d'exécution du projet (MEP), y compris le manuel de procédures détaillée.</p> <p>Les dispositions de gestion financière sont renforcées grâce à l'engagement d'un responsable financier qui sera recruté et d'un comptable recrutés sur la base de TDR jugés acceptables par l'IDA.</p>	Moyen-F
<b>RISQUE DE CONTRÔLE</b>	<b>Moyen-I</b>		<b>Moyen-I</b>

<b>Risque</b>	<b>Notation du risque</b>	<b>Mesures d'atténuation des risques intégrées dans la conception du projet</b>	<b>Risque après mise en œuvre des mesures d'atténuation</b>
<p><b>Budgétisation</b> Possibilité d'engager des dépenses hors budget. Pas d'analyse des écarts.</p>	Moyen-I	<p>Le budget du projet sera approuvé par le comité de pilotage annuellement et des enveloppes pour répondre aux besoins nationaux seront validées semestriellement. Le budget doit être préparé et suivi sous la responsabilité de la CGP de la COMIFAC.</p> <p>Le programme de travail et le budget annuels seront convenus à temps, enregistrés et suivis à travers le système de gestion financière intégrée. Un accent renforcé doit être mis sur le contrôle budgétaire des engagements au niveau de la COMIFAC.</p>	Moyen-F
<p><b>Comptabilité</b> Pas de système comptable en place ; des retards dans la tenue des documents comptables fiables et dans la publication des états financiers fiables pourraient survenir.</p>	Moyen-I	<p>Recrutement d'un responsable financier et comptable pour mettre en œuvre les procédures comptables au niveau de la CGP au sein du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC.</p> <p>Définition claire des procédures qui seront mises en œuvre dans le Manuel d'exécution du projet.</p> <p>Acquisition et installation d'un logiciel de gestion financière intégrée par la COMIFAC. Formation du personnel du projet à ce logiciel.</p>	Moyen-I
<p><b>Contrôles et audit internes</b> L'insuffisance des sauvegardes et contrôles peut entraîner la mauvaise gestion des fonds et gêner l'exécution du projet.</p>	Élevé	<p>Élaboration d'un manuel unique d'exécution du projet et ses annexes sur les procédures administratives, et les procédures de gestion financière et de passation des marchés.</p> <p>Archivage des pièces justificatives à assurer par l'équipe fiduciaire au niveau de la CGP, ainsi que l'enregistrement des informations financières et la publication en temps opportun des états financiers et des rapports</p>	Moyen-I

Risque	Notation du risque	Mesures d'atténuation des risques intégrées dans la conception du projet	Risque après mise en œuvre des mesures d'atténuation
		financiers intérimaires.	
<p><b>Mouvement des fonds</b></p> <p>i. Les fonds pourraient être détournés, utilisés à des fins non autorisées sur le projet ou il y aurait du retard dans le processus de transfert des fonds à partir de la CGP.</p> <p>ii. Les enveloppes pour répondre aux besoins spécifiques des pays (spécifiquement les avances de trésorerie) peuvent ne pas être bien gérées.</p> <p>Le manque de familiarisation avec les procédures de décaissement de la Banque mondiale peuvent provoquer du retard (i) dans le décaissement et les dépenses non autorisées ; (ii) dans la soumission des rapports.</p>	Moyen-I	<p>Ouvrir un compte désigné auprès d'une banque commerciale acceptable.</p> <p>La formation en gestion financière/décaissement et l'appui à la mise en œuvre seront offerts à la CCP afin de leur permettre de se familiariser avec les procédures de la Banque.</p> <p>Utilisation des normes fiduciaires et sauvegardes de la Banque en matière d'activités de gestion financière et de passation des marchés.</p> <p>Protocoles d'accords à signer pour prendre en charge les avances de trésorerie aux entités nationales.</p>	Moyen-I
<p><b>Établissement des rapports financiers</b></p> <p>Retard et difficultés dans la préparation des rapports financiers intérimaires acceptables.</p>	Moyen-I	<p>S'accorder sur le rapport financier intérimaire avec la COMIFAC – entité d'exécution – et date limite de soumission.</p> <p>Logiciel de gestion financière intégré comprenant un système comptable adéquat permettra à la COMIFAC de répondre aux exigences de la Banque en matière d'établissement des rapports.</p>	Moyen-F
<p><b>Audit</b></p> <p>Faible capacité nationale en matière d'audit</p>	Réduit	Sélection d'un auditeur indépendant sur la base de TDR jugés satisfaisants par la Banque, dans les quatre mois après l'entrée en vigueur du projet.	Réduit
<b>Risque global lié à la gestion financière</b>	<b>Élevé</b>		<b>Moyen-I</b>

47. Le risque résiduel global est jugé **élevé**. Dès la mise en œuvre des mesures d'atténuation, l'évaluation du risque pourrait être d'un **impact moyen (MI)**.

## Tableau des exigences en matière de respect des normes d'audit

Action	Périodicité	Par qui
Soumettre le rapport d'audit dans les 6 mois après la clôture de la période.	Annuellement	Secrétariat Exécutif de la COMIFAC

### Plan de gestion financière (Section sur les conditions et obligations contractuelles en matière de gestion financière – Conditionnalités)

Le plan d'action ci-dessous indique les mesures à faire prendre par la COMIFAC pour renforcer le système de gestion financière du projet :

Action à entreprendre	Délai	Organe en charge
Recrutement d'un spécialiste de la gestion financière ayant les compétences et expériences jugées satisfaisantes par la Banque	Avant la date d'entrée en vigueur du projet	Secrétariat Exécutif de la COMIFAC
Recrutement d'un responsable financier et d'un comptable du projet ayant les compétences et expériences jugées satisfaisantes par la Banque	Trois mois après l'entrée en vigueur du projet	Secrétariat Exécutif de la COMIFAC
Adoption d'un manuel d'exécution du projet (contenant les procédures financières et comptables détaillées, notamment les contrôles internes) dans la forme et dans le fond jugés acceptables par la Banque	Avant la date d'entrée en vigueur du projet	Secrétariat Exécutif de la COMIFAC
Mise en œuvre d'un système informatique destiné à la gestion financière des activités du projet, notamment la mise sur pied des livres comptables et l'intégration des lignes budgétaires du projet et des catégories de décaissements dans le plan comptable existant	Deux mois après l'entrée en vigueur du projet	Secrétariat Exécutif de la COMIFAC
Ouverture d'un compte désigné	Avant la date d'entrée en vigueur du projet, conformément à la condition standard	Secrétariat Exécutif de la COMIFAC
Accord sur les formats du rapport financier intérimaire	Convenu durant les négociations (29/4/2011)	CGP/Secrétariat Exécutif COMIFAC
Élaboration des termes de référence appropriés pour le recrutement d'un auditeur externe.	Finalisés avant les négociations (29/4/2011)	Secrétariat Exécutif de la COMIFAC
Recrutement d'un auditeur externe pour s'assurer que les rapports d'audit annuels sont élaborés et transmis à temps	Quatre mois après la date d'entrée en vigueur du projet	CGP
Renforcer la capacité des principaux agents chargés de la gestion financière de la CGP.	Durant l'exécution du projet	CGP, par le biais de son spécialiste en gestion financière, avec la participation du service de gestion financière de la Banque mondiale, en cas de besoin.
Signature du Protocole d'accord entre la CGP/COMIFAC et l'unité de coordination nationale de la REDD+ concernée	Condition de paiement des avances	CGP



## 2. Passation des marchés

48. Aux fins du projet, une évaluation de la capacité de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) a été réalisée le 12 mars 2009 et actualisée le 15 décembre 2010, et le risque global lié à la passation des marchés du projet a été jugé **élevé**, parce qu'entre autres facteurs, la CGP qui sera mise en place et dotée en personnel, et à qui reviendra la responsabilité en la matière, sera une entité entièrement nouvelle et peu familière avec les processus de passation des marchés. En cas de période intérimaire, la responsabilité de gestion du projet reviendra au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, qui aura acquis de l'expérience en matière de passation des marchés dans le cadre de la préparation du don destiné au projet.

49. Quoique le risque lié à la passation des marchés soit actuellement élevé, le plan d'action bien conçu ci-dessous accompagné de mesures d'atténuation à mettre en œuvre et d'un suivi approprié permettra de ramener raisonnablement ce risque à un niveau moyen de faible impact. L'évaluation des capacités a relevé que : (i) l'entité n'a pas eu d'expérience préalable en matière de gestion des fonds de la Banque mondiale. En outre, il n'existe aucune fonction de passation des marchés au sein de la COMIFAC et ses services ne sont pas habitués aux procédures de passation des marchés et à la planification par le plan de passation des marchés, (ii) aucune commission de dépouillement formelle, (iii) aucun manuel d'exécution comprenant une partie sur la passation des marchés, qui soit en conformité avec les normes et bonnes pratiques appliquées au niveau international, et ni même pas une partie sur la passation des marchés.

50. De plus, il est apparu durant les discussions tenues lors de la mission d'évaluation auprès des bénéficiaires de la sous-composante 1c, qu'il existe des faiblesses au niveau des capacités des bénéficiaires à gérer les petites avances de trésorerie par rapport aux exigences de la Banque mondiale.

51. Pour s'assurer que les risques de passation des marchés susmentionnés trouvent des mesures d'atténuation adéquates, un plan d'action ayant fait l'objet d'accord est présenté ci-après, avec spécification des tâches à exécuter, de l'organe en charge ainsi que du délai :

Action à entreprendre	Délai	Organe en charge
Recrutement d'un spécialiste de la passation des marchés au sein de la COMIFAC ayant les compétences et expériences jugées satisfaisantes par la Banque	Avant la date d'entrée en vigueur du projet	Secrétariat Exécutif de la COMIFAC
Adoption d'un manuel d'exécution du projet (contenant les procédures détaillées de passation des marchés) dans la forme et dans le fond jugés acceptables par la Banque.	Avant la date d'entrée en vigueur du projet	Secrétariat Exécutif de la COMIFAC
Élaboration et soumission d'un plan de passation des marchés à la Banque	Premier avant-projet à discuter lors de l'évaluation et version finale à discuter durant les négociations	Secrétariat Exécutif de la COMIFAC
Création d'une commission de dépouillement à faire approuver officiellement par la COMIFAC et jugée satisfaisante par la Banque mondiale. Les membres de la	Avant la date d'entrée en vigueur du projet	Secrétariat Exécutif de la COMIFAC

Action à entreprendre	Délai	Organe en charge
commission de dépouillement seront nommés et les dispositions et accords de passations des marchés seront stipulés dans le texte portant création de la commission.		
Recrutement du spécialiste de la passation des marchés ayant les compétences et expériences jugées satisfaisantes par la Banque	Trois mois après la date d'entrée en vigueur du projet	Secrétariat Exécutif de la COMIFAC
Renforcement de la capacité des principaux agents de la CGP et de la commission de dépouillement.	Durant la mise en œuvre du projet	CGP, par le biais de son spécialiste en passation des marchés, avec la participation du service des achats de la Banque mondiale, en cas de besoin.

52. Les activités de passation des marchés pour un montant égal ou supérieur à 5 millions de francs CFA (équivalent à 10,000 dollars américains) ou plus, seront menées avec l'appui technique de la commission de dépouillement de la COMIFAC à créer.

53. Pour des marchés dont les montants sont inférieurs à 5 millions de francs CFA (équivalent à 10,000 dollars américains), la COMIFAC s'appuiera sur le comité interne de passation des marchés de la CGP/COMIFAC. Les détails sur le mécanisme institutionnel et la responsabilité de ce comité interne de passation des marchés seront présentés dans le manuel d'exécution du projet.

54. S'agissant de l'évaluation des offres techniques pour la mission de services consultatifs, toutes les sous-commissions de passation des marchés évalueront les offres en recourant à un minimum de deux spécialistes dans le secteur.

55. **Directives pour la passation des marchés.** La passation des marchés sera réalisée conformément aux « *Directives de la Banque mondiale en matière passation des marchés au titre des prêts BIRD et crédits IDA* » datées de mai 2004, révisées en octobre 2006 et mai 2010 ; et aux « *Directives pour la sélection et l'emploi des consultants par la Banque mondiale* » datées de mai 2004, révisées en octobre 2006 et mai 2010, et aux dispositions stipulées dans l'Accord de financement. La description générale des différents postes sous les différentes catégories de dépenses est faite ci-dessous. Pour chaque marché à financer sur le don, les différentes procédures de passation des marchés (biens et services autres que de conseils ou les modes de sélection des consultants, la présélection et les coûts estimatifs), les exigences d'examen préalable et le délai devront faire l'objet d'accord entre le Bénéficiaire et l'équipe de projet de la Banque dans le plan de passation des marchés. Dans la mesure du possible, les dossiers d'appels d'offres standards pour les marchés de biens et les demandes de propositions standards ainsi que toutes les fiches d'évaluation standard seront utilisées durant la mise en œuvre du projet.

56. **Publicité.** Un avis général portant passation des marchés (GPN – General Procurement Notice) sera préparé par le Bénéficiaire et publié en ligne sur les portails United Nations Development Business (UNDB online) et Development Gateway Market (dgMarket) après approbation du Conseil d'administration, pour annoncer les principales missions de consultances

et tous AOI<sup>39</sup>. L'avis comportera tous les AOI pour les marchés de biens et tous les gros marchés de consultances (c'est-à-dire ceux estimés à 200 000 \$E-U ou plus). En outre, un avis particulier de passation des marchés est nécessaire pour tous les biens à acquérir dans le cadre d'un AOI publié sur les portails dgMarket et UNDB online. Les demandes de manifestations d'intérêts pour les services de consultance devant coûter plus de 200 000 \$E-U seront publiées sur UNDB online et dgMarket. Un avis à manifestations d'intérêts est nécessaire dans le journal officiel ou dans le quotidien national ou sur un portail électronique de libre accès pour tous les cabinets de consultants indifféremment du montant du marché. Dans le cas de l'OAN<sup>40</sup>, un avis particulier de passation des marchés sera publié dans le journal officiel ou dans un quotidien national ou sur un portail électronique de libre accès. Les attributions de marchés seront également publiées sur UNDB et dgMarket, conformément aux Directives de la Banque pour la passation des marchés (paragraphe 2.60) et aux Directives pour la sélection et l'emploi des consultants (paragraphe 2.28).

57. **Plan de passation des marchés.** Un premier avant-projet réaliste de plan de passation des marchés pour la mise en œuvre du projet servant de base pour les procédures de passation des marchés a été élaboré et soumis à discussion lors de la mission d'évaluation. Le plan final de passation des marchés est daté du 15 avril 2011. Ce plan, couvrant les 18 premiers mois de la mise en œuvre du projet, a fait l'objet de discussion et d'accord durant les négociations. Il sera disponible dans la base des données du projet et un résumé y relatif sera publié sur le site externe de la Banque une fois que le projet sera approuvé par la Banque mondiale. Il sera mis à jour en accord avec l'équipe de projet au moins une fois par an ou selon les besoins pour tenir compte des besoins réels de la mise en œuvre du projet et de l'amélioration des capacités institutionnelles.

58. **Passation des marchés de travaux.** Il n'y aura aucune passation de marchés de travaux dans le cadre de ce projet.

59. **Passation des marchés de biens.** Les biens acquis en vertu du présent projet comprennent l'équipement pour les ateliers, les véhicules, le matériel informatique pour la CGP/COMIFAC, etc. En prenant en compte (niveau de valeur ajoutée) la capacité de fabrication/des producteurs nationaux, les achats de biens se feront par lots lorsque cela s'avère possible (biens de nature similaire et nécessaires à la même période) via un appel d'offres groupé d'au moins 500.000 dollars US, de sorte que ces biens puissent être achetés au moyen de méthodes appropriées pour garantir des prix compétitifs. Les achats seront effectués en utilisant les Dossiers types d'appel d'offres (SBD – Standard Biding Document) de la Banque pour tous les AOI (Appel d'offres international). Les biens dont le coût estimé atteint 500.000 dollars US et plus seront achetés en utilisant les procédures d'AOI. Les procédures de passation des marchés de gré à gré doivent également être utilisées sur approbation préalable de la Banque.

60. En l'absence de dossiers standards d'appel d'offres nationaux à la COMIFAC, les dossiers types d'appel d'offres de la Banque seront utilisés pour l'AON. Ces documents seront cependant modifiés d'une manière qui soit appropriée aux dispositions d'« annonce et publicité », de « monnaie de l'offre et du règlement », de « règlement des litiges », de suppression de la

---

<sup>39</sup> AOI : Appel d'offres international

<sup>40</sup> AON : Appel d'offres national

préférence accordée aux fournisseurs nationaux, etc. Ceci devrait assurer que: (i) les méthodes utilisées pour évaluer les offres et l'attribution des contrats sont connues de tous les soumissionnaires et ne sont pas appliquées de façon arbitraire ; (ii) tous les soumissionnaires disposent du temps de réponse adéquat (quatre semaines) pour préparer et soumettre leurs offres; (iii) l'évaluation des offres et la qualification des soumissionnaires sont clairement précisées dans les documents d'appel d'offres ; (iv) aucune marge de préférence n'est accordée aux fabricants nationaux ; (v) les entreprises admissibles ne sont pas exclues de la participation ; (vi) les contrats sont accordés au soumissionnaire évalué comme étant le moins cher du marché, conformément aux méthodes préétablies et transparentes ; (vii) les rapports d'évaluation des offres indiquent clairement les raisons du rejet ou de toute offre non recevable.

61. Les achats de biens, y compris ceux rapidement disponibles dans le commerce et qui ne peuvent pas être regroupés dans un seul dossier d'appels d'offres de 100.000 dollars US ou plus, peuvent s'effectuer par consultation des fournisseurs, conformément à la clause 3.5 des Directives pour la passation des marchés. Au début de l'exécution du projet, les véhicules dont le coût est estimé à moins de 100.000 dollars US pourraient être obtenus par le biais de l'UNOPS.

62. **Passation des marchés de services autres que les services de conseil.** Dans le cadre du présent projet, les services autres que les services de conseil comprennent l'entretien de l'équipement électronique des bureaux et d'autres services tels que l'impression et l'édition. Ces types de services sont susceptibles de ne pas dépasser un montant de 100.000 dollars US par contrat. L'attribution des marchés de ces services s'effectuera en utilisant les procédures d'achat prudent, conformément à la clause 3.5 des Directives pour la passation des marchés.

63. **Sélection des consultants.** Les services de conseil concerneront les activités suivantes : (i) l'assistance technique ; (ii) les études techniques ; (iii) les audits financiers ; (iv) les études sociales et environnementales, etc. Les marchés de services de conseil seront attribués par le biais de la méthode la plus appropriée parmi les suivantes, qui sont les méthodes autorisées par les directives de la Banque et qui sont incluses dans le plan approuvé de passation des marchés : la sélection fondée sur la qualité et le coût (SFQC), la sélection fondée sur la qualité (SFQ), la sélection dans le cadre d'un budget déterminé (SCBD), la sélection au moindre coût (SMC). La sélection fondée sur les qualifications des consultants (QC) sera quant à elle utilisée dans le cadre des attributions ne dépassant pas 200.000 dollars US. La méthode de sélection fondée sur une source unique doit également être utilisée, conformément aux dispositions des paragraphes 3.9 à 3.13 des Directives pour l'emploi des consultants, avec l'accord préalable de l'IDA. Toutes les attributions seront soumises à l'examen préalable de la BIRD.

64. Les listes restreintes de consultants dont le coût des services est estimé à moins de 200.000 dollars US par contrat peuvent ne comporter que des consultants nationaux, conformément aux dispositions du paragraphe 2.7 des Directives pour l'emploi des consultants.

65. Les contrats dépassant 200.000 dollars US et les affectations spécialisées d'assistance technique doivent faire l'objet d'une attribution basée sur des listes restreintes internationales, après publication appropriée sur le site de l'UNDB, de dgMarket, dans le journal officiel national, dans un journal de diffusion nationale ou sur un portail en ligne d'accès gratuit.

66. Les consultants répondant aux exigences de la Section V des Directives pour l'emploi des consultants seront sélectionnés en vertu des dispositions relatives à la Sélection de consultants individuels, c'est-à-dire en comparant les qualifications des candidats qui manifestent leur intérêt pour l'attribution ou qui sont approchés directement.

67. **Formations, ateliers et voyages d'études.** La participation à des sessions de formation, à des ateliers, des séminaires, des conférences et des voyages d'études dépendra des plans annuels approuvés. Ces derniers identifieront le cadre général des formations et des activités similaires pour l'année, y compris la nature de la formation, des voyages d'études, des ateliers, le nombre de participants, et les coûts estimés.

68. **Coûts de fonctionnement.** Les coûts de fonctionnement, financés par le projet, seront pris en charges par le biais des procédures financières et administratives du projet, incluses dans le MEP, préalablement convenues avec la Banque. Pour des raisons d'efficacité, les lots de biens de fonctionnement seront achetés en fonction des besoins estimés sur une période de 6 ou 12 mois et feront l'objet d'une passation des marchés compétitive. Pour les services qui seront financés par les coûts de fonctionnement (entretien des voitures, maintenance des ordinateurs, etc.), le projet fonctionnera sur base de contrats de service pour une période déterminée.

69. **Publication des résultats et échange d'informations.** La publication des résultats du processus d'appel d'offres est exigée pour tous les AOI, appels d'offres internationaux restreinte et toutes les ententes directes. La publication doit avoir lieu dès que l'avis de non-objection est reçu, à l'exception des Ententes directes qui peuvent se faire tous les trimestres et dans un format simplifié. La publication des résultats des AON et des consultations de fournisseurs doit se conformer aux exigences du code des marchés publics du Cameroun. La divulgation des résultats est également nécessaire pour la sélection des consultants. Tous les consultants en concurrence pour l'attribution doivent être informés du résultat de l'évaluation technique (nombre de points attribués à chaque entreprise) avant l'ouverture des propositions financières et, à la fin du processus de sélection, les résultats doivent être publiés. La publication des résultats lors du processus de sélection des consultants s'applique à toutes les méthodes, cependant, pour la SFQC et la sélection fondée sur une source unique, elle peut se faire sur base trimestrielle et dans un format simplifié. La publication peut se faire via le site Client Connection. Les soumissionnaires/consultants perdants doivent recevoir des informations concernant les raisons pour lesquelles ils n'ont pas obtenu le contrat, si ces dernières nécessitent des explications.

70. **Fraude et corruption.** L'organe chargé de la passation des marchés ainsi que les soumissionnaires/fournisseurs/entrepreneurs doivent respecter les plus hautes normes d'éthique lors de la passation des marchés et l'exécution des contrats financés en vertu du programme, conformément aux paragraphes 1.14 et 1.15 des Directives pour la passation des marchés et des paragraphes 1.22 et 1.23 des Directives pour l'emploi des consultants.

71. **Fréquence de supervision de la passation des marchés:** L'évaluation des capacités a recommandé que des missions de supervision et des visites de terrain effectuées par la Banque mondiale aient lieu au moins deux fois par an pour mener à bien, entre autres, un examen a posteriori des opérations d'achat.

72. **Détails des modalités de passation des marchés**

▪ **Biens et services autres que les services de conseil**

(a) Liste des ensemble de contrats devant être attribués:

1	2	3	4	5	6	7
Ref No.	Description	Estimated Cost US\$	Procurement Method	Domestic Preference (yes/no)	Review by Bank (Prior / Post)	Comment
<b>I Component 1: Improving Knowledge and Coordination on REDD+ in the Congo Basin</b>						
<i>1.a.</i>	<i>1.a. Strengthening regional coordination on REDD+ across the Congo Basin countries</i>					
1	Consumables	12,000	Shopping	No	Post	First year need
<b>III Component 3: Mainstreaming REDD+ concept in SFM projects</b>						
<i>3.b.</i>	<i>3.b. Defining methodologies and guidelines to promote REDD+ projects in the Congo Basin</i>					
2	Printing materiel for broad dissemination of findings from analytical work	30,000	Shopping	No	Post	
<b>IV Component 4: Project Management</b>						
3	Acquisition of one vehicle (pick up)	40,000	Shopping/ DC(UNOPS)	No	Post	
4	Insurance for vehicle	3,000	Shopping	No	Post	First 2 years
5	Computers, scanner, photocopier, video-projector and Printers	45,000	Shopping	No	Post	

(b) Les contrats d'AOI dont le coût des biens est estimé supérieur à 500.000 dollars US par contrat, le premier contrat AON, portant sur les biens, et toutes les Ententes directes seront soumis à un examen préalable de la Banque.

- **Services de conseil**

(a) Liste des attributions de services de conseil avec les méthodes de sélection et le calendrier.

1	2	3	4	5	6
Ref. No.	Description of Assignment	Estimated Cost US\$	Selection Method	Review by Bank (Prior / Post)	Comments
<b>I Component 1: Improving Knowledge and Coordination on REDD+ in the Congo Basin</b>					
<i>1.a</i>	<i>1.a. Strengthening regional coordination on REDD+ across the Congo Basin countries</i>				
1	Technical Assistance – REDD+ Policy Specialist	270,000	IC	Prior	First contract over 3 years
<i>41.b</i>	<i>1.b.Promoting inclusive participation of all stakeholder groups in REDD+ debates</i>				
2	Facilitation for implementation of the sub-Component	400,000	QCBS	Prior	First contract over 2 years
<i>1.c.</i>	<i>1.c. Responding to country-specific needs to maintain regional cohesion</i>				
3	Deputy Project Manager	100,000	IC	Prior	First contract over 2 years
4	Accountant for supervision of country-level Financial Management	50,000	IC	Prior	First contract over 2 years
<b>II Component 2: Building Technical Capacities for Measurement and Monitoring for carbon stocks in the Congo Basin forests</b>					
<i>2.a</i>	<i>2.a. Establishing of a scientific partnership for forest carbon measurement and monitoring across the Congo Basin countries</i>				
5	Technical Assistance – REDD+ Technical Specialist	270,000	IC	Prior	First contract over 3 years
6	Scientific Network (Virtual Platform) through the creation of website, its update and maintenance	30,000	CQ	Prior	
<i>2.b.</i>	<i>2.b. Establishing allometric equations for key forest types of the Congo Basin</i>				
7	Recruitment of 4 Independent Review Panelists to oversee competitive selection of firm	22,500	IC	Prior	US\$90,000 allocated to the 4 contracts
8	Implementation of the sub-Component 2.b related to the establishing allometric equations for key forest types of the Congo Basin	2,900,000	QBS	Prior	
<b>III Component 3: Mainstreaming REDD+ concept in SFM projects</b>					
<i>3.a.</i>	<i>3.a. Promoting REDD+ Pilot Projects in the Congo Basin</i>				
9	Implementation of the sub-Component 3.a. related Promoting REDD+ Pilot Projects in the Congo Basin	800,000	QCBS	Prior	First contract over 2 years
<i>3.b.</i>	<i>3.b. Defining methodologies and guidelines to promote REDD+ projects in the Congo Basin</i>				
10	Regional Environmental and Social Assessment (RESA)	200,000	QCBS	Prior	

11	Study on Low carbon development	200,000	QCBS	Prior	
12	Study on participatory mapping	200,000	QCBS	Prior	
13	Additional analytical work for Year 2-3	300,000	QCBS	Prior	
14	Development of methodologies & technical guidelines	200,000	QCBS	Prior	
<b>IV Component 4: Project Management</b>					
15	Project Manager	200,000	IC	Prior	First contract over 2 years
16	Procurement Specialist	80,000	IC	Prior	First contract over 2 years
17	Financial Management Specialist	60,000	IC	Prior	First contract over 2 years
18	Annual audit	36,000	LCS	Prior	First contract over 2 years
19	Support staff (secretary, driver)	16,000	IC	Post	First contract over 2 years

(b) Les services de conseil dont le coût par contrat est estimé supérieur à 200.000 dollars US pour les entreprises et 100.000 dollars US pour les personnes, et la sélection de consultants fondée sur une source unique (entreprises et particuliers) seront soumis à un examen préalable de la Banque. Il en sera de même pour tous les contrats d'audits et les premiers contrats attribués en fonction de chaque méthode de sélection des cabinets de conseil et des consultants individuels indépendamment du montant du contrat.

(c) Listes restreintes entièrement composées de consultants nationaux: les listes restreintes de consultants dont le coût des services est estimé inférieur à 200.000 dollars US par contrat peuvent ne comporter que des consultants nationaux, conformément aux dispositions du paragraphe 2.7 des Directives pour l'emploi des consultants.

### C. Environnemental et social (y compris les sauvegardes)

73. Le projet a pour objectif de renforcer la coordination régionale de la REDD+ dans le bassin du Congo. A cette fin, le projet financera des activités visant à renforcer les capacités, améliorer les processus institutionnels régionaux, générer et diffuser la connaissance et appuyer les processus d'apprentissage régionaux. Le projet ne financera aucune activité d'investissement matériel sur le terrain ; c'est pourquoi il est considéré comme **assistance technique**.

74. **Catégorisation des sauvegardes :** Le projet a été classé en catégorie B.

75. **Politiques de sauvegarde déclenchées :** Le projet ne finançant aucun investissement matériel sur le terrain, il ne devrait pas avoir d'impact direct environnemental et social sur le terrain. Il pourrait toutefois s'accompagner d'impacts indirects au-delà de la durée du projet dans la mesure où les résultats des travaux d'analyse réalisés dans le cadre du projet pourraient influencer la conception des stratégies REDD+ nationales dans les six pays du bassin du Congo (c'est-à-dire les activités de deuxième génération). Au moment où ces stratégies REDD+ seront mise en œuvre au niveau national (au-delà de la portée de ce projet), elles pourraient avoir des impacts environnementaux et sociaux.



76. C'est pourquoi, il a été décidé de déclencher la politique OP/BP 4.01 sur l'Évaluation environnementale afin de prévenir et/ou atténuer adéquatement les impacts environnementaux et sociaux négatifs que les activités de deuxième génération pourraient éventuellement causer. En raison du caractère d'assistance technique du projet, les autres politiques de sauvegarde, telles que l'OP/BP 4.10 (populations indigènes), l'OP/BP 4.12 (réinstallation non volontaire), l'OP/BP 4.36 (forêts) et l'OP/BP 4.04 (habitats naturels) n'ont pas été déclenchées.

77. **Instrument de sauvegarde :** Étant donné le type d'instrument de financement (à savoir l'assistance technique) et le caractère régional du projet, une évaluation environnementale et sociale régionale (EESR) de la REDD a été identifiée en tant qu'instrument de sauvegarde adapté au projet régional REDD. Bien que les six pays du bassin du Congo soient membres du Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier (FPCF) et soient, en conséquence, tenus de produire dans le cadre de leur processus de préparation<sup>41</sup> une évaluation stratégique environnementale et sociale (ESES) comprenant la définition de leur stratégie REDD+ nationale, l'EESR proposée ne dupliquera aucun des aspects que les ESES devraient couvrir au niveau national (y compris les études diagnostiques). En accord avec la nature régionale du projet, elle se concentrera plutôt sur les questions environnementales et sociales ayant une pertinence régionale, c'est-à-dire les questions qui :

- résultent d'effets au niveau macro dans la région ou au niveau mondial et dont l'impact se fait sentir au-delà du pays (exemple : fluctuation du cours des produits de base ayant un impact sur les marchés régionaux) ;
- sont liées à des questions transfrontalières (migrations transfrontalières, gaspillage du bois et/ou commerce de faune sauvage) ;
- découlent d'un impact cumulatif (c'est-à-dire un impact mineur à l'échelle locale ou nationale mais significatif à l'échelle régionale, tel que par exemple : la culture sur brûlis à petite échelle) ; ou
- sont communes aux six pays du bassin du Congo (certains aspects fonciers, l'absence de dispositif de partage des recettes tirées du carbone forestier, etc.) et pour lesquelles des directives pourraient être définies au niveau régional. Des consultations dans les six pays aideront à identifier de telles questions environnementales et sociales d'importance régionale.

78. De manière générale, l'EESR aura deux objectifs principaux :

**a. L'EESR servira d'instrument d'atténuation des risques pour l'impact potentiel de deuxième génération des activités qui seront mises en œuvre dans la cadre du projet REDD+ régional :** Plus précisément, un cadre (ou une liste de contrôle) reprendra les considérations environnementales et sociales prioritaires pertinentes au niveau

---

<sup>41</sup> Les ESES ne font pas partie de la portée du présent projet qui n'est en aucun cas responsable de l'élaboration ou de la mise en œuvre des ESES au niveau national. Les ESES feront plutôt l'objet d'un financement séparé accordé par le FPCF aux pays du bassin du Congo en appui à la préparation au REDD+. Il faut également noter que, s'ils le souhaitent, les pays pourront se désengager du Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier (FPCF) et de ses objectifs. Dans ce cas, les pays ne seraient pas obligés de réaliser une ESES au niveau national. Néanmoins, les dimensions de sauvegarde sociale et environnementale de la REDD+ sont manifestes dans l'expression négociée d'un régime climatique international pour la période allant au-delà de 2013, et les pays devront faire rapport à la CCNUCC sur la manière dont ils prennent en charge les aspects de sauvegarde tout au long de la mise en œuvre des activités REDD+.

régional, selon les critères mentionnés ci-dessus. La liste de contrôle sera définie sur base des résultats et contributions des consultations régionales qui seront menées au cours de la première année de mise en œuvre du projet.

Dès qu'elle sera disponible, cette liste de contrôle sera utilisée comme guide par la cellule de gestion de projet pour élaborer les plans de travail annuels et par le comité de pilotage du projet pour examiner ces plans. Dès que la liste de contrôle sera disponible (normalement à la fin de l'année 1), toutes les activités planifiées par la suite pour le projet devront être vérifiées par rapport à cette liste. Ce processus de vérification garantira que les activités du projet prennent bien en compte les considérations environnementales et sociales et se conforment donc aux politiques de sauvegarde de la Banque mondiale. Si nécessaire, la portée des activités planifiées sera ajustée pour assurer cette conformité. Tant que la liste de contrôle n'est pas disponible, tous les termes de référence pour les activités du projet seront soumis à un examen préalable de la Banque mondiale du point de vue de leur impact environnemental et social.

En pratique, la liste de contrôle guidera également l'identification et l'octroi des priorités des activités du projet (formation, travaux d'analyse, directives) qui seront menées de la troisième à la cinquième année : les détails de la consultation et du renforcement des capacités (Composante 1a et b) et des études et directives techniques (Composante 3b) n'ont intentionnellement pas encore été complètement définis.

**b. L'EESR servira de plus à identifier et élaborer<sup>42</sup> un ensemble de directives techniques portant sur les questions environnementales et sociales ayant une pertinence régionale ou sur les points communs aux différents :** Le but de ces directives techniques sera d'aider les pays du bassin du Congo à aborder les questions environnementales et sociales au cours de leurs processus nationaux d'ESES respectifs et d'identifier les approches à adopter pour la mise en œuvre du REDD+ d'une manière solide du point de vue social et environnemental. Ces directives couvriront les questions communes à l'ensemble des six pays du bassin (certains aspects du régime foncier, l'absence de modalités de partage des recettes tirées du carbone forestier, etc.).

L'élaboration de ces directives techniques, pertinentes au niveau régional, sur les aspects environnementaux et sociaux ne permettra pas uniquement de réaliser des économies d'échelle mais permettra surtout d'accélérer le processus d'ESES dans les pays où la préparation à la REDD+ est moins avancée. Elle favorisera également l'apprentissage mutuel et l'harmonisation des approches nationales pour aborder, atténuer et prévenir les questions environnementales et sociales ayant un impact négatif.

Le type de directives techniques à développer sera déterminé sur base des priorités des considérations environnementales et sociales établies après consultation avec les parties prenantes au cours de la première année du projet.

---

<sup>42</sup> Comme décrit de manière plus détaillée dans les tâches, seuls les sujets et termes de référence pour les directives techniques devraient être élaborés dans le cadre de ce contrat. L'élaboration des directives techniques elle-même sera réalisée par des consultants sélectionnés de manière compétitives pour chacune d'entre elles. Ceci s'applique à la composante 3b du Projet.

79. **Différents calendriers et mécanismes de rétroaction multidirectionnels qui en résultent :** En fonction des progrès des activités de préparation à la REDD+ dans chacun des six pays du bassin du Congo, l'EESR pourra soit précéder l'ESES (scénario prévu pour le Gabon et la Guinée équatoriale), soit être menée parallèlement à l'ESES (scénario prévu pour le Cameroun, la République du Congo et la République centrafricaine), soit être menée peu de temps après l'ESES (scénario prévu pour la RDC). En tenant compte des différents calendriers de préparation à la REDD dans chacun des pays, le processus de rétroaction entre l'EESR et les divers ESES au niveau national sera multidirectionnel. Par exemple, le processus de consultation et d'établissement des priorités pour les considérations environnementales et sociales de la REDD+ devrait progresser sensiblement en RDC en 2011-2012 et, en conséquence, alimenter l'EESR. Dans les autres pays du bassin, la consultation régionale pour l'EESR devrait précéder les consultations nationales, si bien que l'EESR guidera et viendra enrichir le processus national d'établissement des priorités pour les ESES respectifs.

80. Conformément aux politiques de sauvegarde pour l'assistance technique, des termes de référence détaillés pour l'EESR seront publiés avant l'évaluation du projet. L'EESR elle-même sera effectuée en début d'exécution du projet.

81. **Activités entreprises au cours de la préparation du projet :** Au cours de la phase de préparation du projet, deux ateliers ont été organisés pour les parties prenantes, rassemblant chacun 60 à 90 individus issus des six pays. Ces deux ateliers se sont étalés sur plusieurs jours afin d'accorder suffisamment de temps aux débats consultatifs et de permettre aux parties concernées de contribuer à la conception du projet. Les participants aux ateliers représentaient un large éventail de parties prenantes, dont des représentants des gouvernements et institutions régionales, d'ONG, de groupes de la société civile, du réseau régional des populations indigènes, d'institutions de recherche nationales et internationales et de partenaires au développement. Le format des ateliers encourageait les débats et les discussions en session plénière ainsi que la planification intensive de projets en petits groupes de travail.

82. De plus, au cours de la phase de préparation du projet, une évaluation préliminaire a été menée sur « Les régimes fonciers dans le bassin du Congo » et des travaux d'analyse complémentaires ont déjà été identifiés pour la phase de mise en œuvre. À titre d'exemple, l'une des recommandations de l'étude susmentionnée était l'élaboration de directives sur la cartographie participative et le classement en catégories des droits des utilisateurs des terres.

83. **Activités menées dans le cadre du projet régional qui répondent aux considérations de sauvegarde sociale :** La conception du projet inclut des activités de consultation et le renforcement des capacités associé pour les principales parties prenantes au niveau local, afin de stimuler leur participation au dialogue régional sur le REDD+. Dans le cadre de la Composante 1.b, le projet favorise une meilleure inclusion et représentation de la société civile dans le dialogue régional sur le REDD+ : une attention particulière sera portée à la représentation des populations indigènes dans la mesure où le projet appuiera le Réseau régional des populations autochtones et locales pour la gestion durable des forêts denses et humides d'Afrique centrale (REPALEAC).

84. Le projet investira également dans des travaux d'analyse (dans le cadre de la Composante 3b) qui couvriront les questions sociales critiques liées à la REDD, telles que celles portant sur le droit foncier et les droits de propriété sur le carbone.

#### **D. Suivi et évaluation**

85. Le suivi et évaluation (S&E) du projet permettra de : a) suivre et établir des rapports sur l'état d'avancement de la mise en œuvre, comme approuvé dans les plans de travail semi-annuels et les plans budgétaires associés ; b) identifier de manière proactive, au cours de la mise en œuvre, les carences qui nécessitent une action corrective ; et c) évaluer et produire des rapports sur la réalisation des résultats et des impacts prévus dans le Cadre des résultats établi pour le projet (voir Annexe 1).

86. La CGP sera responsable de la conception de l'ensemble du système de S&E au début de la mise en œuvre du projet. Ce système sera basé sur le Cadre des résultats et définira les rôles et responsabilités des différentes entités participant à la mise en œuvre du projet en termes de collecte et de compilation des données et de production des rapports. Pendant la mise en œuvre du projet, la CGP sera responsable de la collecte, de la compilation et de la consolidation des données relatives aux indicateurs définis dans le Cadre des résultats. Pour ce faire, elle coordonnera les données collectées par les divers assistants techniques recrutés pour appuyer la mise en œuvre des diverses sous-composantes, en particulier l'assistant technique chargé de soutenir les équipes nationales de coordination de la REDD dans les six pays, qui sera idéalement positionné pour collecter les données spécifiques aux pays.

87. Le coût de la collecte de l'information nécessaire au suivi est donc intégré aux activités. Étant donné l'importance accordée par le projet aux processus, tels que la coordination régionale, la facilitation et le renforcement des capacités, plutôt qu'aux investissements physiques, le suivi des résultats s'appuiera sur des indicateurs permettant de déterminer l'atteinte des jalons (Indicateur 2 au niveau de l'ODP). Des valeurs de référence ont été définies pour les indicateurs à partir des meilleures données disponibles mais certaines pourront être affinées au cours de la première année de la mise en œuvre.

88. La CGP sera responsable de la production, deux fois par an, de rapports destinés au Comité de pilotage du projet et à la Banque mondiale et portant sur les informations de suivi et les progrès réalisés en direction des résultats. Une évaluation globale des impacts du projet sera menée à mi-parcours et à la fin du projet.

#### **E. Rôle des partenaires**

89. La conception du projet s'appuie sur de robustes accords de partenariat et de collaboration avec d'autres partenaires au développement ainsi que des institutions internationales de recherche, afin de multiplier l'impact général du projet.

90. Les activités de la Composante 1 viennent directement compléter les activités nationales de préparation à la REDD+ appuyées par le Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier (FPCF). Le projet REDD régional constitue un facteur multiplicateur pour le flux d'information, le partage des connaissances et l'apprentissage entre les pays, garantissant

ainsi un plus large impact général grâce à l'effet d'entraînement des progrès réalisés par les pays qui avancent plus rapidement. La coordination régionale aidera de plus à obtenir une meilleure harmonisation des objectifs politiques et stratégiques de la REDD+ et donnera aux pays un plus grand bras de levier pour intégrer les objectifs REDD+ aux objectifs plus généraux de développement multisectoriel pour la sous-région.

91. De solides synergies ont également été identifiées pour la Composante 2, au niveau de la plateforme scientifique régionale et de l'élaboration des équations allométriques. Le projet collaborera étroitement avec la FAO (avec un financement fourni par le Fonds forestier du bassin du Congo – FFBC) et des collaborations concrètes sur des activités spécifiques ont déjà été ciblées (par exemple, l'alignement de la collecte des données de terrain sur les activités nationales d'inventaire forestier appuyées par FAO dans le cadre de leur proposition de projet de MNV dans le cadre d'une approche régionale). La coordination régionale des initiatives de formation facilitera également l'apprentissage et l'enrichissement mutuel au niveau régional, ainsi que la réalisation d'économies grâce au partage des coûts de transaction associés aux initiatives régionales. Les partenariats seront renforcés avec le projet financé par l'AFD visant à appuyer le renforcement des capacités relatives au système de suivi forestier basé sur un SIG.

92. D'autres opportunités de coordination existent également pour la Composante 3 liée à l'appui aux promoteurs de projets REDD+ et aux projets pilotes REDD+ qui seront financés en RDC par le FFBC. Ces promoteurs de projets pourront tirer directement avantage de l'incubateur et de toutes les activités de renforcement des capacités qui seront menées au titre de la Composante 3.

**Annex 4**  
**Operational Risk Assessment Framework (ORAF)**

*Appraisal and Post Appraisal Package Version*

<b>Project Development Objective(s)</b>	
<b>The Project Development Objective</b> is to strengthen the capacities of the Congo Basin countries on REDD+ issues and on forest carbon stock measurements, in particular.	
PDO Level Results Indicators:	<p><b>Indicator One:</b> Coordinated submissions on a future REDD+ mechanism to the international UNFCCC negotiations.</p> <p><b>Indicator Two:</b> Milestones for the elaboration of allometric equations specific to the Congo Basin achieved.</p> <p><b>Indicator Three:</b> Technical guidelines on prioritized REDD+ issues have been elaborated and approved by the PSC.</p>

Risk Category	Risk Rating	Risk Description	Proposed Mitigation Measure
<b>1. Project Stakeholder Risks</b>			
1.1 Stakeholder	Medium-L	Lack of country commitment to the regional Project may be due to insufficient political will to collaborate on REDD+ issues due to possible divergent interest, due to possible conflict between the regional and national levels resulting from misunderstanding and/or poor implementation of subsidiary principles.	<p>The Project Steering Committee (PSC) has been assigned the central decision making role for project implementation and includes country representatives in its composition. Country representatives actually form the majority of the PSC. The PSC provides a forum in which any misunderstandings and disagreements on project activities can be constructively dealt.</p> <p>Further, each country will enter into a legally enforceable implementation agreement (IA) with the COMIFAC to manifest its commitment to the overall objectives of the Project and ensuring collaboration on project activities. Signature of 3 out of 6 IAs is an effectiveness condition of the project and the signature of all</p>

			<p>6 IAs within 6 months of effectiveness is a dated covenant. The implementation agreement also regulates that countries cannot make any claims on undisbursed funds in the case that they terminate the implementation agreement.</p> <p>Nonetheless, if country commitment to REDD+ fades due to competing national interests, the regional project is designed to allow for continued implementation of activities provided a majority of the countries continues to collaborate with COMIFAC on project implementation. Project objectives could still be at least partially attainable without participation of all countries.</p>
<b>2. Implementing Agency Risks (including FM &amp; PR Risks)</b>			
2.1 Implementing Agency	Medium-I	<p>Project implementation is not stipulated as COMIFAC's role or mandate, and accordingly capacities for project management in the COMIFAC Executive Secretariat are low.</p> <p>Lack of good governance, in particular in terms of procurement, may delay and undermine activities to be implemented by national institutions.</p>	<p>The COMIFAC ES will delegate to the PMU the overall responsibility of the day-to-day management of the Project. The Project Management Unit (PMU) will be staffed to meet human resources needs for project management and fiduciary controls.</p> <p>All activities (including country-level activities) will fall under the responsibility of the PMU. For Component 1c, the use of country-specific envelopes will further be regulated by an Implementation Agreement with provisions for the disbursement of funds as per country envelope. Likewise, Component 2b is regulated by the Implementation Agreement.</p>
<b>3. Project Risks</b>			
3.1. Design Risk	Medium-I	<p>While the Project is not complex in terms of technical design, the institutional settings are complex due to need for collaboration between national and regional levels, for involvement of six countries for coordination with multiple stakeholders.</p> <p>This institutional complexity of the</p>	<p>The six countries will each enter into an Implementation Agreement with the COMIFAC to ensure their commitment to the Project objectives and provide for their support to and collaboration on project implementation.</p> <p>Further, the Project Steering Committee (PSC) has been assigned the central decision making role for project implementation. The</p>

		<p>Project may lead to project risks resulting from coordination shortfalls, unclear lines of accountability, and overlapping decision making authorities.</p>	<p>composition of the Steering Committee was deliberately placed below the ministerial level. Instead National Climate Change Focal Points were assigned key roles on the PSC together with the Executive Secretary of the COMIFAC, as well as few other PSC members. The composition of the PSC provides for the dominant joint vote of the country representatives and thus allows the countries to be in the driver seat on strategic directions for the project.</p> <p>A detailed Project Implementation Manual will clarify precisely the roles and responsibilities of various Project stakeholders, the lines of reporting and accountability.</p>
3.2. Social & Environmental	High	<p>A Regional Environmental and Social Assessment of REDD+ (RESA) will be carried out during project implementation and is considered the appropriate safeguards instrument for this regional Technical Assistance Project. In addition, SESAs will be carried out in all the six countries of the Congo Basin as part of the National REDD+ Readiness process supported by the FCPF.</p>	<p>The RESA will serve two main purpose: Primarily, it will serve as a risk mitigation instrument for potential down-stream social and environmental impact of activities that will be implemented under the Regional REDD+ Project. Secondly, it will serve to identify technical guidelines to be developed to guide countries with the safeguards process for REDD+ readiness at the national level.</p> <p>Social dimensions of REDD+ are also explicitly addressed and integrated in the project design. For example, issues related to stakeholder participation and representation in national and regional REDD+ policy debates will be addressed with a separate sub-component 1b), emphasizing meaningful participation of civil society organizations into regional processes. Further a number of strategic analytical work will focus specifically on the social dimensions of REDD+, including land tenure and carbon property rights, or the role of traditional knowledge for adaptation strategies of forest ecosystems.</p>



3.3. Program & Donor	Low	Delays in implementation of these separate REDD+ Readiness initiatives financed with other sources may reduce the long-term impact of this Project.	While synergistic benefits are certainly anticipated, all Project activities have been carefully selected and designed to stand by themselves and to deliver impacts regardless of the progress of other separate initiatives. For example, the definition of allometric equations under the largest Component (2b) is designed to provide the basis analytical data that is needed for the establishment of a future MRV system and the accurate estimation of carbon stocks in the Congo Basin forests. However, the allometric equations will be self-standing output and will serve any future MRV system, whether established with technical guidance of FAO and CBFF funding or others.
3.4. Delivery Quality	Low	The Project will require intensive implementation support, including development of highly technical Terms of Reference for delegated management contracts, management of contracts, and coordination of activities among the six countries as well as with COMIFAC.	Overall Project management, including fiduciary accountability will be ensured with a small but highly qualified PMU. In addition to Project Management Staff, and technical assistants will provide technical guidance and support coordination of policy/strategy aspects (under C1), and technical/analytical aspects (under C2 and 3). Further, sub-components requiring specialized expertise will be implemented through competitively selected firms.

Overall Risk Rating at Preparation	Overall Risk Rating During Implementation	Comments
<b>M-I</b>	<b>M-I</b>	As the establishment of the REDD+ mechanism under the UNFCCC is still in a fluid negotiation phase, the broader operating environment and policy context for this Project is high risk. However, the actual Project-level risks are considered Medium-I (i.e. high impact, low likelihood) as they mainly relate to institutional complexity, rather than technical or project design complexity. The Project design includes various measures to prevent and mitigate potential risks that could emerge due to inadequate coordination among the countries or between the national and regional level, as well as potential reputational risks related to the appropriate consideration of social dimensions of REDD+.

## Annex 5: Implementation Support Plan

### 1. Strategy and approach for Implementation Support

1. The approach for implementation support has been developed based on the regional scope of the Project and the Technical Assistance nature of the activities financed. The implementation approach further responds to the risk profile of the Project. Aim is to adjust the implementation support to the COMIFAC and the Congo Basin countries in the most flexible and efficient manner and to emphasize implementation of risk mitigation measures.

2. **Procurement:** Implementation support will include: (i) provision of training to COMIFAC/PMU staff as needed; (ii) reviewing procurement documents and providing timely feedback to the COMIFAC/PMU; (iii) providing guidance on the Bank's Procurement Guidelines to the COMIFAC/PMU; (iv) monitoring procurement progress against the detailed Procurement Plan; and (v) monitoring implementation of the Contracts compliant with the World Bank's fiduciary guidelines as well as contract obligations.

3. **Financial Management:** Implementation support will include: (i) provision of training to COMIFAC/PMU staff as needed; emphasis will be on the adopted Financial Management System in COMIFAC; (ii) reviewing financial management documents and providing timely feedback to the COMIFAC/PMU; i.e. on accounting, reporting and internal controls; (iii) providing guidance on the Bank's fiduciary guidelines as well as procedures spelled out in the Project Implementation Manual; and (iv) supervising transaction-based payments to National Coordination Units (cash advance).

4. **Environmental and Social Safeguards.** Implementation support will include: (i) guidance on the preparation and disclosure of a Regional Environmental and Social Assessment; (ii) guidance on the response to any inquiries from international NGOs related to safeguard application under this Project, and (iii) prior review of Terms of Reference against environmental and social safeguards until the RESA checklist has been developed and is applied as part of work program development.

5. **Legal support:** Implementation support will include: (i) verification that legal conditions have been met, and (ii) verification of the Implementation Agreements to be entered into between the COMIFAC and countries as part of the overall legal package. The Implementation Agreements will regulate implementation support and collaboration of the countries with COMIFAC to achieve the objectives of the Project, ensure a timely implementation of the Project activities, including the preparation of the Regional Environmental and Social Assessment (RESA) and to ensure that countries apply the provisions of the RESA for the purposes of the Project implementation.

6. **Coordination with other Development Partners:** Implementation support will include: (i) Planning for joint regional meetings and potentially missions with the regional project on MRV systems financed by the AfDB-managed Congo Basin Forest Fund (CBFF) whenever possible, and (ii) close coordination with a large number of multilateral and bilateral development partners, research institutions and NGOs.

7. **Mid-Term Review:** A Mid Term Review will be carried out after 3 years of Project implementation. In preparation of the Mid-Term Review, an independent review of implementation progress will be carried out. Results will provide input to any potentially necessary project revisions or restructuring at the time. The Mid-Term Review will cover *inter alia* review of the Results Framework, review of the ORAF, review of country ownership, review of stakeholder participation (especially civil society), financial management, procurement processing, sustainability aspects.

## 2. Implementation Support Plan

8. The Project will require substantive technical support due the rather complex and technical nature of the activities to be financed. Fiduciary implementation support will be less intensive than for typical multi-country projects, as only one PMU hosted by a regional organization (COMIFAC) will be responsible for fiduciary accountability to the World Bank for this truly regional project. However, supervision of large and/or complex contracts (i.e. under Component 1b, 2b, and 3a ), as well as of the “Country-specific envelopes”, which include implementation of activities at national level, will still require field supervision across six countries and thus more implementation support as a one country project. With fiduciary staff based in the region, implementation supervision will be effective and efficient, in particular taking into account regional travel requirements.

- **Technical inputs needed:** Technical inputs will be provided by NRM specialist as well as specialized staff from the Carbon Finance Unit (i.e. on MRV, REDD+ pilot projects, etc.). As needed, the task team will seek additional highly specialized technical inputs from technical partners with whom close coordination and collaboration has been established during project preparation.
- **Fiduciary requirements and inputs:** Training will be provided by the Bank’s financial management specialist and procurement specialist upon commencement and throughout Project implementation as needed. The task team will further provide support as the PMU will pilot the use of a Financial Management System in COMIFAC to improve fiduciary efficiency. Both the Financial Management and the Procurement Specialist are based in the Cameroon Country Office and have already supported COMIFAC and during Project preparation. While formal supervision will be carried out semi-annually, fiduciary support will be provided on an “as needed” basis to support the client in a timely and efficient manner.
- **Safeguards:** While potential social and environmental impact of the Project may only occur downstream and beyond the Project timeframe, the Project will still need considerable safeguards supervision due to the high visibility of social aspects of REDD+. As such, the Project will require supervision support from a senior safeguards specialist with experience in high risk projects, indigenous peoples’ issues in the Congo Basin, as well as safeguard application in regional Technical Assistance projects. Further, until the proposed social and environmental Checklist resulting from the RESA has been compiled and is applied for annual work program development, all TORs will be subject to prior safeguards review.

## I. Main focus in terms of implementation support during first two years:

Time	Focus	Skills Needed	Resource Estimate	Partner Role
<b>First twelve months</b>	Guidance on institutional arrangements and project supervision	Task Team Leader/NRM Specialist	15 SWS	n/a
	Verify that legal conditions have been met.	Legal Counsel	2 SWS	n/a
	FM Training and Supervision Ensure risk mitigating measures implemented by project effectiveness and that dated covenants are functioning as intended. Identification of implementation issues early in the life of the project, including during the interim phase if applicable. Review of IFR	FM Specialist with experience in Cameroon and Central Africa	8 SWS	n/a
	Procurement Training and Supervision	Procurement Specialist with experience in Cameroon and Central Africa	4 SWS	n/a
	Training and Support on Disbursement issues	Disbursement Officer	2 SWS	n/a
	Guidance on contract for Allometric Equations	MRV Specialist	6 SWS	Technical input
	Guidance on contract for Stakeholder Engagement and Participation	Social Development Specialist with experience in stakeholder participation and engagement, regional level representation networks	5 SWS	Technical input
	Guidance on contract for REDD+ pilot project Incubator	Carbon Finance Specialist with experience in REDD+ pilot projects	5 SWS	Technical input
	Guidance on Strategic Analytical Work	NRM Specialist with focus on Sustainable Forest Management	5 SWS	Technical input
<b>12-24 months</b>	Financial Management	FM Specialist	3 SWS	n/a

	supervision: Review the continuing adequacy of the financial management arrangements and related risks.			
	Disbursement monitoring	Disbursement Officer	2 SWS	n/a
	Procurement supervision	Procurement Specialist	4 SWS	n/a
	Safeguards monitoring	Safeguards Specialist (mainly social skills)	4 SWS	n/a
	Project implementation supervision	Task Team Leader	12 SWS	n/a
	Technical supervision: technical aspects	MRV Specialist	4 SWS	Technical input
	Technical supervision: policy aspects	NRM Specialist	4 SWS	Technical input
	Technical supervision: REDD+/Carbon Finance Aspects	Carbon Finance Specialist	4 SWS	Technical input

## II. Skills Mix Required:

Skills Needed	Number of Staff Weeks	Number of Trips	Comments
FM Specialist	2-4 SWS annually	Country visits and field trips as warranted.	Based in the region
Disbursement Officer	2-4 SWS annually	n/a	Based in the region
Procurement Specialist	2-4 SWS annually	Country visits as needed	Based in the region
Safeguards Specialist (mainly social skills)	4-6 SWS annually	Field trips as needed	Tbd
Task Team Leader	15 SWS annually	Three missions year 1, then two missions at least	Washington based
MRV Specialist	4-6 SWS annually	Two missions (at least year 1, then as needed)	Washington based
NRM Specialist(s)	12 SWS annually	Two missions	Washington based
Carbon Finance Specialist	4-6 SWS annually	Two missions and field trips as needed	Based in the region

## III. Partners<sup>43</sup>:

Name	Institution/Country	Role
Danielo Mollicone, Danae Maniatias	FAO	MRV Specialists

<sup>43</sup> Partners are defined as key contact points in other bilateral and multilateral institutions, with whom the task team has been and continues to collaborate and coordinate. While efforts are made to ensure coordination and collaboration, projects and activities by partners are implemented separately and independently from this Project.

Clotilde Ngomba Pierre Nguinda,	Congo Basin Forest Fund (African Development Bank)	Coordination and joint missions for CBFF and WB Projects
Dietmar Schloermer	GIZ	Coordination on support to CEFDHAC networks and to COMIFAC
Guillaume Ernst	AFD	Coordination on support to COMIFAC

## Annex 6: Team Composition

### World Bank staff and consultants who worked on the project:

<b>Name</b>	<b>Title</b>	<b>Unit</b>
Carole Megevand	NRM Specialist & TTL	AFTEN
Nina Doetinchem	NRM Specialist	AFTEN
James Acworth	Senior Forestry Specialist	AFTEN
Loic Braune	NRM Specialist	AFTEN
Kouami Messan	Senior Procurement Specialist	AFTPC
Sekou Keita	Financial Management Specialist	AFTFM
Andre Aquino	Carbon Finance Specialist	AFTEN
Alexander Lotsch	Senior Carbon Finance Specialist	ENVCF
Virginie Vasselopoulos	Language Program Assistant	AFTEN
Mohamed Arbi Ben-Achour	Lead Social Development Specialist	AFTCS
Amadou Konare	Senior Environmental Specialist	AFTEN
Mohammed A. Bekhechi	Lead Counsel	LEGEN
Alberto Ninio	Lead Counsel	LEGEN
Daniela Junqueira	Counsel	LEGAF
Aissatou Diallo	Senior Finance Officer	CTRFC

## Annex 7: Incremental Cost Analysis

### A. Context:

#### *Global importance of the Congo Basin forest ecosystem*

1. The Congo Basin forest region of Central Africa is the second largest contiguous area of tropical rainforest in the world. It stretches from the coast of the Gulf of Guinea in the west to the mountains of the Albertine Rift in the east and covers about seven degrees of latitude on either side of the equator. Estimated at approximately 200 million hectares in size, the forest is predominantly found in the countries of Cameroon, Equatorial Guinea, Gabon, the Central African Republic (CAR), the Republic of Congo, and the Democratic Republic of Congo (DRC).

2. The rainforest of the Congo Basin varies from evergreen and semi-evergreen forests to swamp forests and semi-deciduous forests, depending on location and level of precipitation. Unlike the Amazon, most of the forests are located between 300 and 1000 m above sea level, but also includes low-lying coastal forest, mainly in Cameroon and Gabon, as well as some sub-montane and montane forests.

3. The biodiversity of the Congo Basin forest is of global importance because of its high levels of endemic fauna and flora. For example, the flora in the low-altitude forests is comprised of over 10,000 species of higher plants of which 3,000 are endemic. The flora of the Afro-montane forests is comprised of 4,000 species, of which at least 70 percent are endemic. The forests also house African elephants and buffalo, together with endemic species such as the okapi, the bongo, the bonobo and the gorilla, as well as many species of birds which are found nowhere else in the world.

4. The Congo Basin forest further plays an important role in the cycling of greenhouse gases, acting as both a sink and a source of carbon dioxide and other green house gases. While figures vary, the estimate for the total carbon (above and below ground) stored in the Congo Basin is 46 billion metric tons, the largest portion of which is contained in DRC.

5. In addition to its ecological importance, the Congo Basin forest is also home to more than 24 million people, representing 150 ethnic groups, who depend on it as a source of livelihood. Historically, the forest sector - primarily industrial timber harvesting - has also been an important part of the economy of the countries in the sub-region. However, this is decreasing in countries with a growing oil sector, notably in Republic of Congo, Gabon and Equatorial Guinea.

6. Conserving the Congo Basin forests and maintaining a resilient and healthy forest ecosystem is critical for conserving globally important biodiversity, mitigating climate change, providing a buffer to climate change impact, for reducing and reversing land degradation, and ensuring water services.

#### *Drivers of Deforestation*

7. While historical deforestation rates in the Congo Basin have been low compared to other large forest blocks (Amazonia, South-East Asia), pressures on forest are expected to increase



rapidly. Driven by pressure from a variety of internal and external forces, including infrastructure development, agricultural expansion (both for subsistence purposes and for cash crops), oil and mineral extraction, deforestation and degradation are anticipated to increase. These drivers are accelerated by rapid population growth as well as increasing global market forces. Annual deforestation amounted to 0.17% and annual degradation to 0.15% in Central Africa for the period of 1990-2000, but these rates are expected to amplify drastically in the coming decades.

8. In order to sustainably manage their forest ecosystems and associated natural resources and global goods, countries will need to better understand the current dynamics and drivers of deforestation and forest degradation. They will need to make strategic choices related to land use and land use changes. These choices are currently mainly driven by global market forces and prospects for economic benefits from land use choices leading to deforestation and forest degradation.

### ***REDD+ concept***

9. Under the Kyoto Protocol, only afforestation and reforestation projects can be credited for reduced GHG emissions with carbon finance as per the Clean Development Mechanism (CDM). However, the CDM does not provide crediting for reduced deforestation. Progress on an incentive framework for 'avoided deforestation' was made at the 13th Conference of the Parties (COP) to the United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCCC) in Bali in 2007. The initial concept for 'avoided deforestation' has now evolved into a concept known as Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation (REDD+) which is being negotiated to become part of a post-Kyoto agreement. REDD+ provides an incentive mechanism to compensate countries for reduced deforestation and forest degradation, thus adding value to standing forest while also reducing the GHG emissions contributing to global climate change.

10. While REDD+ initially focused on deforestation and forest degradation, REDD+ now includes the role of conservation, sustainable management of forests and enhancement of forest carbon stock. Such a mechanism could also contribute to pro-poor development as well as being a strategy for conservation of biodiversity and vital ecosystem services. The latest Conference of the Parties (COP) in Cancun, Mexico, reaffirmed the scope of REDD+, spelled out a phased approach for the REDD+ mechanisms, and confirmed the importance of social and environmental safeguards as part of the overall concept.

## **B. Incremental Analysis**

### ***Baseline or Business-As-Usual Scenario***

11. Under the baseline scenario or in the absence of GEF assistance, the Congo Basin countries would continue to advance in national-level REDD+ readiness activities as supported by various multilateral and bilateral sources (FCPF, FIP, UNREDD+, Norway). Countries would also continue to work together on shared objectives under the coordination of the COMIFAC Secretariat. However, a number of significant challenges would remain for the Congo Basin countries to become ready for a future REDD+ mechanism, including constraints in institutional capacity, gaps in technical prerequisites for forest carbon stock measurements, as well as very limited attention to the social dimension of REDD+. Further, potential economies of scale and

multiplier effects would likely remain unrealized. Key shortfalls and untapped opportunities under the Business-as-usual-scenario are elaborated as follows:

12. *Limited input from Congo Basin countries in UNFCCC negotiations:* Without GEF support, regional coordination and knowledge exchange on REDD+ issues amongst the Congo Basin countries would remain weak and sporadic. Previously, the Climate Change Working Group that brings together the National Climate Change Focal Points of six countries was supported by France and the Working Group actively participated in the Bali UNFCCC negotiations demonstrating strong common positioning of the Congo Basin countries. At present, the Climate Change Working Group lacks facilitation and operational support and as a result, meetings and dialogue among the group is currently limited to ad-hoc opportunities at other regional events and international gatherings. Further, capacity building needs and knowledge input to the SFM and REDD+ policy dialogue is insufficient. The group has identified and prioritized various areas, where additional technical assistance is needed, but no other donor has thus far come forward to support the group.

13. *Weak donor coordination and fragmented knowledge exchange and information sharing:* Overall, a large and continuously increasing amount of financial resources is dedicated to various local, national, and international REDD+ initiatives in the region. For example, significant funds are being made available by the Congo Basin Forest Fund (CBFF) to establish national MRV systems under a regional approach with implementation support by the FAO. The FCPF is investing in REDD+ readiness activities in all of the six countries. The Forest Investment Fund (FIP) will further provide significant up-front financing for readiness reforms and other large-scale investments in DRC. DRC's national REDD+ Readiness process is further supported by UNREDD+. Various research initiatives (CIFOR, CIRAD, ICRAF-ASB, etc.) are investing in scientific and analytical work on drivers of deforestation and sustainable forest management approaches. The African Development Bank is further financing a large program on ecosystem restoration, biodiversity conservation and climate change adaptation. Despite these significant investments, knowledge sharing and coordination among these initiatives remains inadequate. During GEF Project preparation, feedback from various stakeholders suggested that coordination efforts among currently ongoing activities is in fact so weak, that project preparation workshops for the GEF Project were perceived as milestones for regional coordination and exchange. Without GEF financing, significant shortfalls will remain related to regional coordination and many ongoing and planned initiatives in the forest sector and on REDD+ will remain fragmented with lost opportunities for achieving economies of scale and building regional cohesion on the REDD+ agenda.

14. *Limited focus on the cross-sectoral nature of the REDD+ concept and weak linkage with the broader Sustainable Forest Management (SFM) agenda:* Under the baseline scenario, many initiatives remain strictly focused on either biodiversity/forest conservation or carbon-related issues, but are lacking broader cross-sectoral scope and proper fit within the broader Sustainable Forest Management framework. Moreover, as it has been the case for the CDM instrument, where unfavorable rules for Africa were adopted by the UNFCCC, the rules on REDD+ are elaborated with little consideration to Congo Basin specificities.

15. *Weak technical capacities on forest carbon stock measurements and fragmented efforts in individual countries:* Without GEF support, constraints for regional coordination and knowledge exchange at the technical level would continue to persist. At present, no formalized regional technical groups of experts on REDD+ or SFM exist and learning and knowledge

exchange between national experts remains opportunistic. Further, important shortfalls remain related to priority research activities and field data collection to establish more accurate and regionally comparable carbon stock data for the Congo Basin forests. Under the baseline scenario, scientist would continue having to rely on allometric equations established for Latin American and South-East Asian forests.

16. *Limited focus on the social dimension of REDD+:* Under the baseline scenario, immense needs would remain related to participation and representation of local stakeholder groups, in particular indigenous and forest-dependent people in regional SFM and REDD+ debates. Bilateral support from Germany and other development partners is currently provided to the regional Network of Indigenous People (REPALEC) and the regional Network of Parliamentarians for Sustainable Management of Forest Ecosystems (REPAR). However, huge constraints remain related to actual representativeness of these two regional networks as their bases, i.e. their respective national networks remain weak and the dialogue and feedback with local communities in each of the countries is almost absent. There are further very limited investments in analytical work to better understand the social dimensions of REDD+. At present, REDD+ pilot projects are rarely taking stock of the social and environmental co-benefits they may or potentially could achieve.

17. The total cost of the baseline for the purpose of the Regional REDD+ Project amount to US\$57.3 million (FCPF, CBFF, and World Bank TF funds).

### ***GEF Alternative***

18. The GEF Alternative has been strategically designed to address the above shortfalls and constraints. **The Project Development Objective for the GEF Alternative** is to strengthen the capacities of the Congo Basin countries on REDD+ issues and on forest carbon stock measurements, in particular.

19. The regional approach chosen for this Project was requested by the Congo Basin countries and builds on the noteworthy efforts made by the countries during the last few years to harmonize their positions on forest management and preservation under the umbrella of the COMIFAC. This Regional REDD+ Project builds on this existing framework for regional coordination in the Congo Basin and was designed to add value through activities that can realize economies of scale, facilitate knowledge exchange, and support the regional harmonization agenda on sustainable forest management.

20. The GEF Alternative will provide financing for critical activities that are currently not covered by any other donor. **The added value of the GEF-financed activities** is elaborated as follows:

21. *Increased negotiating power in international fora:* GEF financing will support Central African countries to systematically plan for the UNFCCC COPs and to prepare submissions in the joint interest of the Congo Basin countries, thus leveraging the role of the Congo Basin for the design of a future REDD+ incentive mechanism and enhancing their ability to influence the negotiations process to their favor.

22. *Broadening the focus beyond the forest sector and strengthening the broader Sustainable Forest Management (SFM) agenda:* Not only because of its strategic positioning under the Strategic Program for SFM in the Congo Basin, the Regional REDD+ Project provides

a "missing link" between the conceptual aspects of carbon benefits and the broader aspects of sustainable forest management. The GEF Alternative ensures good integration of the REDD+ concept within the global SFM agenda. In fact, REDD+ can be considered as a sustainable financing option that will provide incentives for biodiversity conservation, improvement of soil quality (incl. nutrients and texture), increased forest cover and sustainable livelihood generation thereby generating a broad range of global environmental benefits aside from carbon storage. The GEF involvement will support and strengthen this integrated cross-sectoral approach to sustainable forest management with a multi-benefit agenda that is addressing root causes of deforestation and forest degradation.

23. *Leveraging economies of scale through enhanced regional coordination between countries and among the multitude of REDD+ and SFM initiatives in the Congo Basin:* Incremental support from GEF and its co-financing partners offers an important opportunity to enable strong coordination amongst Congo Basin countries as well as development partners, technical partners, academia and NGOs. At a time when large amounts of financial resources are being targeted at forest management in the Congo Basin, coordination between the large numbers of stakeholders is key to ensure most effective outcomes from financial support provided. The GEF Alternative will help to realize significant economies of scale by supporting countries to jointly address shared technical and analytical needs and by enhancing complementarities and spill-over effects among the different local, national, and regional REDD+ and SFM initiatives. As such, the GEF Alternative will serve as a "glue" bringing together policy-level decision makers as well as technical experts from within the region and around the world.

24. *Enhanced technical capacities in the region and laying the foundation for a MRV system to advance access to future carbon markets:* The GEF Alternative will support countries to address an important constraint to reliable and accurate data availability for forest carbon stock estimates in the Congo Basin with the elaboration of allometric equations specific to the Congo Basin forests, thereby laying the foundation for MRV systems that responds to national reporting needs as well as the interconnected landscape scope of the Congo Basin forests. Moreover, GEF activities will help lay the foundation needed for allowing Congo Basin countries access to future REDD+ markets.

25. *Fostering regional cohesion:* The GEF Alternative will further foster regional cohesion as countries that are front-runners for REDD+ readiness in the Congo Basin will guide those countries that have progressed slower. The latter will learn and adopt experiences and lessons from front-runner countries. The Project places a strong emphasis on knowledge and information exchange and will further provide some, albeit modest, support directly to national REDD+ coordination teams to ensure full national engagement in and contribution to regional REDD+ debates.

26. *Important investments into the social dimension of REDD+:* The GEF Alternative will provide significant added value on better defining the social dimension of REDD+. With GEF support, emphasis will be placed on actively facilitating and supporting participation and representation of local stakeholder groups in regional REDD+ debates, as well as spearheading important analytical work on land tenure aspects, carbon ownership rights, as well as traditional knowledge on sustainable forest management practices amongst other.

27. **The GEF Alternative has been designed in four components** (a detailed description of the project design is provided in Annex 2 of the Project Document):

28. **Component 1: Improving Knowledge and Coordination on REDD+ in the Congo Basin:** While the six Congo Basin countries are advancing on their REDD+ Readiness process at the national level, many capacity building and training needs are common across the different countries, and significant economies of scale and value-added can be achieved through enhanced information exchange and sharing of country experiences. Knowledge sharing, capacity building and policy dialogue as supported under this Component will build on the findings of analytical work carried out under Component 3 of this Project. The two components are closely linked, in that technical guidelines and recommendations from analytical work will provide substance for policy and technical dialogue on REDD+ as well as feed into regional harmonization efforts under CEEAC. More specifically, the Component will:

- (i) *Strengthen regional dialogue and coordination functions for REDD+ across the Congo Basin countries* with a specific focus on learning and knowledge exchange at the political and technical levels, as well as between policy makers and technical experts. At the policy level, the Climate Change Working Group (GTC) will receive facilitation and capacity building support with the COMIFAC Executive Secretariat in the coordinating role. Higher-level cross-sectoral policy dialogue will be advanced through the engagement with CEEAC (*Communauté Economique des Etats d’Afrique Centrale*). At the technical level, the COMIFAC, through its technical subsidiary body the Central African Forest Observatory (OFAC), will coordinate knowledge exchange and scientific partnerships. Technical guidelines developed under Component 3 will guide the regional dialogue on common topics and will provide a framework of recommendations that could then be adjusted to country-specific context. Further, South-South cooperation will be supported between the Congo Basin countries and other major tropical forest regions (Amazonia and Southeast Asia).
- (ii) *Promote inclusive participation and representation of stakeholder groups in policy and strategy discussions at the regional level*, focusing on support to the regional civil society networks organized under CEFDHAC<sup>44</sup>. Project support will focus on addressing current constraints related to the representativeness of regional networks due to insufficient exchange between network representatives and their local constituencies. As such, the Project will finance consultations, awareness raising and capacity building to ensure that national networks under CEFDHAC are better connected with their basis. Priority topics identified by the CEFDHAC networks in the context of REDD+ include issues related to land tenure and customary rights, social standards of REDD+, and benefits sharing mechanisms for forest carbon revenues.
- (iii) *Respond to incremental capacity building needs of national REDD+ coordination to maintain regional cohesion*. While some needs are common to all six countries and can be covered at the regional level, there are others that are country-specific. Accordingly, moderate envelopes will be allocated to each of the national REDD+ coordination teams to ensure that they receive the needed technical support to fully engage and contribute to

---

<sup>44</sup> Regional networks representing different fractions of civil society are organized under the regional umbrella of CEFDHAC. Networks under CEFDHAC comprise amongst other: REPALEAC (Indigenous Peoples), REFAD (Women), REJEFAC (Youth), REPAR (Local Parliamentarians), and RIFFEAC (Training Institutes for Forestry).

regional processes. This incremental support to national REDD+ coordination teams is important to maintain and strengthen regional cohesion. However, and in line with the subsidiarity principle, particular attention will be given to ensure that the Project will do not duplicate support provided from FCPF, UNREDD+, and other donors.

29. ***Component 2: Building Technical Capacities for Measurement and Monitoring of Carbon Stocks in the Congo Basin Forests:*** This component will build technical capacities to help countries in the longer process of establishing systems to measure and monitor forest carbon stock in line with the transparency, comparability, completeness, and accuracy principles expected by the IPCC. More specifically, this component will address the current constraint of the huge uncertainties of current carbon stock estimates in the Congo Basin with the creation of a detailed and accurate database on tree measurements representative for the different forest types of the Congo Basin. The data base will serve the elaboration of allometric equations for estimation of above- and belowground biomass and carbon stock and will significantly reduce the error for carbon stock estimates for the Congo Basin forest. This will be an important building block for the overall MRV systems that will be established in parallel for the Congo Basin countries under a regional approach financed by the AfDB-managed CBFF. For this purpose, this component will:

- (i) *Set up a scientific partnership for forest carbon measurement and monitoring*, to support coordination of the numerous related activities in the Congo Basin and thus maximize impact for the countries. Regional scientific knowledge exchange through a network of international and national research institutions will also support the creation of pool of national experts on carbon measurements.
- (ii) *Elaborate allometric equations for the groups of tree species representative of major forest types within the Congo Basin*, to address the current challenge of reliable and accurate data availability for forest carbon stock estimates in the Congo Basin and to lay the foundations for a MRV system necessary for a future result-based financial incentive system for REDD+. Activities supported by the Project will include (a) definition of a methodology in compliance with IPCC guidelines, including a sampling strategy to guide fieldwork to be carried out in the six countries, (b) data collection in the six countries, based on a sampling strategy as spelt out in the agreed-upon methodology proposed by a competitively selected firm/research institute or consortium, and (c) data compilation in publicly accessible database, data analysis for the elaboration of allometric equations for carbon stock measurements. These activities will all be carried out in close collaboration with national research institutions and forest management agencies and will include an important component of capacity building and knowledge transfer. All efforts will be made to ensure that the data collected and analyzed will be relevant and applicable to future national MRV systems that will be developed in parallel with support of other partners (i.e. CBFF, FCPF, UNREDD+, etc.).

30. ***Component 3: Mainstreaming REDD+ Concept in SFM Projects:*** This component will serve private REDD+ practitioners at the local level on one hand and national policy-makers on the other hand. Building on a preliminary inventory of REDD+ pilot projects in Central Africa<sup>45</sup>, the Project will support private developers of REDD+ pilot projects with targeted capacity building and information exchange. Concurrently, the Project will compile experiences from pilot projects on the

---

<sup>45</sup> The REDD+ project inventory was established as part of the preparation activities of the project.

ground, facilitate a dialogue between practitioners in the field and policy makers and stimulate a learning process. This Component will:

- (i) *Set up an Incubator to promote REDD+ pilot projects in the Congo Basin.* The Incubator will essentially be a helpdesk that provides technical and practical guidance to REDD+ project developers on demand. A special emphasis of capacity building activities to REDD+ practitioners will be on social and environmental standards and their application in pilot projects. Building on the inventory of sub-national REDD+ pilot initiatives set up during the preparation phase, the Incubator will also strengthen a network of practitioners to support horizontal knowledge exchange and learning. The Incubator will further facilitate two-way communication between policy-makers and private REDD+ practitioners. Governments are looking towards learning from experiences made under local REDD+ pilot projects to inform their national- REDD+ strategies, yet they are often unaware of the initiatives ongoing in their countries. The Incubator will help to bridge this gap by serving to connect practitioners on the ground and decision-makers at the national level. A key output that is expected from this process is the development and presentation of country-level portfolios identifying existing, planned and potentially viable (but not yet existing) REDD+ pilot projects.
- (ii) *Define methodologies to promote REDD+ in the Congo Basin.* The Project will support targeted analytical work to further investigate critical issues related to REDD+, with a specific attention to social and environmental dimensions of REDD+. Priority analytical work for the first year of implementation have been identified, one of them being the Regional Environmental and Social Assessment of REDD+ (RESA) that will be launched upon effectiveness. The RESA will provide a broad regional assessment of the existing environmental and social challenges related to REDD+ implementation in the Congo Basin (including issues related to benefit-sharing mechanisms, land tenure and carbon right aspects). The RESA will serve two main purposes: Primarily, it will serve as a safeguards risk mitigation instrument for the potential down-stream impacts of activities that will be implemented under the Regional REDD+ Project. Secondly, it will serve to identify specific needs for technical guidelines that would guide countries with the safeguards process for REDD+ readiness at the national level. Such technical guidance will support countries with the preparation of their national-level SESAs. Further details are provided in Annex 3 iii) on *Environmental and Social (including safeguards)*. Given the highly dynamic REDD+ policy context, further analytical work for implementation during project years 3-5 will be identified based on the recommendations of the RESA and as part of work plan development. Based on the findings of analytical work, technical guidelines will be established that provide guidance to project developers (as per Component 3 i).

31. **Component 4: Project Management.** This component will support costs of project management that are incremental to the operational cost of COMIFAC's Executive Secretariat. GEF financing will mainly finance salaries of the staff of the Project Management Unit (PMU), attached to COMIFAC Executive Secretariat with offices based in Yaoundé, Cameroon. The PMU will be composed of a Project Manager, Deputy Project Manager/M&E Specialist, a Financial Management Specialist, an Accountant and a Procurement Specialist, needed to ensure fiduciary standards and accountability. GEF will further contribute to cost related to other support staff, facilities, operating cost and travel. COMIFAC will contribute to all of the latter costs.

### **C. Incremental Value Added by GEF funding and Global Environment Benefits**

32. The GEF Alternative is strategically designed to complement the ongoing national and sub-national efforts for REDD+ Readiness in each of the countries.

#### ***Incremental value added includes:***

- Strengthened institutions at regional and national levels through targeted capacity building for REDD+ readiness thus setting the stage for a future financial incentive mechanism to reduce deforestation and forest degradation and promote SFM.
- Enhanced enabling environment for sustainable forest management through policy dialogue within the forest sector and across other relevant sectors (i.e. agriculture, mining, infrastructure, etc.)
- Increased partnerships and coordination for SFM at all levels, but particularly at the regional level, thus providing opportunities for strategic impact, multiplier effects, and harmonization of country positions.
- Regionally relevant guidance on the social dimension of REDD+ particularly as it relates to forest-dependent and indigenous peoples (i.e. fair and equitable benefit distribution, land tenure aspects, etc.)
- Increased South-South Cooperation on REDD+ issues between the countries of the three major global forest ecosystems (i.e. Amazonia, South-East Asia, and Congo Basin).
- Contribution to the establishment of a scientifically credible, consistent and accurate methodology for measuring and monitoring carbon stocks through the elaboration of allometric equations specific to the tropical forest of the Congo Basin. Further strengthened technical capacities for measuring and monitoring forest carbon stock.
- Development of a regional approach to establish Monitoring Reporting and Verification systems for forest carbon stock and fluxes across the Congo Basin, reflecting the transboundary nature of Congo Basin forest ecosystem (dependent on financing from the Congo Basin Forest Fund).
- A strengthened network of practitioners developing and implementing REDD+ pilot project on the ground, thus accelerating learning, knowledge exchange, scaling up of successful SFM approaches.
- Improved feedback mechanisms between local initiatives and national REDD+ Strategy development efforts, thus ensuring policy makers take into considerations valuable feedback and knowledge from practitioners on the ground.

#### ***Global environmental benefits that will be generated by the Project include:***

33. A key benefit resulting from this Project will be the enhanced accuracy of carbon measurements for the 162 million ha of Congo Basin forests based on the development and use of allometric equations that are customized to the tree-species representative of the Congo Basin forests. At present, carbon stored in above-ground vegetation of the Congo Basin forests are estimated at 24-39 Gt. However, the current use of default allometric equations (i.e. equations



calibrated to forests in Amazonia and South-East Asia) results in up to 40% variation of carbon estimates.

34. Since it would be difficult to measure increased accuracy without having a definite baseline of the lack accuracy at Project start, the Project will instead track key milestones that need to be achieved in order to define allometric equations. By the end of the Project, we will be able to provide a more rigorous, scientifically justified result on the level of accuracy of the carbon estimated for the Congo Basin. The allometric equations will then be used to measure more accurately the carbon stocks in the Congo Basin.

35. A second key benefit resulting from this Project will be the technical guidance developed and disseminated on best social and environmental practices for REDD+ projects. Guidelines will target both, sub-national as well as national REDD+ approaches, e.g. consultations guidelines will be applicable to both, while guidance on the establishment of benefit sharing mechanisms from potential future forest carbon revenue will focus primarily on national-level REDD+ approaches. We will be able to provide the area (in ha) for those sub-national REDD+ pilot projects that have applied technical guidelines as part of mid-term and completion reporting. However, technical guidelines will also be designed to guide national-level REDD+ approaches at the policy level. Consequently, no ha of application on the ground will be possible to measure by the end of the Project, since national application would be expected beyond the Project timeframe and would not be 100% attributable to this GEF project only. Nonetheless, the capacity building effort supported by the Project is a critical step towards achieving a shared, long-term vision for sustainable forest management in the Congo Basin and will support countries to make informed policy choices on land use and finding ways to reconcile long-perceived conflicting uses of lands.

36. Overall, the Project will result in an enhanced enabling environment and incentive framework for REDD+ with increased institutional capacity of Congo Basin countries as well as availability of technical guidance on REDD+. Consequently, global environmental benefits are expected to materialize beyond the timeframe of the project as countries take action to curb deforestation and forest degradation within the future REDD+ mechanism. Reduced deforestation and forest degradation will result in the conservation of global environmental goods, such as conservation of biodiversity found only in the tropical forests habitats of the Congo Basin, protection of vital water service functions provided by healthy forest ecosystems, soil stabilization, as well as climate regulation at local, regional as well as global levels.

37. However, the materialization of global environmental benefits, such as biodiversity conservation, water services and climate regulation is a second-generation result of this Project and not expected to be measurable during the lifetime of the Project. As such, the measurement of global environmental benefits will focus on the enabling environment that will be put in place by this Project, which by nature of its design and approach is a capacity building effort.

## D. Incremental Cost

38. The proposed Project, designed as one of the operations under the Strategic Program for Sustainable Forest Management in the Congo Basin, will be implemented with the financial support of the GEF (US\$ 13m) under the Climate Change Focal Area, more specifically the Tropical Forest Account (TFA). The total cost of the GEF Alternative amounts to US\$73.3 million, of which incremental cost amount to \$16 million (US\$3m from COMIFAC/Countries and US\$13m from GEF), which will be complemented with co-financing (as per the GEF’s definition) of \$57.3million (as per Table 2 below). This is provided from the Forest Carbon Partnership Program (FCPF), the African Development Bank managed Congo Basin Forest Fund (CBFF), and the World Bank administered Trust Funding for an Economic and Sector Work on “Modeling Deforestation and GHG emissions in Congo Basin”.

**Table 2: GEF Alternative: Breakdown of Funding Sources by Component**

Project Component	GEF \$million	In-kind contribution from the Countries \$million	Separate financing <sup>46</sup> \$million	Total \$million	Financing source
<b>Component 1:</b> Improving Knowledge and Coordination on REDD+ in the Congo Basin	4.7		10.8	15.5	Forest Carbon Partnership Facility (FCPF): National REDD+ Readiness
<b>Component 2:</b> Building Technical Capacities for Measurement and Monitoring of Carbon Stocks in the Congo Basin Forests	4.0		35.0	39.0	African Development Bank managed Congo Basin Forest Fund (CBFF)
<b>Component 3:</b> Mainstreaming REDD+ Concept in SFM Projects	3.0		11.5	14.5	Forest Carbon Partnership Facility (FCPF): National REDD+ Readiness & World Bank Trust Fund (Forest)
Project Management	1.3	3.0		4.3	Contribution of the countries of the COMIFAC (in-kind)
<b>TOTAL</b>	<b>13.0</b>	<b>3.0</b>	<b>57.3</b>	<b>73.3</b>	

## E. Consistency with GEF Strategic Priorities and Parent Programmatic Approaches

39. **The proposed operation contributes to the GEF-4 Sustainable Forest Management Framework (SFM) Strategy** aimed to achieve objectives related to biodiversity, climate and land degradation in regions where investments would have the greatest impact **as well as to the GEF-4 Climate Change Strategy**. More specifically, the Project supports the new cross-cutting Strategic Program on Biodiversity/Climate Change/Land Degradation: Management of LULUCF as a means to protect carbon stocks and reduce GHG emissions. As such, the Project is consistent with the following Strategic Objectives (SO) and Strategic Programs (SP):

<sup>46</sup> The Project will be separately accompanied by these other financings, but the Project nevertheless stands on its own and can be fully accomplished without them.

Climate Change:

- SO-7 bis:** To reduce GHG emissions from land use, land use change and forestry
- SP-6:** Management of land use, land-use change and forestry (LULUCF) as a means to protect carbon stocks and reduce GHG emissions

Sustainable Forest Management:

- SO-1:** To conserve and sustainably use forest biodiversity
- SO-2:** To promote sustainable management and use of forest resources
- SP-3:** Management of LULUCF as a means to protect carbon stocks and reduce GHG emissions (cross-cutting BD/LD)

40. The Project is further aligned with the new GEF-5 Strategy for Sustainable Forest Management/REDD+ presented in October 2010 and the GEF-5 Climate Change objective: Promote conservation and enhancement of carbon stocks through sustainable management of land use, land-use change, and forestry.

41. The Project aims to address key barriers to sustainable management of forest ecosystems, specifically as they relate to the enabling environment, i.e. policy context, institutional and technical capacities, and good practice development. As such, the project aims to support the Congo Basin countries in the development of a shared, long-term vision for sustainable forest management that will help to sustain the multiple ecosystem services (biodiversity, climate change mitigation, adaptation, water services) as well as socio-economic benefits (livelihoods and production) that forest provide. The Project supports knowledge creation, information sharing, and capacity building at the regional level that can help feed into National REDD+ Strategy development processes.

42. As per project design, the Project has adopted a landscape approach which embraces ecosystem principles and recognizes the connectivity between the ecosystems across national boundaries. The Project will build technical capacities to measure and monitor carbon stocks in the Congo Basin forests following a regional ecosystem wide approach and methodology.

43. The project further seeks to address a major shortcoming in the area of forest carbon management in the Congo Basin by contributing to scientifically accurate measurement of forest carbon stock in the Congo Basin with the elaboration of allometric equations. Currently, Congo Basin countries have to apply allometric equations calibrated to the tropical forests of Asia or South America, thus leading to variances of carbon emission of up to 40%. By elaboration allometric equations using a regional approach, significant cost-efficiencies can be achieved, and the accuracy of the Monitoring, Reporting, and Verification systems that are being established for the Congo Basin with the support of the Congo Basin Forest Fund will be significantly increased.

44. By means of enhancing capacities for addressing REDD+ issues in the Congo Basin, this project will strengthen the whole SFM agenda and over the longer term contribute to creation of other environmental and social benefits. With the REDD+ mechanism properly articulated within the wider SFM framework, sustainable financing flows can be generated that will help to remove threats to high conservation value forest, and promote sustainable use of forest resources, thus protecting biodiversity and reducing land degradation.

45. With a strong emphasis on an inclusive REDD+ policy dialogue as well as a focus on the social dimension of REDD+, the Project further recognizes the importance of forest-dependent people's livelihood objectives in the management of forest ecosystems. The Project specifically aims

to promote inclusive participation of key stakeholder groups in REDD+ debates and to provide knowledge and guidance on how to better achieve social co-benefits in REDD+ approaches.

46. The project falls under the umbrella of the GEF Strategic Program for Sustainable Forest Management (SFM) in the Congo Basin (CBSP). The CBSP presents a programmatic approach aiming to deliver multiple global environmental benefits across the Congo Basin forest ecosystem and adding value and multiplier effects to a proposed portfolio of 13 projects implemented with the support of various GEF implementing agencies (World Bank, UNDP, UNEP, and FAO).

#### **F. Multiple benefits for Sustainable Forest Management and complementarities with other ongoing initiatives in the Congo Basin**

47. As highlighted in the context section of this Incremental Cost Analysis, sustainable forest management (SFM) can generate multiple benefits, including ecosystem services as well as social and socio-economic benefits. Benefits related to ecosystem services include such as biodiversity conservation, carbon emission reductions, reduction and reversal of land degradation and soil erosion, provision of water services, as well as increase of resilience to climate change. Social benefits include revenues from sustainable production of fuelwood, charcoal and construction material, revenues from non-timber forest products, as well as ecosystem service payments (e.g. future REDD+ revenues).

48. It would have been beyond the scope of this project to analyze and valorize all of these multiple benefits of SFM for an area as large as the Congo Basin. Further, it was part of the concept of the Strategic Program for Sustainable Forest Management in the Congo Basin (CBSP), to identify a selection of complementary projects that address different aspects Sustainable Forest Management in the Congo Basin and analyze in more depth the different ecosystem and social benefits that can be achieved.

49. During project design of the Regional REDD+ Project, it was thus deliberately decided to strategically focus the project on the in-depth analysis of carbon stock measurements as well as on the social dimension of REDD+, both of which were identified as the most pressing knowledge gaps within the context of REDD+. Social aspects of REDD+, especially those that are relevant to all six countries of the Congo Basin, (i.e. such as land tenure aspects, forest carbon property rights, benefit sharing arrangement for potential future forest carbon revenue, etc.) were also confirmed as priority issues in stakeholder consultations during project preparation.

50. Based on this deliberate decision for project design, the Regional REDD+ Project has a focus on forest carbon stock measurements (as per Component 2) as well as on the social dimension of REDD+ (as per Component 1 and 3). Inter alia, the project will provide significant investments in analytical work on indigenous people, traditional knowledge and climate change adaptation (as per Component 3b). The project is further investing in the development of guidelines to better understand the environmental and social benefits of SFM at the scale of pilot projects on the ground (as per Component 3a). Further, the project will invest in the active participation and representation of local stakeholders, more specifically indigenous and forest-dependent people as well as local parliamentarians, in national and regional REDD+ debates that are forming the institutional and policy framework around REDD+ in the region.

51. Ecosystem benefits other than carbon benefits, such as biodiversity conservation, water services, and climate change adaptation are being addressed in more depth by other complementary initiatives, some of which are part of the larger umbrella program for SFM in the Congo Basin (CBSP). For example, UNDP and UNEP in collaboration with the Wildlife Conservation Society are

analyzing in more depth the scale and economic value of ecosystem services provided in watersheds. The “*Sustainable Conservation Management of the Mbe River Forested Watershed through the Development of Payments for Ecosystem Services (PES) Mechanism*” Project that is part of the CBSP will undertake a quantification and valuation of ecosystem services provided by the Mbe watershed based on hydrological and economic studies to develop a PES scheme that will provide a long-term source of funding for the conservation of the Mbe watershed, including the Monts de Cristal National Park, in Gabon.

52. Another example under the CBSP is the Project for “*Catalyzing Sustainable Forest Management in the Lake Tele-Lake Tumba Transboundary Wetland Landscape*”. UNDP will carry out a landscape-level natural resource, carbon sink and biodiversity assessment for this priority landscape and develop an ecosystem monitoring tool as part of this project.

53. FAO will analyze the value of wildlife and bushmeat and its contribution to local food security and national development in the CBSP Project “*Sustainable Management of the Wildlife and Bushmeat Sector in Central Africa*”. The project is expected to increase incentives for biodiversity conservation by addressing policy, regulatory and management aspects of hunting in Central Africa.

54. Outside the CBSP, a large \$50m project funded by the AfDB, the “*Congo Basin Ecosystem Conservation Support Programme (PACEBCo)*” will finance an inventory of approximately 50% of the forest resources of the Congo Basin with a focus on Protected Areas and other areas representation biological diversity. The goal is to ensure the regeneration of ecosystems, improve the living conditions of the population and strengthen the institutions responsible for the COMIFAC’s Convergence Plan.

## **Annex 8: REDD+ in the Congo Basin – How can this contribute to Sustainable Forest Management**

1. The Congo Basin forest is the world's second largest contiguous block of tropical forest on the planet harboring an extraordinary biodiversity and a high level of endemism. It forms an integrated ecological unit, encompassing the territories of Cameroon, Central Africa Republic, Democratic Republic of Congo, Equatorial Guinea, Gabon and the Republic of Congo. It is home to more than 24 million people, most of whom rely on forest for their livelihoods. The Congo Basin forest also performs valuable ecological services, such as flood control, climate regulation at the local and regional levels, and buffer against global climate change with huge amount of carbon stored in its abundant vegetation. The forests of the Congo Basin are estimated to be a carbon reservoir of 24-39 Gt of carbon (i.e. three to four times the level of worldwide anthropogenic emissions of greenhouse gases).

2. The prospect of the new mechanism on “Reduced Emissions for Deforestation and Degradation” (REDD+), as called for in the Bali Action Plan of the UNFCCC, has the potential to generate new financial flows and opportunities for the conservation and the sustainable use of forests resources, along with significant sustainable development benefits for millions of people worldwide.

### **1. Forests in the Congo Basin**

#### **1.1 “High forest, low deforestation” profile of the Congo Basin countries**

3. The Congo Basin forest harbors an extraordinary biodiversity, with 10,000 species of plants, 1,000 species of birds, and 400 species of mammals (up to 85 of native plants found only there). Forests of the Congo Basin are interconnected and the six countries are strongly committed to a harmonized approach to preserve their forests (i.e. Summit of the Heads of States in 1999 and the Treaty of the COMIFAC in 2005).

4. The Congo Basin's ecosystems have not yet suffered the damage observed in many other regions (Amazonia, South East Asia) and are quite well-preserved: indeed, Africa has contributed to only 5.4% to the estimated loss of humid tropical forest cover<sup>47</sup> over the 2000-2005 period (see Table 3). This specific situation, referred as “passive protection”<sup>48</sup>, mainly results from the combination of poor infrastructure, poor soils and low population densities. Moreover oil booms (or other natural resources booms) and Dutch disease effects in some of the countries pushed up wages, created jobs in urban areas, and stimulated rural-urban migration. Logging activities leading to road building were thus not accompanied by an influx of farmers and agricultural conversion as often observed elsewhere (Rudel, 2005).

---

<sup>47</sup> In Africa, the large majority of the humid tropical forests are located in the Congo Basin.

<sup>48</sup> Rudel, 2005. Tropical Forest: Regional Paths of Destruction and Regeneration in the late 20th century.

Region	Biome area (%)	Contribution of region to forest loss in the biome (%)	within-region forest loss as percent of year 2000 forest area
Brazil	27.09	47.8	3.60%
Americas w/o Brazil	21.27	12.6	1.23%
Pan Americas	48.36	60.4	2.56%
Indonesia	9.16	12.8	3.36%
Asia w/o Indonesia	27.6	21.4	2.68%
Pan Asia	36.76	34.3	2.90%
Africa	14.88	5.4	0.76%
<b>Biome total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>2.36%</b>

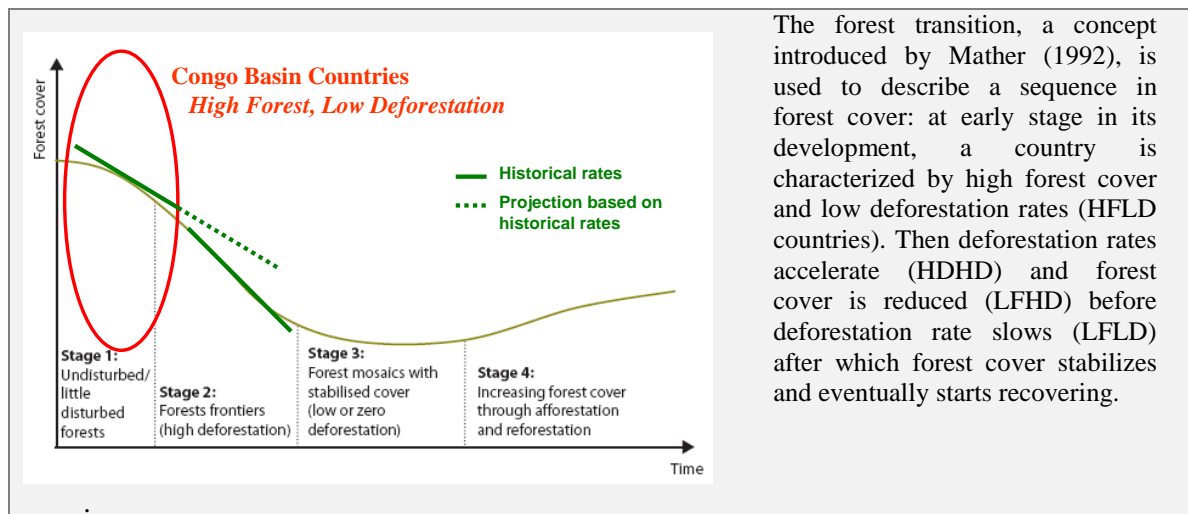
Source: Hansen and al., 2008

**Table 3: Loss in humid tropical forest cover over the 2000-2005 period by region**  
**Source: Hansen and al., 2008.**

## 1.2. Future drivers of Deforestation and forest Degradation

5. According to the Forest Transition (FT) theory, the Congo Basin countries are still located in the first stage of the transition phasing (Highly Forested-Low Deforestation rate - HFLD, see Figure 5 below). However, the Congo Basin countries strongly argue that the transition to stage 2 has already started or is about to start. There are signs that the Congo Basin forest is under increasing pressure from a variety of forces, including oil and mineral extraction, road development, agribusiness, biofuels, in addition to agriculture expansion for subsistence and population growth – factors which might drastically amplify the rate of deforestation and forest degradation in the coming decades.

**Figure 5: Stages in forest transition (adapted from Murdiyarto and al., 2008)**



6. The predicted main future drivers of deforestation include:

- Industrial agriculture: A recent study from the Woods Hole Research Center (A *Preliminary Global Assessment of Tropical Forested Land Suitability for Agriculture*, 2007 –See figures on the right extracted from this report) indicates that large areas of tropical forests - up to 50% of the forest areas in some countries- are suitable for industrial agriculture (mainly palm oil, but also sugar cane). In the context of rising oil prices and world-wide increasing demand for biofuels and other agricultural commodities,

development of such agro-industrial activities could have a significant potential in the Congo Basin, which could lead to massive deforestation.

- Road development: road infrastructure is planned to be expanded in the next decade, with regional connections. Creating or rehabilitating roads in forested areas have systematically impacts on forests, even if environmental safeguards are carefully implemented. Roads increase direct, indirect and induced pressure on forest and forest resources (e.g., wildlife).
- Energy sector: Due to an extremely rich river system, the Congo Basin presents a considerable potential for the generation of hydroelectric power, with the creation of dams that are likely to impact significant parts of the forests. Many potential hydropower plants have already been identified by the countries and their setting up could be pushed forward, based on the increasing demand of energy from all these and neighboring countries.
- Mining sector: Central African forests harbor vast reserves of minerals (e.g., diamonds, iron, coltan) which still remain to be tapped. Extracting these resources can potentially have a huge impact on forests (e.g., open cast mines).
- Logging activities: Though long considered as the major threat on tropical forests, it now appears that the high selectivity of most logging activities as well as the important recovery rate of the Congo Basin forests, make the impact of these activities not as damaging as previously considered<sup>49</sup>.
- Population growth. Demographic patterns strongly impact urbanization process, expansion of subsistence agriculture as well as fuelwood collection. Population growth indirectly constitutes major causes of deforestation and forest degradation.

## **2. International debates on REDD+**

7. In 1997, the Parties decided to not include the tropical deforestation in the Protocol of Kyoto although it was already clear that it largely contributes to the global GHG emissions in the atmosphere. In 2005, the Papua New Guinea and Costa Rica re-launched the debate with a joint submission on “Avoided Deforestation”. UNFCCC Parties have had extensive discussions about the scope of REDD+ since 2005 at the Montreal Conference. The primary scope was on RED (i.e. limited to deforestation only) and it was then expanded to REDD+ (with consideration to forest degradation) in 2007 in Bali, and the strong involvement of the Congo Basin countries have significantly contributed to this. The *Bali Road Map* that should lead to a Copenhagen agreement at the end of 2009 refers to REDD+, specifically calling for:

*“Policy approaches and positive incentives on issues relating to reducing emissions from deforestation and forest degradation in developing countries; and the role of conservation,*

---

<sup>49</sup> Composition of the forests is likely to change on the long term but this is not expected to have significant impact on forest cover as well as on environmental services provided by the forests, including the carbon stock.



*sustainable management of forests and enhancement of forest carbon stock in developing countries.” (1.(b)(iii)).*

**Box 3: The evolving Scope of REDD+ under the international discussions**

Since negotiations on deforestation have started in the early 2000, various concepts have appeared in the discussions. The following concepts were used:

- RED, as Reduction of Emissions from Deforestation – the early stage concept. That would restrain the concept to the lands that are switch from “forest” to another kind of land use (“non forest”). It would therefore not capture logging activities if the number of logged trees is not sufficient to change the land use according to the national definition of what is a forest – as it is in Central Africa.
  - REDD, as Reduction of Emissions from Deforestation and Forest Degradation, which capture both the deforestation and the carbon-stock densities decreases within the forest.
  - REDD+ or REDD-plus: these proposals encompass REDD+ activities, but also include consideration of the role of conservation, sustainable forest management and enhancement of forest carbon stock in developing countries.<sup>50</sup> Therefore, in addition to the avoided emissions, REDD+ is also considering the sequestration role of forest (carbon sink). It also highlights the role of the sustainable forest management in reducing emissions as compared to regular logging.
  - REDD++ is taking into account emissions from agriculture and other land uses, as a first move toward of a broader AFOLU (Agriculture, Forest and Other Land Uses) system. While REDD+ is limited to “forest lands”, REDD++ can capture other carbon stocks such as agroforestry and trees-outside-forest, and does not depend on the operational definition of “forest.”
- In Copenhagen, and then in Cancun, a consensus emerged on the REDD+ concept.

8. While REDD+ was surely one of the hotspot of the UNFCCC Conference of Parties in Copenhagen in December 2009, the following CoP in Cancun in December 2010 set in stones the foundation for the future REDD+ Mechanism that will undoubtedly be part of the post-2012 international regime on Climate Change.

9. In addition, when undertaking such activities, safeguards would be promoted and supported such as the respect for the knowledge and rights of indigenous peoples and members of local communities, the full and effective participation of relevant stakeholders, including, in particular, indigenous peoples and local communities, the consistency with the conservation of natural forests and biological diversity.

10. Such a mechanism will reward the countries according to their performance against an objective (called the reference level) that are still to be defined – partly based on historic emissions but most probably based on simulations (and on negotiations). Highlights from Cancun are the following ones:

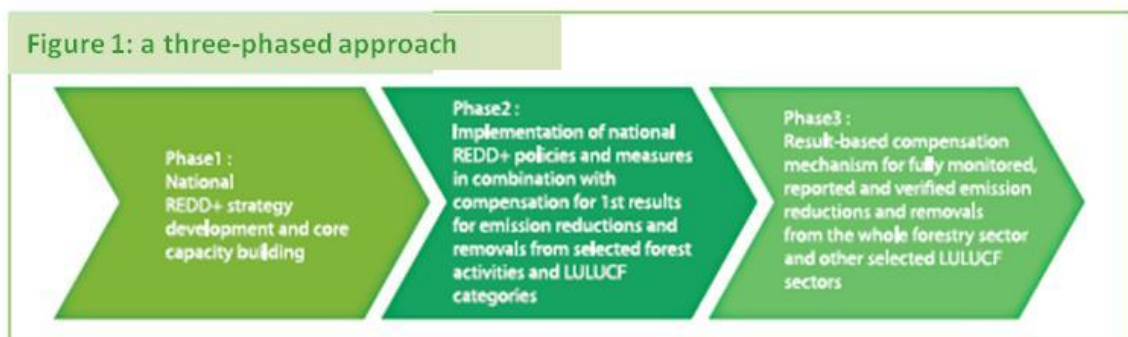
- Building blocks for the developing countries to participate in REDD+ are still the following ones: development of a REDD+ Strategy/Action Plan, definition of reference levels and establishment of a MRV system (robust and transparent). As the future financial mechanism will be performance-based, a transparent and reliable Monitoring, Reporting and Verification system (MRV) should be set-up at the country level. Methodologies and guidelines to measure the GHG emissions from the changes in forests and to prepare verifiable notifications are still to be defined as the

<sup>50</sup> <http://forestindustries.eu/>

current UNFCCC agreed methodology for LULUCF only applies to Annex 1 countries.

- In addition, Safeguards are now prominently part of the whole picture: it calls for a “System for providing information on how safeguards will be addressed and respected throughout the implementation of activities”; however, Safeguards will not have to be monitored, but countries will have to report how they are addressing safeguards.
- The phased-approach is confirmed (see Figure 6 below): (i) Phase 1: national strategies and capacity building, (ii) Phase 2: implementation of strategies/Action plans, and (iii) Phase 3: results- based activities that are fully measured, reported and verified (MRV’ed). Accordingly the financial instruments are likely to be: (i) for Phases 1 and 2: bilateral and multilateral assistance and (ii) for Phase 3: market-based instruments and funds.

**Figure 6: REDD+: a three-phased approach**



### **3 How the REDD+ mechanism could contribute to the Sustainable Forest Management in the Congo Basin?**

11. For the first time in Cancun, the importance of stemming the loss of tropical forests for mitigating global climate change with financial support from the industrialized world is enshrined in an international agreement. It is now a certainty that REDD+ will be part of the new Climate Regime starting in January 2013.

12. The prospects of new markets and funds associated with the REDD+ mechanism to be established under the future international Climate regime create new opportunities for the conservation and the sustainable use of forests resources and other development benefits.

13. Curbing deforestation and reducing forest degradation in the Congo Basin may provide a cost-effective way of reducing greenhouse gas emissions on a global scale, while also preserving other global environmental goods, such as biodiversity found only in tropical forest habitats and

other ecosystem services provided by the Congo Basin forest, such as climate regulation and water services.

14. The future REDD+ mechanism has the potential to generate substantial financial flow contributing to the creation of significant sustainable development benefits for millions of people worldwide. It also provides an incentive mechanism to sustain the ecosystem health and services thus contributing to Global Environmental Benefits (GEB): REDD+ activities, if put into the context of sustainable forest management schemes, can protect biodiversity, enhance soil and water conditions and help sustain and improve livelihood and food security for local communities, including indigenous people who maintain traditional cultural practices.

15. The REDD+ Mechanism has the potential to support the Congo Basin countries in the development of a shared, long-term vision for sustainable forest management and make informed policy choices on land use, finding new ways to reconcile long-perceived conflicting uses of lands. While Congo Basin countries face critical needs for economic growth and poverty alleviation that may lead to more deforestation in the Congo Basin, the REDD+ Mechanism represents a tremendously powerful tool, potentially backed with large financial resources, to create new paths for sustainable development that also take into consideration the importance to preserve forest areas. Even under the Phases 1 and 2 (see above) of the REDD+ mechanism, significant financial supports are likely to be provided to Congo Basin countries to set up the foundation for a sound REDD+ strategy implementation, including institutional capacity building. The REDD+ Mechanism, if used optimally, can foster coordination amongst various line Ministries (Agriculture, Mining, Transport, Energy) and thus improve the land planning process in the Congo Basin countries, which could reduce the numerous conflicts in land use that currently exist due to poorly prepared and implemented land planning.

**Box 4: Multiple instruments to support REDD+ in the Congo Basin:**

Major multilateral support for REDD+ is provided to countries by two World Bank initiatives, the Forest Carbon Partnership Facility (FCPF) and the Forest Investment Program (FIP), as well as the UN-REDD+ Programme, a joint program of UNEP, UNDP, and FAO.

FCPF and UN-REDD+ financing is supporting national-level REDD+ readiness activities and helping countries to build capacity and infrastructure needed to participate in REDD+. The three main pillars of REDD+ readiness are: i) analytical work to identify the main drivers of deforestation, ii) the development of national REDD+ strategies, and (iii) the establishment of robust monitoring, reporting, and verification (MRV) frameworks. These readiness activities are accompanied with stakeholder consultations and outreach to ensure transparency, inclusiveness, and broad stakeholder ownership. The Forest Investment Program (FIP)<sup>51</sup> takes another entry point to support REDD+ and provides up-front financing for readiness reforms and other necessary large-scale investments identified by countries as part of the emerging national REDD+ readiness strategies.

REDD+ activities in the Congo Basin are further supported through the Congo Basin Forest Fund (CBFF), which has received major initial funding from the governments of the United Kingdom and Norway. The CBFF supports early action in the region, such as pilot payments for ecosystem services, community forest initiatives, and other capacity building.

---

<sup>51</sup> The FIP supports developing countries' efforts to reduce deforestation and forest degradation (REDD+) and promotes sustainable forest management that leads to emission reductions and the protection of carbon reservoirs.

The Regional REDD+ project will also reinforce Congo Basin countries' capacity to work collaboratively and collectively interact with donors and technical partners, and achieve economies of scale on common needs such as the establishment of Congo Basin specific allometric equations.

